

0 Bilan de la concertation

Cachets et visas

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 19 novembre 2019 tirant le bilan de la concertation liée à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant SCOT.

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Modalités de concertation définies | 5 |
| Déroulé de la concertation | 7 |
| <i>Des registres destinés aux observations de toute personne intéressée mis à disposition tout au long de la procédure</i> | 8 |
| <i>Des réunions publiques</i> | 9 |
| <i>Plaquette de concertation</i> | 13 |
| <i>Articles parus dans la presse locale, sur le site internet, à la radio, ...</i> | 19 |
| | |
| Bilan de la concertation | 42 |
| Annexes | 45 |
| <i>Liste des observations et demandes émises par la population</i> | 47 |
| <i>Présentations faites lors des réunions de concertation</i> | 49 |

Modalités de concertation définies

Modalités de concertation définies

Le SCoT a été prescrit le 9 janvier 2014 sur le périmètre de 5 communautés de communes à l'origine. Les modalités de concertation avaient alors été définies comme suit :

La concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Information du public par voie de presse locale et par la radio valléenne, Radio Vallée d'Aure,
- Ouverture de registres pour consigner l'ensemble des observations du public aux sièges du Syndicat Mixte et des Communautés de communes,
- Mise en place aux sièges du Syndicat Mixte et des communautés de communes de panneaux présentant les différentes étapes de l'élaboration du Scot et les documents produits dans ce cadre au fur et à mesure de l'avancée des études,
- Organisation de réunions publiques avec les habitants et la société civile,
- Organisation d'ateliers de travail ouverts à l'ensemble des élus locaux.
- Mise à disposition des documents produits sur le site internet du Pays des Nestes : www.pays-des-nestes.fr

Extrait de la délibération du 9 janvier 2014

se sont regroupées pour devenir une seule et unique intercommunalité. La communauté de communes Aure Louron est l'extension d Suite à la loi Notre, les intercommunalités u périmètre de la Communauté de Communes des Véziaux d'Aure, qui avait prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par délibération du conseil communautaire en date du 29 décembre 2015. Depuis le premier janvier 2017 l'ensemble des 4 communautés de communes sont intégrées dans la communauté de communes de Véziaux d'Aure. La communauté de communes des Véziaux d'Aure a alors pris la dénomination de la communauté de communes Aure Louron. La délibération de prescription du PLUi de la Communauté de communes des Véziaux d'Aure est étendue à l'ensemble des 47 communes.

Conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Communautaire a défini les modalités de concertation.

Modalités de concertation définies

- Affichage de la présente délibération dans toutes les mairies pendant la durée des études,
- Mise à disposition des documents d'élaboration du projet de PLUi au fur et à mesure de leur approbation, au siège de la communauté de communes et dans les mairies des communes membres,
- Articles dans la presse et radio locale,
- Ouverture d'un registre d'observations tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes et dans les mairies des communes membres,
- Organisation de deux réunions publiques avant approbation du PADD et du projet de PLUi,
- Possibilité d'adresser des remarques écrites par courrier postal à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Véziaux d'Aure - 8 Rue de la Moulette - 65240 Grézian, ou par email : contact@veziauxdaure.fr

Extrait de la délibération du 29 décembre 2015

La délibération du Conseil Communautaire Aure Louron du 25 janvier 2017 a repris et confirmé les modalités de concertation définies le 29 décembre 2015 par le Conseil Communautaire des Véziaux d'Aure.

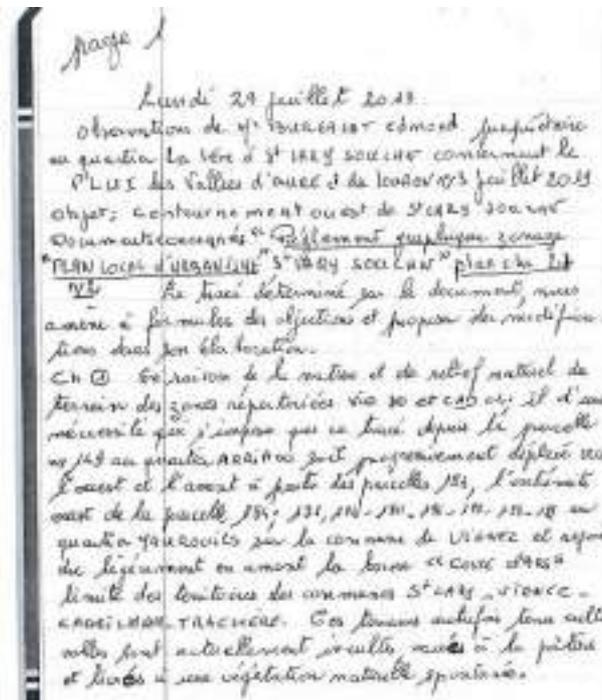
Déroulé de la Concertation

Des registres destinés aux observations de toute personne intéressée à la disposition du public tout au long de procédure

Un registre de concertation a été mis à disposition du public au siège de la communauté de communes aux horaires d'ouverture habituels. Un registre a également été mis à disposition dans chacune des communes de l'intercommunalité, tout au long de la procédure.

Ces registres étaient destinés à permettre au public d'exprimer ses opinions et éventuellement d'apporter sa contribution. Une adresse mail a également été mise en place pour s'exprimer sur le projet (plui@aure-louron.fr).

La communauté de communes a aussi tenu un registre des courriers reçus. Ces courriers ont pour objet des remarques et des demandes faites par les personnes intéressées par l'élaboration du PLUi valant SCoT. Les demandes ou observations émises dans ces courriers ont été étudiés dans le cadre du PLUi. Celles s'inscrivant le projet d'intérêt général retenu dans le PLUi et notamment le PADD ont été prises en compte.



Exemple extrait du registre au siège de la Communauté de Communes

Les réunions publiques

Plusieurs temps de concertation ont été proposés, en lien avec l'avancée des études. A chaque étape, une série de réunions publiques a été mise en place :

- Etape 1 : Après la première rédaction du diagnostic pour discuter du principe d'élaboration du SCoT, des enjeux identifiés et de la première trame du PADD
- Etape 2 : Lorsque le plan de zonage, le règlement et les OAP étaient formalisées afin d'expliquer le projet puis de recenser les demandes pour éventuellement faire évoluer le dossier avant arrêt

A chacune de ces étapes, plusieurs réunions ont été organisées afin de permettre aux citoyens de se rendre facilement sur les lieux de réunions. L'objectif était à la fois d'être proches des habitants et de rester à un échelon intercommunal en lien avec le choix d'établir un SCoT et un PLUi à l'échelle des 46 communes du territoire.

Les réunions publiques ont été organisées systématiquement en deux temps afin de faciliter les échanges entre élus, techniciens et citoyens. Ainsi, lors de chaque réunion, après une présentation des éléments structurants de l'avancée des études, les citoyens ont été invités à réagir, à questionner les éléments produits ou à proposer de nouvelles orientations.

Les réunions publiques ont été systématiquement annoncées par voie de presse (et radio), par la mise en place d'affiches et par diffusion sur le site Internet de la Communauté de Communes. Des dispositifs complémentaires d'information, détaillés dans le présent bilan de la concertation, ont également été mis en place pour faciliter la participation du public (plaquette de communication 4 pages, panneaux d'exposition, communiqués destinés à la diffusion radio, etc.).

Les réunions publiques

Etape 1 : Présentation du diagnostic, débat autour des enjeux identifiés, échanges sur la première trame de Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- 18 avril 2017 à Loudenvielle

- 20 avril 2017 à Ancizan

Ces deux réunions publiques visant à expliquer la démarche, à répondre aux questions, à expliquer les modalités de concertation et à inviter les citoyens à participer, notamment dans le cadre du forum.

- 18 mai 2017 : forum citoyen visant à échanger, en tables rondes, sur les enjeux identifiés et les orientations d'aménagement à travailler dans le cadre de la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les principaux thèmes abordés par la population :

- Procédure et calendrier d'élaboration
- L'outil SCoT, le lien avec les autres documents d'urbanisme
- Consommation d'espace et lutte contre l'étalement urbain
- Aménagement durable des vallées
- Economie locale, quels besoins, quelle stratégie
- Marché du logement, de l'immobilier, quelles réponses aux besoins des habitants
- Besoins en équipements

Les réunions publiques

Etape 2 : Réflexions autour du plan de zonage, du règlement, des OAP

- 15 juillet 2019 de 17h00 à 19h00 à Sarrancolin : secteur « porte des vallées, étoile d'Arreau »
- 15 juillet 2019 de 20h30 à 22h30 à Génos Loudenvielle : secteur « Louron »
- 16 juillet 2019 de 20h30 à 22h30 à Saint Lary Soulan : secteur « vallée d'Aure et haute vallée d'Aure »

Les réunions ont été organisées en deux temps : un temps de présentation visant à expliquer les principaux choix règlementaires retenus en lien avec les orientations du PADD, puis un temps d'échanges. Ce temps d'échanges a permis de répondre aux interrogations de la population. Le dispositif de concertation destiné à recueillir les questions ou avis qui portaient sur des demandes individuelles a également été présenté (5 journées de permanence, recueil de questions sous forme écrite, ...).

Les principaux thèmes abordés par la population :

- L'ambition du territoire en matière d'accueil de population et de production de logements
- Le fonctionnement et le rôle de l'outil changement de destination/abri pyrénéen en zones A et N
- La modération de la consommation de l'espace par l'urbanisation
- Les modalités de concertation pour faire remonter des demandes et consulter les documents
- Les modalités d'association des territoires voisins dans les réflexions
- Le fonctionnement et le rôle de l'outil emplacement réservé et du droit de préemption
- Le devenir des autorisations d'urbanisme délivrées avant l'approbation du PLUi
- Les dispositifs en faveur des commerces de proximité
- Les possibilités d'évolution des habitations existantes dans les zones A et N
- La suite de la procédure

Les permanences de concertation

Au-delà des réunions publiques, les élus du territoire ont souhaité laisser la possibilité aux citoyens d'analyser les documents produits et de réagir sur les propositions. Les documents liés à la traduction réglementaire (OAP, règlement, zonage notamment) ont été mis en ligne le 17 juillet 2019 et une campagne de communication a permis d'informer sur ces permanences. Plus de 60 personnes ont pris rendez-vous et ont pu être rencontrées les :

- 29 août 2019 matin à Sarrancolin, après-midi à Génos
- 30 août 2019 matin à Ancizan, après-midi à Arreau
- 4 septembre 2019 matin à Bordères-Louron, après-midi à Vielle-Aure
- 5 septembre 2019 matin à Guchan, après-midi à Grézian
- 6 septembre 2019 matin à Ilhet, après-midi à Jezeau

Les principaux thèmes abordés lors de ces échanges concernaient :

- Des conseils sur des projets individuels (annexes, permis, projets pour les enfants, etc.)
- Des explications sur la procédure, le PLUi valant SCoT, les recours possibles
- Des demandes d'adaptation du projet, en lien avec des projets individuels, sur :
 - Des adaptations d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Le maintien de zones constructibles
 - L'ouverture à l'urbanisation de certains terrains
 - La création d'activités ou de projets particuliers
 - ...

Les plaquettes d'information sur le PLUi

Vallées Aure & Louron
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLUi PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLUi valant SCoT des Vallées d'Aure et de Louron - n°1 - mars 2017

Les 45 communes de la communauté de communes ont travaillé ensemble pour élaborer ce projet d'aménagement et de développement durable. Ce PLUi définit les orientations stratégiques et les règles d'urbanisme applicables sur l'ensemble du territoire. Sa mise en œuvre est assurée par les communes et la communauté de communes.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Une démarche stratégique

Il s'agit d'un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 1875 communes de la communauté de communes. Il définit les orientations stratégiques, mais ne prescrit pas de règles d'urbanisme. Il est élaboré en concertation avec les citoyens et les élus locaux.

Un outil réglementaire

Il définit les règles d'urbanisme applicables sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Il est élaboré en concertation avec les citoyens et les élus locaux. Il est mis à jour régulièrement.

VENEZ PRENDRE PART À LA DÉMARCHÉ

RÉUNIONS PUBLIQUES

- le 18 avril 2017 11h à la salle l'Ardo à Loudenvielle
- le 20 avril 2017 11h au centre culturel d'Ancizan

LE TERRITOIRE DU PLUi VALANT SCOT DES VALLÉES D'AURE ET DE LOURON



FORUM CITOYEN

- le 18 mai 2017 11h à la salle du Terminus d'Arreau

Un projet structurant pour le territoire

Construit sur 3 ans, le PLUi valant SCoT est un projet qui doit engager la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Il prévoit à cet effet un processus de concertation qui doit permettre à tous les acteurs de se faire entendre et de contribuer à l'aménagement du territoire.

Quelles étapes ?



La concertation au cœur du projet

La concertation est au cœur du projet. Elle permet de recueillir les avis et suggestions des citoyens et des élus locaux. Elle est organisée sous la forme de réunions publiques, de forums citoyens, de consultations individuelles, etc.

COMMENT PARTICIPER ?

- Participer aux réunions publiques et forums citoyens.
- Participer aux consultations individuelles.
- Participer aux ateliers de concertation.

POUR S'INFORMER

- Sur le site internet de la communauté de communes.
- Sur le site internet de la communauté de communes.
- Sur le site internet de la communauté de communes.
- Sur le site internet de la communauté de communes.
- Sur le site internet de la communauté de communes.
- Sur le site internet de la communauté de communes.

POUR S'ENQUÊRE

- Sur le site internet de la communauté de communes.
- Sur le site internet de la communauté de communes.
- Sur le site internet de la communauté de communes.
- Sur le site internet de la communauté de communes.
- Sur le site internet de la communauté de communes.
- Sur le site internet de la communauté de communes.



www.aure-louron.fr

Les plaquettes d'information sur le PLUI

Points clés du diagnostic socio-économique et de l'état initial de l'environnement

Une population en faible croissance

- 7800 à 7100 habitants en 2017 (taux de croissance négatif)
- +4 20 habitants en moyenne par an depuis 2000
- Une croissance liée à l'appartenance à plus de 50%
- 103 49 000, 180 millions et un pôle d'attraction de 2 millions de personnes par an
- Un revenu moyen de 17000€ par ménage (70% des ménages sont imposables)

ENJEUX

- Assurer la vitalité économique de la zone d'étude
- Faciliter les déplacements et améliorer la mobilité
- Assurer la qualité de l'habitat

Un parc de logements dominé par les résidences secondaires et touristiques

- Environ 18000 logements recensés sur le territoire (25% de résidences principales)
- Pic de 400 logements vacants en 2012, à un niveau de 10000 depuis plus de 5 ans (2014)
- 340 logements construits
- Un tancer en très forte croissance (+10% par an)
- Une insécurité de l'offre de logements et une demande de logements de qualité
- Une demande de logements de qualité et une demande de logements de qualité

ENJEUX

- Faciliter l'accès à la propriété
- Faciliter l'accès à la propriété
- Faciliter l'accès à la propriété

Une économie dominée par le tourisme

- 2500 actifs sur le territoire (50% des habitants)
- Près de 4000 emplois en 2017 (10,2% du PIB)
- 12% des emplois dans le secteur du commerce et des services
- Une économie de haute valeur ajoutée
- Une économie de haute valeur ajoutée

ENJEUX

- Faciliter l'accès à la propriété
- Faciliter l'accès à la propriété
- Faciliter l'accès à la propriété

Des équipements bien présents, polarisés sur 3 sites principaux

- Un très bon niveau d'équipement au regard de la population permanente présente
- Des effectifs insuffisants en matière de services de proximité
- Un besoin de renforcement de l'offre résidentielle de proximité
- Une offre commerciale insuffisante et de proximité
- Une offre de loisirs et de culture de proximité

ENJEUX

- Faciliter l'accès à la propriété
- Faciliter l'accès à la propriété
- Faciliter l'accès à la propriété



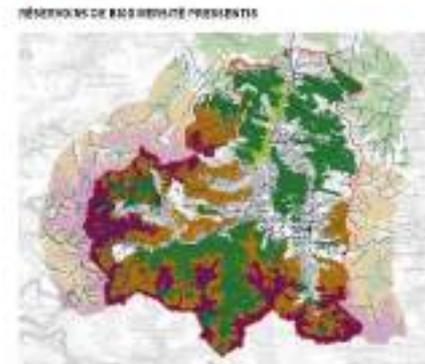
Un patrimoine naturel et bâti de qualité



ENJEUX

- Faciliter l'accès à la propriété
- Faciliter l'accès à la propriété
- Faciliter l'accès à la propriété

Une biodiversité très riche, omniprésente



ENJEUX

- Faciliter l'accès à la propriété
- Faciliter l'accès à la propriété
- Faciliter l'accès à la propriété

Les plaquettes d'information sur le PLUI



Le PLUI valant SCoT, un projet structurant pour le territoire

Un projet d'aménagement global, gerant de la cohérence

Cadrement du Plan Local d'Urbanisme, le Projet d'aménagement et de Développement Durables est le véritable cadre de référence de l'ensemble de l'aménagement de l'ensemble des communes concernées par le PLUI, d'urbanisme intercommunal. C'est un projet porteur de sens pour les habitants et pour les élus. Il répond aux besoins et enjeux de votre territoire, permet l'évaluation du diagnostic territorial, permet de poser le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui est le véritable cadre de référence de l'ensemble de l'aménagement de votre territoire.

Puis une déclinaison à la parcelle

Le Projet d'aménagement et de Développement Durables est le véritable cadre de référence de l'ensemble de l'aménagement de l'ensemble des communes concernées par le PLUI, d'urbanisme intercommunal. C'est un projet porteur de sens pour les habitants et pour les élus. Il répond aux besoins et enjeux de votre territoire, permet l'évaluation du diagnostic territorial, permet de poser le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui est le véritable cadre de référence de l'ensemble de l'aménagement de votre territoire.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

En 2017, l'assemblée communale a approuvé le projet de PLUI valant SCoT. Ce document est en cours de validation par la Préfecture. Le PLUI valant SCoT est en cours de validation par la Préfecture. Le PLUI valant SCoT est en cours de validation par la Préfecture.

Le PLUI valant SCoT est en cours de validation par la Préfecture. Le PLUI valant SCoT est en cours de validation par la Préfecture. Le PLUI valant SCoT est en cours de validation par la Préfecture.



La concertation au cœur du projet

La concertation est au cœur du projet de PLUI valant SCoT.

POUR S'INFORMER

- Site internet de la Communauté de Communes
- Ateliers de concertation

POUR S'EXPRIMER

- Ateliers de concertation

3 actions à destination du public avant la clôture du PLUI (automne 2018)

- L'ensemble des documents (diagnostic, PLUI, carte de zonage par commune, règlement, 1ère consultation sur le site internet www.vallées-aure-louron.fr) sera mis à disposition des habitants et de la communauté de communes.
- Une seconde série de réunions publiques sera organisée pour présenter le PLUI, l'expliquer, répondre aux questions, recueillir les avis et suggestions des habitants et de la communauté de communes.
- Des permis de construire seront délivrés par la Préfecture, en tenant compte des prescriptions du PLUI, l'expliquer, répondre aux questions, recueillir les avis et suggestions des habitants et de la communauté de communes.

Les plaquettes d'information sur le PLUI

Points clés du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

AXE 1 Un territoire pour vivre "à l'année"

- Consolider la structure multipolaire du territoire
- Accueillir les jeunes et favoriser la population
- Impulser et accompagner les actions de revitalisation des centres de villages
- Mettre en œuvre l'offre d'équipements et de services pour tous les habitants
- Développer les capacités d'accessibilité et de mobilité au sein du territoire

Éléments de repère :

- Centre de village
- Centre de village
- Centre de village

LES CENTRES DE VILLAGES

- Centres de village : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.
- Centres de village : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.
- Centres de village : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.

LES ESPACES

- Espaces : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.
- Espaces : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.
- Espaces : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.

AXE 3 Développer l'habitat tout en préservant un cadre de vie de qualité (ou de manière responsable)

- Concevoir et mettre en œuvre un logement en diversifiant les formes architecturales
- Réaliser un programme de logements sociaux et familiaux de qualité
- Adapter les logements et les espaces publics existants et promouvoir le territoire
- Préserver les espaces agricoles et naturels du village par l'usage agricole
- Valoriser et améliorer la gestion paysagère des espaces agricoles et naturels, forêts, bocaux, etc.

BUC-DYNAMISME DES STRUCTURES VÉGÉTALES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE "LES VALLÉES D'AURE ET DU LEURON"



AXE 4 Un capital nature montagnard à valoriser

RÉSÉRVES DE BIEN-ÊTRE PRÉSENTES

RÉSÉRVES DE BIEN-ÊTRE PRÉSENTES

- Réserves de bien-être : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.
- Réserves de bien-être : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.
- Réserves de bien-être : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.

Éléments de repère :

- Réserves de bien-être
- Réserves de bien-être
- Réserves de bien-être

- Préserver les zones de réserves de bien-être et garantir en priorité les réserves de bien-être.
- Valoriser les zones de réserves de bien-être et garantir en priorité les réserves de bien-être.
- Préserver et valoriser la biodiversité, par des outils de gestion adaptés, tels que les Réserves Naturelles Régionales, les réserves et les Réserves Nationales, etc.
- Préserver et valoriser les engagements de l'État et de la transition énergétique.

AXE 2 Une économie à développer, diversifier et accompagner

- Faciliter le développement des activités agricoles, pastorales, agroalimentaires et artisanales
- Diversifier l'économie locale et favoriser l'innovation
- Favoriser en priorité pour l'attractivité territoriale les territoires

Éléments de repère :

- Centres de village
- Centres de village
- Centres de village

LES CENTRES DE VILLAGES

- Centres de village : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.
- Centres de village : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.
- Centres de village : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.

LES ESPACES

- Espaces : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.
- Espaces : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.
- Espaces : zones de concentration de population et d'activités, lieux de vie et de services, espaces publics, équipements collectifs.

Les plaquettes d'information sur le PLUi

Un projet mis à disposition du public

Le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) SCOT est élaboré en concertation avec les citoyens et les élus. Le projet a été présenté à l'assemblée communale le 27/11/2019, et est maintenant en phase de concertation. Les citoyens sont invités à participer au projet de PLU en faisant connaître leurs avis et propositions aux documents de concertation. Les documents de concertation sont disponibles en mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes. Le projet de PLU est en phase de concertation et sera soumis à la délibération de la Communauté de Communes en 2020.

Des futurs aménagements portés

Le projet de PLU vise à définir les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire. Les citoyens sont invités à participer au projet de PLU en faisant connaître leurs avis et propositions aux documents de concertation. Les documents de concertation sont disponibles en mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes. Le projet de PLU est en phase de concertation et sera soumis à la délibération de la Communauté de Communes en 2020.

Quelles étapes ?

- 2015 : Réunion de concertation
- 2016 : Réunion de concertation
- 2017 : Réunion de concertation
- 2018 : Réunion de concertation
- 2019 : Réunion de concertation
- 2020 : Réunion de concertation

PRENEZ PART À LA DÉMARCHE

Les citoyens sont invités à participer au projet de PLU en faisant connaître leurs avis et propositions aux documents de concertation. Les documents de concertation sont disponibles en mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes. Le projet de PLU est en phase de concertation et sera soumis à la délibération de la Communauté de Communes en 2020.

Vallées Aure Louron COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLU des Vallées d'Aure et de Louron - n°3 - juillet 2019

Le PLU est un document d'urbanisme qui définit les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire. Les citoyens sont invités à participer au projet de PLU en faisant connaître leurs avis et propositions aux documents de concertation. Les documents de concertation sont disponibles en mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes. Le projet de PLU est en phase de concertation et sera soumis à la délibération de la Communauté de Communes en 2020.

Le PLUi valant SCOT, un projet bien avancé

Après avoir travaillé sur le bilan du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) au cours de la concertation 2017, la Communauté de Communes, en partenariat avec les communes, a défini les orientations stratégiques de son projet.

Une nécessaire modération de la consommation foncière

La réduction significative du projet est bien représentée dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le territoire doit respecter un objectif de réduction de la consommation foncière de 10% par rapport à la situation actuelle. La Communauté de Communes a défini les orientations stratégiques de son projet de PLU en faisant connaître ses avis et propositions aux documents de concertation. Les documents de concertation sont disponibles en mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes. Le projet de PLU est en phase de concertation et sera soumis à la délibération de la Communauté de Communes en 2020.

Travail et autour de l'habitat et de l'agriculture. Dans ce cadre, la Communauté de Communes a défini les orientations stratégiques de son projet de PLU en faisant connaître ses avis et propositions aux documents de concertation. Les documents de concertation sont disponibles en mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes. Le projet de PLU est en phase de concertation et sera soumis à la délibération de la Communauté de Communes en 2020.

PRENEZ PART À LA DÉMARCHE

Les citoyens sont invités à participer au projet de PLU en faisant connaître leurs avis et propositions aux documents de concertation. Les documents de concertation sont disponibles en mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes. Le projet de PLU est en phase de concertation et sera soumis à la délibération de la Communauté de Communes en 2020.

Pour participer, rendez-vous à la mairie de votre commune ou à la Communauté de Communes.

Pour plus d'informations, contactez la Communauté de Communes.

Site internet : www.vallées-aure-louron.fr

Les plaquettes d'information sur le PLUI

Les grandes lignes du projet

Un projet centré sur les villages

L'objectif de 2018 visait avant tout à proposer des orientations en lien direct avec les villages et hameaux caractéristiques. L'objectif est d'offrir la maîtrise de l'équipement et la conservation des terres agricoles à la fois à l'échelle globale avec l'ensemble du territoire et à l'échelle locale au sein des enveloppes urbaines caractéristiques (zones cœurs), des extensions, ou des villages. Les enjeux relatifs à l'échelle locale ont été approfondis (logement, activités) et par les élus locaux ont permis de formaliser des principes opérationnels de zones cœurs et à l'échelle locale. Les choix ont été effectués afin d'optimiser les logiques de développement urbain, pour proposer des extensions qui s'intègrent dans le paysage dans le territoire. Le principal facteur d'attraction des villages reste les villages et les paysages locaux remarquables.

Exemple, village d'Arrière



Le volet commercial du PLUI autorise les nouvelles constructions uniquement dans les bourgs. L'objectif global est de dynamiser et pérenniser les centres et lieux dans les villages. Toutefois, les études antérieures le font d'analyser la situation d'implantation de projets commerciaux qui ne peuvent s'implanter au cœur des bourgs.

Un projet travaillé à l'échelle de chaque quartier, de chaque îlot



Pour élaborer le document, la première phase nécessaire a été de définir les besoins en logements, la densité, les formes urbaines souhaitées, les données de composition architecturale et paysagère etc. Cette première phase a été la traduction réglementaire et a été établie.

- Sur les zones à Urbaniser Zones de développement, une étude de terrain a été menée à jour, la traduction réglementaire est faite sous la forme d'orientations d'aménagement et de prescriptions du PLU avec un cadre d'orientation et des données de base.
- Sur les zones à Urbaniser Zones de développement, une étude de terrain a été menée à jour, la traduction réglementaire est faite sous la forme d'orientations d'aménagement et de prescriptions du PLU avec un cadre d'orientation et des données de base.

Un projet qui vise à préserver les ressources naturelles du territoire et conforter l'agriculture

Le PLUI a pris en compte toutes les dispositions de protection d'espaces naturels (Site de la Vallée de la Lézarde, Parc Naturel des Pyrénées, Sites de la Vallée de la Lézarde, Réserve Naturelle, etc.). Les zones à protéger sont définies pour protéger les aménagements et constructions aux sites sensibles (sites à la sécurité publique ou à la préservation patrimoniale). Les élus ont souhaité préserver les zones agricoles et naturelles dans les zones à protéger, le caractère agricole et naturel des zones. Une attention particulière a été portée au respect du Schéma Régional de Cohésion Ecologique de la Vallée de la Lézarde et de la Lézarde.



Pour renforcer les élus ont souhaité conforter la culture agricole et les zones agricoles dans le territoire, au travers de l'équilibre entre les zones d'activités et les zones agricoles. Les zones agricoles ont été définies pour faciliter l'implantation des zones agricoles et la reprise d'exploitations.



Dans les zones agricoles et naturelles, les aménagements agricoles peuvent être confortés, être améliorés, en particulier les zones agricoles. Les zones agricoles ont été définies pour faciliter l'implantation des zones agricoles et la reprise d'exploitations.

Un projet qui soutient le développement de la mobilité douce

Pour envisager en faveur de la transition énergétique on propose une alternative à la voiture pour les habitants des villages. Les élus ont formulé un projet d'implantation de zones de mobilité douce (vélo, trottinette, etc.) et de soutien à tout usage (vélo, trottinette, etc.). Ce projet structure les zones.

Il est une réflexion plus large et participative avec le Comité de Développement du Plateau de Lézarde et de la Vallée de la Lézarde. Les élus ont formulé un projet d'implantation de zones de mobilité douce (vélo, trottinette, etc.) et de soutien à tout usage (vélo, trottinette, etc.).



Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio

Accueil / Grand Sud / Vie locale

Arreau. Mise en place du schéma de cohérence territoriale



Les élus se réunissent le nouveau conseil administratif du SCoT aux maires des vallées d'Aure et du Louron. Photo Gérard Lataour.

Publié le 24/02/2015 à 08:52



Vie locale, Arreau

Le Syndicat mixte des vallées d'Aure et du Louron, avec les maires des 48 communes, vient de se réunir au château des Nestes, à Arreau, en présence de Michel Péleu, Maryse Beyrié, Jean-Louis Anglade, Philippe Carrère, Jean Mounicq, Jean-Henri Mir, à l'ordre du jour, la mise en place du SCoT. Le président Philippe Carrère a ouvert la séance en remerciant tous les maires de leur présence et a présenté le SCoT (Schéma de cohérence territoriale), un document de planification à l'échelle de plusieurs communautés de communes qui doit permettre une cohérence d'aménagement à l'échelle d'un bassin de vie mais aussi d'assurer un équilibre entre les zones urbaines à vocation économique, agricoles et naturelles. C'est un projet de territoire pour les 20 prochaines années, porté par les élus (économie, services, équipements, logements, agriculteurs...) et un document intégrateur, qui va englober les documents d'urbanisme des communes (plan local d'urbanisme, carte communale). Le SCoT des vallées d'Aure et du Louron comprend 48 communes regroupées dans 5 communautés de communes avec 7.500 habitants pour 650 km². La maîtrise d'ouvrage par le Syndicat mixte des vallées. Une réflexion sur le SCoT est engagée depuis 2011, son objectif est de permettre aux habitants de vivre le mieux possible sur leur territoire en favorisant l'emploi, les services et une offre de logement adaptée. 6 enjeux sont concernés : développer l'attractivité économique, conforter et harmoniser l'offre touristique, encourager une agriculture vivante et garante de la qualité paysagère, adapter l'offre de services et d'équipement à la population

locale et aux flux saisonniers, fixer les populations par une offre d'habitat adaptée aux besoins et préserver et valoriser l'environnement exceptionnel des vallées.

Avec Philippe Carrère, président du syndicat; Jean Mounicq, responsable de la commission SCoT, et la chargée de mission Julie Dubarry.



Gérard Lataour

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio

www.laurentlecontepresse.fr - Juin 2019

Pays des Nestes | 35

Le Schéma de Cohérence Territoriale c'est quoi ?

ARREAU
L'élaboration du SCOT de la vallée d'Aure a débuté. Il rassemble 48 communes...

Le Schéma de Cohérence Territoriale c'est quoi ?

Les élus et les citoyens se sont réunis au 1er conseil communautaire du SCOT de la vallée d'Aure le 14 mai 2019. Ce conseil communautaire a pour mission de définir le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la vallée d'Aure. Ce SCOT est un document d'urbanisme qui définit les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire pour les 48 communes du territoire. Il est élaboré par les élus des communes et des intercommunalités du territoire. Le SCOT est un document d'urbanisme qui définit les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire pour les 48 communes du territoire. Il est élaboré par les élus des communes et des intercommunalités du territoire.

ANTICIPER POUR MIEUX GÉRER

Le SCOT est un document d'urbanisme qui définit les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire pour les 48 communes du territoire. Il est élaboré par les élus des communes et des intercommunalités du territoire.

Les 6 enjeux d'aménagement du SCOT

1. Définir le cadre de vie et les conditions de vie des habitants du territoire.
2. Définir les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire.
3. Définir les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire.
4. Définir les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire.
5. Définir les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire.
6. Définir les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire.

Bénévoles Escalade

Les bénévoles de l'escalade de la vallée d'Aure se réunissent pour discuter de leur projet de création d'un club d'escalade. Ils ont pour objectif de rassembler les passionnés de la vallée d'Aure et de leur offrir un cadre de vie et des conditions de vie des habitants du territoire.

Julia Dubarry et Philippe Carrière présentent le SCOT.

Arreau / Grand Arreau / Vie locale

Arreau, Vallées d'Aure et du Louron : le SCOT avance

Le conseil communautaire du SCOT de la vallée d'Aure s'est réuni le 14 mai 2019. Ce conseil communautaire a pour mission de définir le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la vallée d'Aure. Ce SCOT est un document d'urbanisme qui définit les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire pour les 48 communes du territoire. Il est élaboré par les élus des communes et des intercommunalités du territoire.

Publié le 29/12/2013 à 08:54 - mis à jour à 08:23

Vie locale, Arreau

Plus de 100 élus et citoyens des vallées d'Aure et du Louron se sont réunis dernièrement, à Arreau, pour discuter de leur projet de création d'un club d'escalade. Ils ont pour objectif de rassembler les passionnés de la vallée d'Aure et de leur offrir un cadre de vie et des conditions de vie des habitants du territoire.

Plus de 100 élus et citoyens des vallées d'Aure et du Louron se sont réunis dernièrement, à Arreau, pour discuter de leur projet de création d'un club d'escalade. Ils ont pour objectif de rassembler les passionnés de la vallée d'Aure et de leur offrir un cadre de vie et des conditions de vie des habitants du territoire.

Ces ateliers ont donc permis de partager les premières conclusions du diagnostic et de le compléter avec les participants via des tables rondes, des ateliers thématiques et la réalisation de l'urbanisme et la valorisation de l'environnement, l'activité économique du territoire, les paysages... mais aussi les thèmes abordés lors de cette soirée ou les échanges entre participants ont été riches. Suite à cette première rencontre, la procédure va suivre son cours, comme le présente Philippe Carrière, président du Syndicat mixte des vallées d'Aure et du Louron, élu à la présidence du SCOT :

« Sur 2016, suite à la finalisation du diagnostic, nous allons passer à une nouvelle étape avec l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui correspond au projet politique. Le SCOT est un document stratégique important pour l'avenir de nos vallées et les élus du syndicat mixte continueront à organiser des temps d'échanges avec les acteurs du territoire. De nouvelles soirées d'échanges vont donc à prévoir.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le syndicat mixte au 05.62.40.10.71 et à scot@mixte-aure-louron.fr. Un site internet est actuellement en construction.

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoop / Presse / Radio

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON - HAUTES PYRÉNÉES - PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNALITÉ | TERRITOIRE ET IDENTITÉ | ACTIONS EN PROGRES

10 OCT

PLUS QUE UN SCOT, LES ÉLUS SUR LE TERRAIN

Concier développement économique et rural, paysage, rivière et redonner en priorité les besoins des villages, prendre en compte les impacts dans les futurs choix d'aménagement, réfléchir au devenir des berges Amont, permettre les projets de construction résidentiel et l'énergie, tout en créant les meilleurs conditions de vie aux habitants des deux vallées, voici résumé et quelques mots l'occasion des élus du territoire Aure Louron.

De concert avec l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) en étroite collaboration avec les Conseils municipaux de chaque village.

Dans ce contexte, plus de quarante personnes élus et techniciens étaient présents à la journée de terrain organisée par les services de l'État et organisée par la Communauté de commune Aure Louron le 7 septembre dernier. Un tel

Plus d'infos sur le territoire / 26 photos et vidéos des élus sur le terrain

ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES

AUTRES ÉVÉNEMENTS À VENIR

INDICATEURS D'OUVERTURE

2020 - 2021 - 2022

01/09/2020 - 10/09/2020 - 17/09/2020

Château Ségur
 3, Avenue Colman
 65240 AURE (France)
 Du lundi au vendredi 09h00 - 17h00
 Tél. 05 49 49 14 14

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJET D'AMÉNAGEMENT

PROJET DE SCOT

PARTENAIRES

- Département des Hautes-Pyrénées
- Mairie de Lourdes
- Mairie de Lourdes
- Mairie de Lourdes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON - HAUTES PYRÉNÉES - PLAN LOCAL D'URBANISME

ÉTAT DE L'ART

Le réflexe aux futurs choix d'aménagement et à leurs impacts sur le territoire par des études de cas réels. Les débats furent riches, animés et très productifs.

Il reste donc du travail pour les élus des 47 communes jusqu'en 2021, année prévisionnelle d'approbation du PLU. Avant tout, il doit être une belle opportunité pour réfléchir à l'aménagement des nos villages, afin que les générations futures puissent continuer à y travailler et à y vivre tout en profitant de leur environnement naturel exceptionnel.

Téléchargez le : [Compte-rendu Journée Paysage 07/09/2020](#)

ESPACE RÉSERVÉ - COMMUNION

LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON

| LES COMMUNES |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Aure | Bardou | Castelnau-d'Audoubert | Lourdes | Urdax |
| Barthelemy | Belloc | Castelnau-d'Audoubert | Préaux | Urdax |
| Castelnau-d'Audoubert | Castelnau-d'Audoubert | Castelnau-d'Audoubert | Castelnau-d'Audoubert | Castelnau-d'Audoubert |
| Castelnau-d'Audoubert | Castelnau-d'Audoubert | Castelnau-d'Audoubert | Castelnau-d'Audoubert | Castelnau-d'Audoubert |
| Castelnau-d'Audoubert | Castelnau-d'Audoubert | Castelnau-d'Audoubert | Castelnau-d'Audoubert | Castelnau-d'Audoubert |

https://www.aure.com/

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio

05/11/2019 Communauté de Communes Aure Louron - Vallées-Pyrénées-SB - Point d'engagement sur le PLU Valant SCOT des vallées d'Aure...



Vous êtes ici : Accueil > Actualités > Événements > Point d'engagement sur le PLU Valant SCOT des vallées d'Aure et du Louron

POINT D'ENGAGEMENT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME VALANT SCOT DES VALLÉES D'AURE ET DU LOURON

28 Aout



La élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) se poursuit avec pour objectif l'approbation définitive du document fin 2019. Suite aux actions de concertation réalisées en 2017 sur le PRCO (projet d'aménagement et de développement durables), les élus municipaux travaillent actuellement sur les autres plans du PLU, notamment les cartes de zonage et le règlement.

De nouveaux temps d'échange avec la population seront programmés à l'automne 2019 au travers de réunions publiques mais aussi au travers de rendez-vous individuels pour accéder aux cas particuliers (sur demande des administrés) avec les élus concernés et le bureau d'études CITADIA Corvèze. L'information sur ces rendez-vous sera proposée en début d'automne via le site internet et les journaux.

<https://www.aure-louron.fr/actualites/334-point-d-engagement-sur-le-plan-local-d-urbanisme-valant-scot-des-vallées-d-aure-et-du-louron-187>

1/2

ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES

Actualités communales pour le moment.

HORAIRE D'OUVERTURE

De Lundi au Vendredi : 09h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Château Sigère
2 Avenue Calmette
65100 ARIAS (France)

05 42 00 40 00 & 05 42 00 40 01
(06 Centre)

Site de 05 42 00 40 01

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Intercommunalité
- Inter-région Projets
- Services de proximité

PARTENAIRES

- Département de Haute-Garonne
- Préfecture
- Vallées Pyrénées
- Union Intercommunale des Vallées d'Aure
- Chambre d'Agriculture

05/11/2019 Communauté de Communes Aure Louron - Vallées-Pyrénées-SB - Point d'engagement sur le PLU Valant SCOT des vallées d'Aure...

Pour être informé le grand public sur l'avancement de la procédure et les actions de concertation avec les habitants, un nouveau numéro de « journal du PLU » est disponible en téléchargement :



Fichier en téléchargement : Lettre d'information n°2 du PLU Aure Louron



LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON :

| LES COMMUNES |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Ariès | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes |
| Arthez-de-Léon | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes |
| Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes |
| Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes |
| Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes |
| Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes |
| Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes |
| Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes |
| Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes |
| Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes | Arthez-de-Nabes |

<https://www.aure-louron.fr/actualites/334-point-d-engagement-sur-le-plan-local-d-urbanisme-valant-scot-des-vallées-d-aure-et-du-louron-187>

1/2

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio

81112218 Communauté de Communes des Vallées – Vallées Pyrénées SE – PLU valant SCoT des Vallées

Voir aussi : Accueil / Actualités / Concertation ouverte sur le territoire

PLU VALANT SCoT AURE LOURON

MAR

Venez participer à l'élaboration du PLU valant SCoT des Vallées d'Aure et du Louron

Pour les prochains mois, vous participez à nos moments d'échanges ouverts à tous (habitants, associations, entreprises...)

Un temps de réflexion publique (présentation de la démarche, du diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durables) prévu sur 2 sites pour une meilleure accessibilité de tous :

- Le mardi 19 avril 2017 à 18h à la salle de l'Arche à Loudersville
- Le jeudi 26 avril 2017 à 18h au Centre culturel d'Arcadan

Un Forum citoyen le jeudi 18 mai 2017 à 18h à la salle des Fermiers d'Arnos (10h d'échanges le projet lors de tables rondes).

LEBNE d'Arcadan (17)

8141_Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLU) valant SCoT des Vallées d'Aure et du Louron sur le territoire de la

81112218 Communauté de Communes des Vallées – Vallées Pyrénées SE – PLU valant SCoT des Vallées

Les 47 communes du territoire se sont réunies en 2014 dans l'élaboration d'un Schéma de Cohésion Territoriale (SCoT), document visant à régler les problèmes d'aménagement et d'habitat sur les prochaines années. Pour du rapprochement intercommunal, les élus de la Nouvelle Communauté de Communes des Vallées ont décidé d'aller plus loin et de faire évoluer le SCoT en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) valant SCoT.

Le PLU valant SCoT qui sera officiellement approuvé en 2019, reflète à son échelle un d'aménagement vrai développement également les outils à destination de chaque parcelle, publique ou privée et servis de référence à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol (permis de construire, d'aménager, de démolir...). Il servira donc de socle de cohésion entre tous.

Les élus souhaitent voir le population pouvoir participer à l'élaboration de ce document stratégique pour les vallées. Des ateliers de concertation sont prévus tout au long de la procédure.

Pour tout renseignement, merci d'adresser un mail à plu@valléesaurelouron.fr ou d'appeler la communauté de communes : 05.63.49.00.70.

ESPACE RÉSERVÉ - CONNEXION

Identifiant :

Mot de passe :

Se souvenir de moi ?

Connexion

- oublier mon mot de passe
- me connecter en tant que

LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON

| LES COMMUNES |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil |
| Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil |
| Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil |
| Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil |
| Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil |
| Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil |
| Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil |
| Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil |
| Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil | Arnos-Ménil |

8141_Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLU) valant SCoT des Vallées d'Aure et du Louron sur le territoire de la

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio

07/11/2019 Communauté de Communes des Vallées - Hautes-Pyrénées (65) - PLO (volet SCOT) - documents actualisés suite à la concertation



Vous êtes ici : Accueil > Actualités > Les avis de concertation relative à votre territoire

PLU (volet SCOT) : DOCUMENTS ACTUALISÉS SUITE À LA CONCERTATION

21 SEP



Plus de 190 personnes ont participé aux actions de concertation sur le PLO (volet SCOT) des Vallées d'Aure et de Louron organisées en avril et mai derniers. Suite aux deux réunions publiques, un forum participatif a permis de débattre avec les citoyens et d'échanger et tables rondes sur le projet politique (= PLO) : projet d'aménagement et de développement durable), défini par les élus dans le cadre de ce document d'urbanisme. Les propositions et remarques issues de ces discussions ont été analysées par les élus de la communauté d'aménagement de l'espace de la Communauté de communes. Le PLO étant un document politique certes, certaines propositions formulées sur des sites spécifiques ou sur des thèmes particuliers n'ont pas été retenues.

Voir les résumés documentés (ci-dessous) :

Plus d'infos sur votre territoire ? 25 avis de concertation actualisés suite à la concertation (2019)

ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES

Aucun événement pour le moment.

NUMAIRES D'OUVERTURE

De lundi au vendredi : 09:00 - 12:00 & 13:00 - 17:00

Coffrets ligne : 5 Avenue Calmar 65100 AURE (France)

Horaires pendant les vacances : 09:00 - 12:00

34.00.40.40.77

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Intercommunalité
- Audits & Projets
- Statistiques & Démographie

PARTENAIRES

- Departement des Hautes-Pyrénées
- Industrie Pyréenne
- Plan d'Urbanisme des Vallées
- Plan de l'Agriculture

1/20

07/11/2019 Communauté de Communes des Vallées - Hautes-Pyrénées (65) - PLO (volet SCOT) - documents actualisés suite à la concertation

- PROJ actualisé
- Compte rendu des discussions particulières
- Compte rendu du forum

Les autres documents sont toujours disponibles :

- Langage social et politique
- Le rôle de l'urbanisme
- Notre information

De nouvelles actions de concertation (visites publiques) seront programmées au premier semestre 2020.

Si il y a pour toute question, vous pouvez contacter les services de la Communauté de communes.



- PROJ actualisé
- Compte rendu

ESPACE RÉSERVÉ - CONCERTATION

1. Connexion

2. Connexion

3. Connexion

4. Connexion

5. Connexion

6. Connexion

7. Connexion

8. Connexion



LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES D'AURE

| LES COMMUNES |
|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron |
| Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron |
| Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron |
| Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron |
| Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron |
| Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron |
| Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron |
| Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron |
| Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron |
| Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron | Arthez-de-Louron |

Plus d'infos sur votre territoire ? 25 avis de concertation actualisés suite à la concertation (2019)

1/20

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio

Deux réunions publiques pour la communauté de communes – 67041 - http://www.ladepeche.fr/article/2017/09/07/217096-deux-reunions-publi...



Actualité > Scoopt > Haute-Normandie > Eure

Publié le 07/11/2019

Deux réunions publiques pour la communauté de communes

Les 47 communes de la communauté de communes Aure Louron ont engagé depuis 2014 des travaux de concertation pour élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) et ont décidé de réaliser six ateliers d'animation et d'échanges sur les problématiques.

Les élus de la majorité ont ainsi organisé deux réunions publiques, l'une à la commune de L'Épervier le 11 novembre et l'autre à la commune de L'Épervier le 12 novembre. Ces ateliers ont permis de recueillir les avis et suggestions des habitants et de les intégrer dans le projet de PLU.

Le PLU intercommunal est une opportunité pour les communes de définir ensemble les orientations de leur développement et de travailler de concert pour améliorer leur cadre de vie.

Après la réunion de L'Épervier du 11 novembre, la commune de L'Épervier a pu participer à la concertation. Ce site, qui sera synthétisé dans le rapport de concertation, permettra de recueillir les avis et suggestions des habitants pour le projet de PLU.

Deux réunions publiques supplémentaires de la communauté de communes Aure Louron ont été organisées le 12 novembre à la commune de L'Épervier.

Le projet de PLU sera soumis à la consultation des habitants.

Le projet de PLU sera soumis à la consultation des habitants.

Le projet de PLU sera soumis à la consultation des habitants.

Le projet de PLU sera soumis à la consultation des habitants.

La Dépêche.fr Web

ARRETER

Donner votre avis !

Chaque commentaire

Connectez-vous pour écrire un commentaire

Créer un compte gratuitement

Se connecter à mon compte

Actualités

Actualités

Aure Louron - des échanges sur le PLU - 67041 - http://www.ladepeche.fr/article/2017/09/07/217096-deux-reunions-publi...

http://www.ladepeche.fr/article/2017/09/07/217096-deux-reunions-publi...



Aure-Louron : des échanges sur le PLU

Politique



Une réunion publique d'animation sur le PLU.

Pour 2020, les 47 communes de la communauté de communes Aure Louron ont engagé depuis 2014 des travaux de concertation pour élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) et ont décidé de réaliser six ateliers d'animation et d'échanges sur les problématiques. Ces ateliers ont permis de recueillir les avis et suggestions des habitants et de les intégrer dans le projet de PLU.

Plus de cinquante personnes ont participé aux réunions publiques organisées par la communauté de communes Aure Louron, les 11 et 12 novembre à la commune de L'Épervier.

Les élus de la majorité ont ainsi organisé deux réunions publiques, l'une à la commune de L'Épervier le 11 novembre et l'autre à la commune de L'Épervier le 12 novembre. Ces ateliers ont permis de recueillir les avis et suggestions des habitants et de les intégrer dans le projet de PLU.

Mais la concertation ne s'arrête pas là. Plus tard dans le temps d'échanges, les habitants auront à leur disposition un site de concertation en ligne.

Au programme : des ateliers de concertation sur le projet de PLU avec votre avis et suggestions.

Plus d'informations : www.aurelouron.fr

La Dépêche.fr Web

ARRETER

Donner votre avis !

Chaque commentaire

Connectez-vous pour écrire un commentaire

Créer un compte gratuitement

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio

2019/07/17 14:28:00 PLU Intercommunal - Bilan de la concertation - 2019/07/17 - 14:28:00

L'ADPÉCHÉ.fr
L'ADPÉCHÉ.fr

Actualité • Qualité • Développement • Aménagement

PLU Intercommunal : les élus sur le terrain



Les élus sur le terrain pour le futur plan d'aménagement intercommunal à PLU. Photo Gérard Lohoué

C'est le développement économique et social, pérenne et résilient, et surtout le confort des citoyens, dans un cadre de qualité, qui sont les objectifs principaux du PLU Intercommunal. Pour cela, les élus ont travaillé de concert avec les citoyens pour élaborer un plan d'aménagement intercommunal qui tienne compte des réalités du terrain et des besoins de la population. Les élus ont travaillé de concert avec les citoyens pour élaborer un plan d'aménagement intercommunal qui tienne compte des réalités du terrain et des besoins de la population.

Le PLU Intercommunal est un projet de développement durable qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à protéger l'environnement. Les élus ont travaillé de concert avec les citoyens pour élaborer un plan d'aménagement intercommunal qui tienne compte des réalités du terrain et des besoins de la population.

Plus d'informations sur le PLU Intercommunal : www.plu-intercommunal.fr

Gérard Lohoué

AVENIR MÉTIER

Cartes sponsorisées

2019/07/17 14:28:00 Les collèges réfléchissent au plan d'urbanisme - 2019/07/17 - 14:28:00

L'ADPÉCHÉ.fr
L'ADPÉCHÉ.fr

Actualité • Qualité • Développement • Aménagement

Les collègiens réfléchissent au plan d'urbanisme



Les collègiens réfléchissent au plan d'urbanisme. Photo Gérard Lohoué

La Commission de concertation intercommunale (CCI) a organisé une séance de concertation avec les élèves des collèges pour leur présenter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU Intercommunal). Cette séance a été animée par le maire de la commune, M. Gérard Lohoué, et le maire délégué, M. Jean-Louis Dubois. Les élèves ont pu poser des questions et donner leur avis sur le projet.

Le PLU Intercommunal est un projet de développement durable qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à protéger l'environnement. Les élus ont travaillé de concert avec les citoyens pour élaborer un plan d'aménagement intercommunal qui tienne compte des réalités du terrain et des besoins de la population.

Plus d'informations sur le PLU Intercommunal : www.plu-intercommunal.fr

Gérard Lohoué

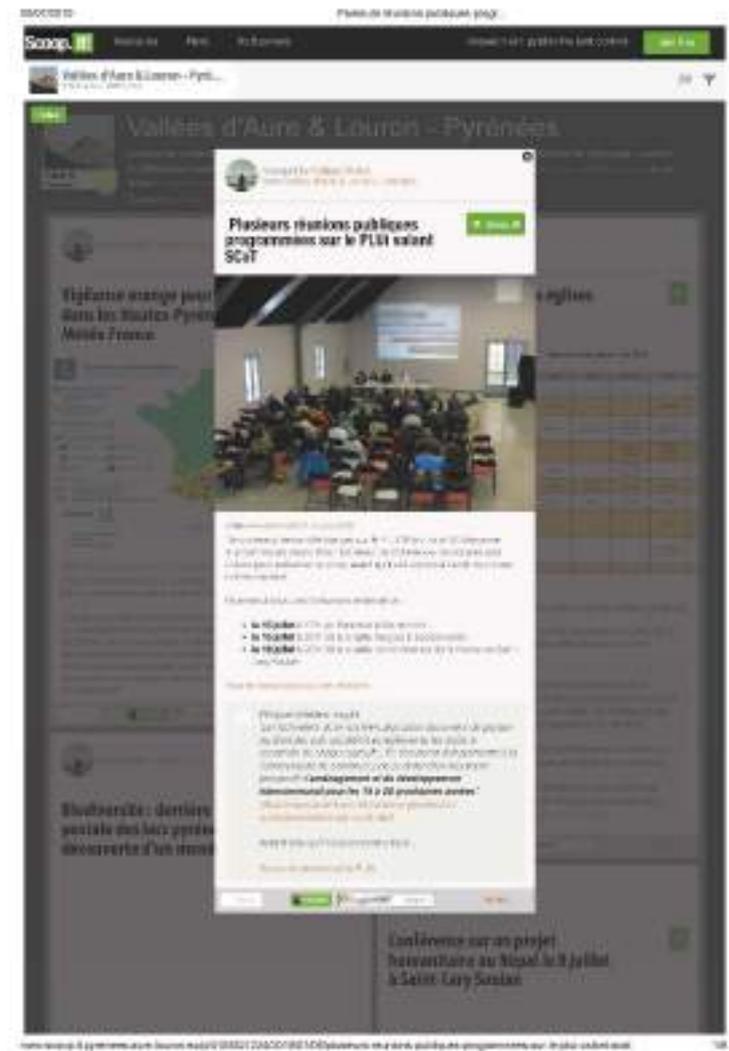
AVENIR MÉTIER

Cartes sponsorisées



Plus d'informations sur le PLU Intercommunal : www.plu-intercommunal.fr

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoop / Presse / Radio



Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio



Vous êtes ici : Accueil > Actualités > L'annonce d'ouverture de la concertation

ANNONCE DU PUI VALANT SCOT



Le travail d'élaboration du PLU Valant SCOT est actuellement en cours de finalisation avec la production des plans de zonage et des éléments réglementaires. Les Communes sont donc en mesure d'ouvrir la concertation des actions de concertation, en garantissant au préalable un éventuel vote du conseil communautaire.

Ce document destiné aux élus des 47 communes du territoire est un outil technique qui nécessite un travail de suivi. Aussi, la diffusion de l'ensemble des documents et les réunions publiques d'information prévues en cette fin d'année 2019 sont recommandées au premier trimestre 2020.

Une large concertation permettra ces futurs travaux d'échanges avec les habitants du territoire sur les enjeux de la Communauté de communes, en amont et dans la phase...

<https://www.valees-aure.com/fr/actualites/l-annonce-d-ouverture-du-pui-valant-scot.html>

ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES

Aucun événement pour le moment

HORAIRE D'OUVERTURE

du mardi au vendredi
9H00 - 12H00 & 13H00 - 17H00

Château de la Vallée
2 Avenue Casimir
65040 AMIKU (39000)

ou nous joindre par téléphone
05 42 82 00 50 51

05 42 82 00 50 51

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Documents de concertation
- Tableaux de Projets
- Travaux de concertation

PARTENAIRES

- Département des Pyrénées
- Préfecture
- Institut de Prévisions
- Pays d'Occitanie Pyrénées
- Pays de la Vallée



LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON

| ID COMMUNE | ID CHAÎNES | ID COMMUNE | ID CHAÎNES | ID COMMUNE |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon |
| Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon |
| Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon |
| Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon |
| Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon |
| Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon |
| Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon |
| Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon |
| Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon |
| Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon | Arthez-de-Léon |

<https://www.valees-aure.com/fr/actualites/l-annonce-d-ouverture-du-pui-valant-scot.html>

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoop / Presse / Radio

Les flux de travail communautaire - TDF0237 - lab@ccal.fr http://www.scoop.fr/M3796313/flux-de-travail-communaut...



Accueil / Grand Sud / Vie locale

Les dossiers du conseil communautaire

Publié le 12/02/2019 à 03:57



Vie locale, Anciens

Si la première partie du conseil communautaire de janvier dernier reprenait pour partie les problématiques évoquées durant la réunion de décembre concernant le PLU, de nombreux autres sujets ont été abordés. Olivier Moreau, le nouveau directeur de l'office de tourisme communautaire, vient présenter. Puis, il a été question de RGPD, autrement dit de règlement général sur la protection des données, qui nécessiterait sans doute, pour les communes et la communauté de communes, d'être accompagné. Après un point sur les travaux au château de Séguire, Jean-Bertrand Dubarry, délégué au Pays d'art et d'histoire des vallées d'Aure et du Louron, a présenté les principaux axes de travail de cette structure communautaire pour 2019. Avec, d'abord, le remplacement de Quenit Masias et le travail avec le lycée de Lannemezan. Puis, a été abordé le gros dossier du jeu d'évasion, plus connu des jeunes sous le nom d'Escape Game, réalisé en collaboration avec Canopé, un service de l'éducation nationale. Ce jeu aurait pour thème «La Retirada», dont on célèbre cette année le 80^e anniversaire, mais aussi la Bataille de Belis et plus globalement l'histoire du territoire comme terre d'accueil. Les projets foisonnent au PAH avec, pourquoi pas, une résidence d'artistes autour de patrimoine, peut-être le Grand Site Occitanie, et deux beaux limes pour mettre en valeur les vallées d'Aure et du Louron. Côté environnement, le PETR et la gestion du bassin des Nèstes ont été évoqués, avant le projet hydrogène mené par la toute nouvelle commune de Bayle-de-Jurie/Carnous (Carnous ayant rejoint les deux premières au 1^{er} janvier 2019) a été présenté. Il permettrait, grâce à l'hydroélectricité, de fournir une énergie verte pour des utilisateurs proches, pourquoi pas la boulangerie Grangé ou Imerys. Ce projet innovant pourrait structurer le territoire et le positionner favorablement au niveau des énergies renouvelables comme l'on a fait depuis, déjà plusieurs années, nos voisins aragonais. Pour rappel, l'hydrogène peut être un moyen de stockage de l'énergie, mais est également producteur d'énergie.



Les tops de la semaine

16 Lannemezan A un an des municipales Les tops et les flops du maire

LANNEMEZAN Bernard Hano sera candidat à un quatrième mandat. Que peut-on retenir de ses trois mandats passés ?



Bernard Hano, maire de Lannemezan et ex-président de la communauté de communes des vallées d'Aure et du Louron.

En tant que maire de Lannemezan, Bernard Hano a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020. Il a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020. Il a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020.

LES PLUS

Le maire de Lannemezan a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020. Il a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020.

LES MOINS

Le maire de Lannemezan a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020. Il a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020.

Plan Local d'Urbanisme Des réunions en Aure et Louron

LANNEMEZAN

Le maire de Lannemezan a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020. Il a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020.

Le maire de Lannemezan a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020. Il a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020.



REDACTE VOUS

LANNEMEZAN ET SON PAYS

Présenté aux côtés de son épouse...

Le maire de Lannemezan a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020. Il a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020.

Le maire de Lannemezan a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020. Il a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020.

Le maire de Lannemezan a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020. Il a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020.

Le maire de Lannemezan a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020. Il a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020.

Le maire de Lannemezan a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020. Il a été élu maire de la commune en 2008, 2012, 2017 et sera candidat à un quatrième mandat lors des élections municipales de 2020.

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio



Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio

Communauté de Communes Aure Louron - Hautes Pyrénées - LA LETTRE D'INFORMATION N°3 DE PLUI EST EN LIEN

Vallées Aure Louron
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LA LETTRE D'INFORMATION N°3 DE PLUI EST EN LIEN

Après plusieurs mois de travail en concertation avec les 14 communes, la CCAL Aure Louron a à présent finalisé la grande étude de PLUI Vallées Aure Louron. Il s'agit ainsi que le dossier de PLUI se soit ouvert à la concertation durant tout 2019. Les habitants (adultes) ont ainsi pu contribuer avec le 1^{er} degré aux travaux de PLUI par le biais de la concertation.

Pour connaître en détail le projet global de PLUI, retrouvez des informations dans la :

Lettre d'information N°3 de PLUI valant SCOT.

Le site internet présente les modalités de consultation de l'étude :

2 ÉVENEMENTS CLÉS :

<https://www.aurelouron.fr/actualites/2019/la-lettre-d-information-n-3-de-plui-est-en-lien>

ÉVENEMENTS COMMUNAUTAIRES

RENDEZ-VOUS D'OPINION

du Lundi au Vendredi
09h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
Cafétéria Négre
2, Avenue Colman
65200 ARRAJOU (France)
Au lieu de contact : 05 62 00 00 00
Ouvert de 9h à 17h

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Intercommunalité
- Urbanisme & Habitat
- Environnement & Patrimoine

PARTENAIRES

- État (Préfecture des Hautes Pyrénées - DDTM)
- Communauté de Communes
- Plu - Vallées Aure Louron
- Plu - Aire Louron

Communauté de Communes Aure Louron - Hautes Pyrénées - LA LETTRE D'INFORMATION N°3 DE PLUI EST EN LIEN

LES DATES DES ÉVENEMENTS DE LA PLUI

- Lundi 15 juillet 2019
17h – SARRANCOLIN (Salle du Paradiso)
- Lundi 15 juillet 2019
20h30 – GENOS LOUDENVILLE (Espace Valgora)
- Mardi 16 juillet 2019
20h30 – SAINT LARY SOULAN (Salle de conférence – Mairie)

LES DATES DES ÉVENEMENTS DE LA PLUI

À partir du Mercredi 17 juillet, un dossier comprenant l'ensemble des documents de PLUI sera disponible pour la consultation du public, dans les Mairies du territoire aux heures d'ouverture et au siège de la Communauté de Communes Aure Louron.

Il sera possible de déposer une pétition, une demande de modification ou de faire remarquer les éventuelles erreurs de la PLUI.

DES RENDEZ-VOUS INDIVIDUELS :

Pour pouvoir être au plus près des habitants et tenir de leurs particularités, des permanences avec le Bureau d'Études sont prévues au niveau des communes individuelles du 02/08/2019 au 05/09/2019 dans les communes ci-dessous :

Vous pouvez contacter le 05 62 00 00 00.

LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON

État (Préfecture des Hautes Pyrénées - DDTM) | Aire Louron | Aire Louron | Aire Louron | Aire Louron

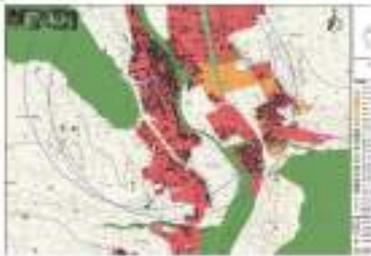
Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio



Vous êtes ici : Accueil > Actualités > Suivez le processus autour de votre territoire

LE DOSSIER RÉGLEMENTAIRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EST EN LIGNE

16 JUIN



Le dossier réglementaire du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est maintenant mis à la disposition du public en ligne sur le site suivant :

Plan Local d'Urbanisme - Dossier de concertation - 17 juillet 2019

Il est également mis à disposition du public en version papier dans les locaux de la Communauté de Communes.

Pour rappel, il s'agit d'un projet de loi de concertation. Il sera soumis au vote de l'Assemblée Communautaire de l'automne 2019. Suite à ce vote, le dossier sera étudié par les commissions municipales, puis soumis à l'approbation publique. Ce n'est qu'à la fin de ce processus que le projet sera soumis aux autorités de l'État (Préfecture de la Communauté de Communes).

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui définit les règles d'urbanisme dans une commune. Il est voté par les citoyens, après avoir eu lieu de concertation avec les habitants, les associations, les entreprises et tous les acteurs du territoire.

Mise à jour de la page d'accueil du site internet de la Communauté de Communes

ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES

Aucun événement pour le moment.

HORAIRES D'OUVERTURE

20, rue de la Vallée
65400 - Valère - France
0950 51 51 51
0950 51 51 51
0950 51 51 51
0950 51 51 51
0950 51 51 51

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Urbanisme
- Aménagement
- Urbanisme

PARTENAIRES

- Communauté de Communes
- Associations
- Associations
- Associations
- Associations

Vous êtes ici : Accueil > Actualités > Suivez le processus autour de votre territoire

Vous êtes ici : Accueil > Actualités > Suivez le processus autour de votre territoire

Vous avez une proposition, une suggestion ?

Envoyez nous votre message sur les réseaux sociaux ou par mail à l'adresse suivante : contact@ccal-louron.fr

| Date | Thème | Statut |
|---------------------------|--------------------|----------|
| Jeudi 21 août 2019 | Services d'urgence | En cours |
| Vendredi 13 août 2019 | Services d'urgence | En cours |
| Mardi 4 septembre 2019 | Services d'urgence | En cours |
| Jeudi 5 septembre 2019 | Services d'urgence | En cours |
| Vendredi 6 septembre 2019 | Services d'urgence | En cours |

Plan local d'urbanisme

0950 51 51 51 | contact@ccal-louron.fr

Vous avez une proposition, une suggestion ?

Envoyez nous votre message sur les réseaux sociaux ou par mail à l'adresse suivante : contact@ccal-louron.fr



LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON

Mise à jour de la page d'accueil du site internet de la Communauté de Communes

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoop / Presse / Radio

07/09/2019 Saint-Lary-Soulan, le PLU dévoilé aux habitants - Scoop.fr

Actualité / France - Midi-Pyrénées / Urbanisme - Aménagement

Saint-Lary-Soulan. Le PLU dévoilé aux habitants



Philippe Carrière, le maire de Saint-Lary-Soulan, dévoile le PLU aux habitants lors de la concertation.

Publié le 07/09/2019 à 10:52, mis à jour à 07:49



Urbanisme - Aménagement, Saint-Lary-Soulan

Le plan local d'urbanisme intercommunal a été présenté aux habitants d'Aure et de Lézards lors de trois réunions publiques qui ont permis de recueillir leurs avis. Ce plan représente un gros investissement de la communauté de communes d'Aure et de Lézards, comme nous l'explique son président, Philippe Carrière. « Tout d'abord, nous avons réalisé un long travail de diagnostic et d'analyse de l'existant avant d'établir l'avenir. Ensuite, il a fallu intégrer les contraintes nationales, régionales et locales. Parmi ces grandes orientations, la modulation de la consommation foncière est sans doute la plus contraignante mais nous avons réussi à éliminer de 25 % notre empreinte sur des nouvelles terres par rapport aux dix dernières années. Ainsi, les terrains devant être construits doivent se trouver en priorité dans les bourgs. Les villages d'Aure souterrive qui s'étendent tout le long de la route principale ont désormais disparu. On doit faire vivre le cœur des villages et les commerces y seront les bienvenus. Mais ce plan prévoit tout de même une création de 2.000 logements sur dix ans, comprenant des logements permanents et des logements éphémères.

« Ce travail ne fut pas aisé. Il est souvent difficile de satisfaire 46 communes. Mais nous nous sommes fixé de finaliser ce PLU avant la fin de notre mandature, poursuit Philippe Carrière.

Les documents de synthèse sont maintenant soumis aux conseils des habitants et ils peuvent encore évoluer. Ils sont visibles dans les mairies, les locaux de la communauté de communes à Aure et sur le site <http://www.sco.fr>.

Chacun peut déposer ses remarques soit sur le registre prévu à cet effet dans chaque mairie, soit directement sur le site, soit en écrivant au président de la communauté de communes.

<http://www.sco.fr> ID : 0010001 le plan de développement d'Aure et de Lézards

1/0

07/09/2019 Saint-Lary-Soulan, le PLU dévoilé aux habitants - Scoop.fr

Pour traiter les cas individuels, des rencontres avec les techniciens de Ciadia, le cabinet en charge de l'étude, sont prévues en soirée, du 29 août au 6 septembre.

Ensuite, viendra une synthèse des remarques et une nouvelle proposition aux maires avant que le plan puisse être entériné. C'est un projet important qui orientera les dix ans à venir.



Évelyne Verdier

VOUS LES COMMENTEZ

Reagir



Ajouter un commentaire

VOUS LES RECOMMANDERIEZ

Lire la charte de modération

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio

The screenshot shows the CCAL website interface. At the top, it displays 'Vallées d'Aure & Louron - Pyrénées'. Below the header, there are several article teasers and announcements:

- Saint-Lary-Soulaire : le PLU dévoilé aux habitants** - An article about the unveiling of the local urban plan to residents.
- Concert de chorales à travers le territoire** - An announcement for a choir concert across the territory.
- Charte de Qualité** - A document related to quality standards.
- Plan de l'habitat** - A housing plan.
- Enquête 2022** - A survey for the year 2022.
- Programme d'activités de l'été à l'école pour l'année 2019** - A program of summer activities for schools.
- Langues : la neige arrive dans les Pyrénées** - An article about snow in the Pyrenees region.

The screenshot shows another section of the CCAL website. It features several articles and announcements:

- Portes ouvertes au club Escalade Montagne les septentrion** - An announcement for open doors at the mountain climbing club.
- Portes ouvertes** - A general announcement for open doors.
- Dayvén** - An announcement for a specific event or festival.
- Pêches de l'été** - An article about summer fishing.
- Jeudi 11 septembre** - An announcement for a Thursday event.
- Vendredi 12 septembre** - An announcement for a Friday event.
- Samedi 13 septembre** - An announcement for a Saturday event.
- Dimanche 14 septembre** - An announcement for a Sunday event.
- Vendredi 19 septembre** - An announcement for a Friday event.
- Plan de l'habitat** - A housing plan.

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio

Pyraménées, les chaînes Pyrénées ont-elles dangereuses pour les touristes ?

Le conseil d'administration du CCAL a tenu sa séance du 11 octobre 2019 à 18h00. L'ordre du jour était le suivant :

1. Les projets de développement des stations :
 - 14 à 150 logements à Luzon (Tignes),
 - 14 à 120 à 130 logements à Courmayeur (Tignes),
 - 19 à 120 logements à Courmayeur (Tignes),
 - 18 à 110 logements à Courmayeur (Tignes).
2. Les projets de développement des villages :
 - 10 à 200 logements à Courmayeur,
 - 10 à 200 logements à Courmayeur,
 - 10 à 100 logements à Courmayeur.
3. Les projets de zones d'activité de loisirs, zones touristiques, zones d'activités, zones d'activités.

Le conseil d'administration du CCAL a tenu sa séance du 11 octobre 2019 à 18h00. L'ordre du jour était le suivant :

Pyraménées, les chaînes Pyrénées ont-elles dangereuses pour les touristes ?

Le conseil d'administration du CCAL a tenu sa séance du 11 octobre 2019 à 18h00. L'ordre du jour était le suivant :

Pyraménées, les chaînes Pyrénées ont-elles dangereuses pour les touristes ?

Vallées Aure Louron COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLU : FIN DE LA CONCERTATION LE 10 OCTOBRE

08 OCT

La concertation de PLU vient d'être terminée et s'est terminée le 10 octobre 2019 à 18h00.

- Trois réunions publiques :
 - Le 19 juillet à Sarrazon,
 - Le 17 juillet à Courmayeur,
 - Le 18 juillet à Courmayeur.
- La mise à disposition d'un dossier pour la consultation de public dans les 46 communes de montagne, au départ de la CCAL et sur le site internet www.ccal.fr.

ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES

HORAIRES D'OUVERTURE

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

PARTENAIRES

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio

03112210 - Communauté de Communes Auro Leuron - Vallées Pyrénées 03 - PLU - Bilan de la concertation le 19 octobre

- Ne pas venir incliné à avec les participants
- Le 28 août à Sarzeville & Gléon
- Le 29 août à Armau & Auzan
- Le 7 septembre à Bonlieu-Lacou & Velleux
- Le 5 septembre à Chalon & Gélain
- Le 6 septembre à Etat & Mous

L'ensemble des personnes qui le souhaitent ont ainsi pu s'exprimer et exprimer des observations ou remarques au sujet de ce document et de certains points et cela que lors des ateliers ou individuellement.

Les personnes qui souhaitent faire part de leurs observations peuvent le faire pendant quelques jours encore.

En effet, la concertation publique prévue fin le vendredi **20 octobre prochain** a été décalée à la suite de la concertation de fin août. Le mardi qui sera associé au vote final de l'adoption de la Communauté de Communes, avant le 15 2020.

Nous espérons que toutes les observations ont été prises en compte, dans le cadre de la concertation et sur le site internet.

Mme Chloé a été chargée de l'ensemble de ces tâches, la liste des projets de concertation est visible sur notre internet. Merci à tous pour leur participation. L'J. J. J. J. J.

06.01.48.12.31 / contact@ccal-leuron.fr



LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LEURON

03112210 - Communauté de Communes Auro Leuron - Vallées Pyrénées 03 - PLU - Bilan de la concertation le 19 octobre

| LES COMMUNES |
|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Armau | Armau | Armau | Armau | Armau |
| Bonlieu-Lacou | Bonlieu-Lacou | Bonlieu-Lacou | Bonlieu-Lacou | Bonlieu-Lacou |
| Chalon | Chalon | Chalon | Chalon | Chalon |
| Etat | Etat | Etat | Etat | Etat |
| Gélain | Gélain | Gélain | Gélain | Gélain |
| Gléon | Gléon | Gléon | Gléon | Gléon |
| Mous | Mous | Mous | Mous | Mous |
| Sarzeville | Sarzeville | Sarzeville | Sarzeville | Sarzeville |
| Velleux | Velleux | Velleux | Velleux | Velleux |

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scopt / Presse / Radio

Judi 4 juillet 2019 | www.lasemainedespyrenees.fr

16

Lannemezan

Plan Local d'Urbanisme Des réunions en Aure et Louron

LANNEMEZAN

La Communauté de communes Aure Louron (CCAL) organise un nouveau temps d'échanges avec la population sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Après plusieurs mois d'élaboration de la phase règlementaire avec les 46 communes du territoire, ces réunions d'information, ouvertes à tous, permettront de présenter la démarche et le dossier en amont du vote d'arrêt en conseil communautaire prévu à la fin de l'été / début d'automne 2019.

Trois dates à retenir :

- Lundi 15 juillet 2019 à 17h à la salle du Paradiso de Sarrancolin

- Lundi 15 juillet 2019 à 20h30 à l'espace Valgora de Génos-Loudenvielle
- Mardi 16 juillet 2019 à 20h30 à la salle de conférence de la mairie de Saint-Lary-Soulan

Pour pouvoir être au plus des habitants et traiter de sujets particuliers, des permanences seront mises en place au travers de rendez-vous individuels à la fin de l'été (les dates et lieux seront communiqués ultérieurement).

Le dossier complet du PLUI valant SCoT Aure Louron sera à disposition du public dans les mairies et au siège de la CCAL à compter du mercredi 17 juillet. Il sera également disponible à cette date en version numérique sur le site internet de la CCAL : www.aure-louron.fr.



Trois réunions publiques pour vous informer.

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio

The screenshot shows a website interface with a navigation bar at the top. The main content area features several articles and announcements. One prominent article is titled 'PLU valant SCOT Aure Louron : derniers jours pour être port de vos observations'. Below it, there is a section for 'Concert de charbonniers' on November 9th. Another article mentions 'Largues : la neige arrive dans les Pyrénées'. The website footer contains the URL 'www.ccal.fr/pyrenees-aure-louron' and a page number '10'.

The logo consists of three parts: a stylized 'R' and 'F' in a circle, the text 'R.F.M. VALLÉES D'AURE ET DU LOURON' in a serif font, and the tagline 'La radio de la Vallée des Nèstes et du Plateau de Lannemezan' in a smaller font. To the right is the 'PIQU' logo, which is a blue circle with the word 'PIQU' inside.

Attention de diffusion

L'association « R.F.M. Vallées d'Aure et du Louron » a diffusé des informations régulières tout au long de l'élaboration du PLU valant SCOT des vallées d'Aure et du Louron. Ces-ci ont été intégrés dans nos rubriques « Informations », « Brèves », « Agenda » et ont même fait l'objet d'interviews du président de la communauté de communes, Philippe CARRERE.

- 2015 : interview de Philippe CARRERE sur la lancement du SCOT des vallées d'Aure et du Louron réalisé le 29 juin 2015 et diffusé plusieurs fois à différents horaires
- 2016 : interview de Philippe CARRERE sur l'état d'avancement du SCOT des vallées d'Aure et du Louron et sur la possibilité d'élaboration de la procédure en PLU) suite au rapprochement des communes de communes réalisé le 4 avril 2016 et diffusé plusieurs fois à différents horaires
- 2017 : interview de Philippe CARRERE sur l'avancement du PLU valant SCOT le 31/05/2017 et le 14/09/2017. Des brèves ont également pu être entendues lors de réunions publiques les 18 et 20 avril 2017 et ainsi que pour le forum citoyens du 18 mai 2017
- 2018 : interview de Philippe CARRERE qui aborde les thèmes suivants : l'intégration de la demande liée à l'aménagement du territoire, élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en tenant compte des prescriptions de la loi, phase de consultation des conseils municipaux sur le projet de PLU, état de réalisation de ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'avancement du PLU valant SCOT, le 28/05/2018 et diffusé plusieurs fois à différents horaires
- 2019 : interview de Philippe CARRERE sur l'avancement du PLU valant SCOT et surtout des réunions publiques, réalisée le 18/06/2019. Brèves annexes 4 fois par jour pendant 5 jours avant les réunions publiques les 15 et 19 juillet 2019. Informations portant sur le compte-rendu des réunions publiques et un appel à consulter le PLU diffusés en juillet et août 2019

Fal à St Léry, le 13 août 2019

Yveline Vardier
Responsable d'Antenne RFM
Vallées d'Aure et du Louron

c. BARRAUD - 10 rue de l'Église - 65000 SAINT-LÉRY - 09 53 00 00 00
Région Occitanie - Vallées d'Aure et du Louron - 11 rue de la Poste, Service de Vallées de
communes adhérentes : Département des Pyrénées

Articles et annonces sur le site internet CCAL / Scoopt / Presse / Radio

Le plan local d'urbanisme d'Aure-Lauron se précise - 26/07/2018 - L'actu... <https://www.lactu.fr/article/31184709/2647634-le-plan-local-d-aur...>



Actualité > Eure/Seine > Haute Normandie > Eure

Mardi 26 juillet 2018 à 09:00. Pas de commentaire

Le plan local d'urbanisme d'Aure-Lauron se précise

Urbanisme



Philippe Carrière, maire d'Aure-Lauron, président de la CCAL. (Photo G. L.)

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un cadre stratégique élaboré par la Communauté de communes Aure-Lauron (CCAL) qui intervient à l'échelle de l'ensemble du territoire. Les élus du territoire se sont réunis en conseil communautaire le 26 juillet dernier pour faire un point sur l'avancement du PLUI en présence du bureau d'études Claude Carrière qui les accompagne toute la réalisation des documents techniques. Et pour résumer, le projet avance. Depuis un an, un travail de précision est fait avec les 47 conseils municipaux pour connaître les souhaits et le règlement du PLUI. L'objectif est de trouver un équilibre entre les projets d'aménagement des communes et le règlement national qui régit, entre autres, à l'échelle de la communauté de communes, les règles relatives aux constructions nouvelles. Pour Philippe Carrière, président de la CCAL, « il reste cependant de nombreuses incertitudes à régler sur le territoire et donc de nombreux points à débattre. En effet, la répartition de logements vacants et mal utilisés doit être revue pour nos villages. Dans ce contexte, la préoccupation des élus est l'économie du budget, le respect de l'harmonie paysagère et l'amélioration des conditions de vie des habitants. En cela, en tant que citoyens pour nos contemporains, qui respectent notre histoire et l'héritage de nos aïeux ». Chacun des travaux qui ont été réalisés sur les communes des vallées, où les PLU, POS (Plan d'occupation des sols) et autres documents existants étaient plus généraux et où l'urbanisme était plus simple, sera le fruit de leur concertation. Le PLUI est en cours de finalisation et sera soumis au conseil communautaire en septembre 2019, une enquête publique sera organisée en octobre 2019. Les habitants des vallées seront au premier rang de ce travail. Des réunions publiques seront organisées à l'automne 2019, en amont de l'adoption du PLUI.

Renseignements : pla@aure-lauron.fr ou 06.62.40.11.71

G. L.

18/08 18/08/18

Mise à disposition des panneaux dans les communes


 Attestation de réception des panneaux d'expositions
 PLUI valant SCoT Aure Louron - Avril 2018

Nom de la personne ayant remis les documents

Julie DUBARRY


 Attestation de réception des panneaux d'expositions
 PLUI valant SCoT Aure Louron - Avril 2018

Nom de la personne ayant remis les documents

CHATELAIN Julie


 Attestation de réception des panneaux d'expositions
 PLUI valant SCoT Aure Louron - Avril 2018

Nom de la personne ayant remis les documents

Céline susseville

| Commune | Nom Prénom | Qualité | date de remise | signature |
|--------------|----------------|---------|----------------|-------------|
| ARAGNOUET | Jean Davier | Maire | 30/03/18 | [Signature] |
| AZET | Fr CARROT | Maire | 30/03/18 | [Signature] |
| ENNS | Mme CONSTANTIN | Maire | 30/03/18 | [Signature] |
| EUCHAN | Dr RIVIERE | Maire | 30/03/18 | [Signature] |
| AVION | M. DUPONT | Maire | 6/04/18 | [Signature] |
| | Jean Guillaud | Maire | 06.04.18 | [Signature] |
| CANOUS | M. BECH | Maire | 06/04/18 | [Signature] |
| AREN-AURE | Mr ESTRADE | Maire | 06/04/18 | [Signature] |
| VELLE LAUREN | Mr VILCEA | Maire | 06/04/18 | [Signature] |
| GENS | Mr CHETAN | Maire | 06/04/18 | [Signature] |
| LAMOUS | BECH J.P. | Maire | 06/04/18 | [Signature] |

| Commune | Nom Prénom | Qualité | date de remise | signature |
|--------------|----------------------|---------|----------------|-------------|
| ARRENS | Philippe GAGNE | Maire | 23/03/18 | [Signature] |
| ILHET | Yves Roger CAFFAT | Maire | 30/03/18 | [Signature] |
| ARDENOS | Fredouk CHATELAIN | Maire | 03/04/18 | [Signature] |
| FRECHET-AURE | Marie José RODRIGUEZ | Maire | 04/04/18 | [Signature] |

| Commune | Nom Prénom | Qualité | date de remise | signature |
|-------------------|-----------------|---------------------------|----------------|-------------|
| Saint-John-Loudon | RENARD Laurette | Secrétaire des élus | 30/03/2018 | [Signature] |
| VIGNEC | ARFIEUX Anne | Secrétaire de mairie | 30/03/2018 | [Signature] |
| ADELLE | PIERRE Pierre | Agent communal | 30/03/2018 | [Signature] |
| Ville-Aure | GAUJIER Jérôme | Mayor | 30/03/18 | [Signature] |
| AVANOS | Denis Fren | Maire | 04.04.2018 | [Signature] |
| ANCIZAN | VENEAU Gathy | Secrétaire | 04.04.2018 | [Signature] |
| TRANEVAC | Foucaud | Maire | 17/04/2018 | [Signature] |
| SAILHAN | BRUNO | Maire | 18/04/18 | [Signature] |
| CADREAC | Angèle JL | Maire | 17/04/18 | [Signature] |
| GRECIAN | Pierre Marie | Maire | 17/04/18 | [Signature] |
| ESTENSAN | RICHARD Louis | Maire | 17/04/18 | [Signature] |
| SAILHAN | RICHARD Louis | (procureur de la commune) | 17/04/18 | [Signature] |
| CHAMPAN | FINES F | Maire | 04/4/18 | [Signature] |
| BENEGOS | ROUGE G | Maire | 13/4/18 | [Signature] |
| LAUREVIEILLE | CHATELAIN | Maire | 9/5/18 | [Signature] |

Mise à disposition des panneaux dans les communes



Attestation de réception des panneaux d'expositions
PLUI valant SCoT Aure Louron - Avril 2018

Nom de la personne ayant remis les documents

Carine Sborville

| Commune | Nom Prénom | Qualité | date de remise | signature |
|------------|---------------|----------------------|----------------|-----------|
| GOUAIX | CHAROSTES | Maire | 17/4/18 | |
| LAZGOD | GAM E | Maire | 17/4/18 | |
| JEZOU | BONAGNA P | Maire | 17/4/18 | |
| BRIGNOUEN | ST PASTOUR N | Maire | 17/4/18 | |
| GUCHEV | BUDENHARD A | Maire | 17/4/18 | |
| LOUDEVIE | J ROCHER | maire délégué | 17/4/18 | |
| ESTREVICHE | ARMANETH | Maire | 17/4/18 | |
| GERMIL | MULLER F | Maire | 17/4/18 | |
| SIREMONT | BOZESQUEA | Maire | 17/4/18 | |
| PHILLAC | C LARCE | Maire Adj | 17/4/18 | |
| CHAILLY | Jean Aspect | secrétaire de mairie | 21/5/2018 | |
| TRICHÈRE | Jean Aspect | secrétaire de mairie | 21/5/2018 | |
| AREUS-AURE | FRANCK MERLIN | Maire Adjoint | 31/5/2018 | |
| BARÈMES | BOZES RICHÉ | Maire | 11/05/2018 | |



Attestation de réception des panneaux d'expositions
PLUI valant SCoT Aure Louron - Avril 2018

Nom de la personne ayant remis les documents

ALAIN MARSALCE

| Commune | Nom Prénom | Qualité | date de remise | signature |
|-------------|-------------------|---------|----------------|-----------|
| AVAJAN | GESTAU Patrick | Maire | 30/03/2018 | |
| MONT | TORCONGNE Laurent | Adjoint | 30/03/2018 | |
| BORDEDES-L | MARSALCE Alain | Maire | 30/03/2018 | |
| REIS | ALCHENH HIND | Maire | 30/03/2018 | |
| CARAN-BERNE | BONJARDIN | Maire | 03/04/2018 | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Bilan de la concertation

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.300-2,

Vu la délibération du Syndicat Mixte des Vallées d'Aure et du Louron, en date du 9 janvier 2014 prescrivant le Schéma de Cohérence Territorial

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Véziaux d'Aure en date du 29 décembre 2015, ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et défini les modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aure Louron en date du 25 janvier 2017 prenant acte du PLUi valant SCoT.

Vu les moyens de concertation mis en œuvre dans le respect des modalités définies initialement,

Vu les observations formulées par les citoyens et usagers dont certaines ont permis de faire évoluer positivement le document à l'étude,

Le bilan de la concertation est positif.

Liste des observations et demandes émises par la population

Dans le temps...

Retour de la concertation publique

- mise à disposition des éléments mi-juillet
- 5 journées de permanences fin août/début septembre
- réunion des PPA mi-septembre + R° de travail avec la DDT, la CA65, ...
- analyse des observations depuis mi-septembre
- échange avec les communes sur les observations depuis mi-octobre

Dans les chiffres...

- 64 rendez-vous lors des permanences
- 19 e-mails envoyés à la CCVAL
- 39 courriers postaux envoyés à la CCVAL
- 42 messages consignés dans les registres de concertation

Une centaine d'observations (hors doublons)

Dans le fond...

Retour de la concertation publique

- 26 demandes concernent des demandes de constructibilité (extension)
- 38 demandes concernent des demandes de constructibilité (maintien)
- 6 demandes concernent des changements de destination/abri pyrénéen
- 12 demandes concernent des demandes de précisions ou d'adaptation des OAP
- 15 demandes concernaient de simples prises d'information
- 12 demandes concernent les emplacements réservés

⇒ En moyenne 2 observations par commune

⇒ Des demandes plus nombreuses dans les zones sous tension (Hautes Vallées d'Aure et du Luron notamment) et sur les communes qui disposaient de documents antérieurs « généreux »

Retour de la concertation publique

Extrait du tableau de suivi des observations réalisées dans le cadre de la concertation

| Commune | Nom Prénom | RDV permanente | Courrier postal | Courriel | Registre CCAL | Registre commune | Type d'observation | Parcelles concernées | Observation |
|------------------------|------------|--------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|
| Adervielle-Pouchergues | | X 29/08/2019 | | | | | Demande de constructibilité | A 190 | Un artisan souhaiterait construire un bâtiment artisanal sur cette parcelle qui est en zone A dans le POS en vigueur. |
| Adervielle-Pouchergues | | | | | X 11/10/2019 | | Demande de constructibilité | A 184 A 211 | Demande l'intégration de ses parcelles actuellement en zone agricole en zone constructible. |
| Adervielle-Pouchergues | | | | | | X 12/02/2018 | Autre | - | Remarque sur le fait de déclasser des terrains alors que des frais de succession ont été réglés. Double préjudice financier. |
| Adervielle-Pouchergues | | | | | | X 20/02/2018 | Autre | - | Remarque sur le fait qu'il n'est pas normal de déclasser des terrains jusqu'alors en NA, notamment lorsqu'il y a eu donations ou héritage. |
| Adervielle-Pouchergues | | | | | | X 16/07/2018 | Maintien de constructibilité | A 441 | Demande à ce que l'ensemble de la parcelle soit en zone constructible comme c'est le cas dans le POS en vigueur (zoné en OA). |
| Ancizan | | X 30/08/2019 | | X 18/08/2019 12/09/2019 | | X 30/08/2019 | Maintien de constructibilité | C 334 C 824 C 825 C 1095 | Demande de réintégration des parcelles C 334 (artificialisée)/824/825 en zone constructible. |
| Ancizan | | X 06/09/2019 | | | | X 06/09/2019 | OAP / zonage | C 249 | Propriétaires de maisons sur le hameau d'Ousten : sollicitent le maintien en maisons (acheté en tant que tel) et non abris pyrénéens tel que c'est pointé dans le projet de PLUI. Il n'y a que la dernière construction sur la parcelle 249 qui est une grange : ne pointer uniquement que celle-ci avec le pictogramme. |
| Ancizan | | | | | | X 22/08/2019 | Maintien de constructibilité | Non mentionné (LD HOUSSAT) | Demande de maintien de la sa parcelle sur HOUSSAT dans zone constructible mais n'a pas mentionné. |
| Ancizan | | | | | | X 06/09/2019 | ER + OAP / zonage | - | Ne comprend pas le bienfondé de l'ER ANC01 (cartographie qui ne reflète pas la réalité) + souhaite que le hameau d'Ousten soit reconnu comme lieu d'habitation |
| Ancizan | | X le 05/09/2019 | | | | | Prise d'information | C 193 C 392 C 893 | En lien avec son projet de création d'un bâtiment d'élevage : recherche un emplacement mais contraintes : Les parcelles 193 et 893 situées à Ousten sont zonées en N dans le projet de PLUI => en lien avec PPRI ? La parcelle 392 est contiguë à la zone U à proximité des habitations => problématique RSD |

Présentations faites lors des réunions de concertation

Réunions publiques sur le diagnostic et les bases du projet (avril 2017)



Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi valant SCoT)

Réunion publique
18 avril 2017

1ÈRE PARTIE

DÉROULÉ DE

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

LA RÉUNION PUBLIQUE
Berser
Levrault

Rappel du contexte sur le territoire

2ÈME PARTIE

Qu'est-ce que le PLUi valant SCoT ?

- Pourquoi?
- Qu'y-a-t-il dedans et comment participer?

3ÈME PARTIE

Le PLUi valant SCoT des Vallées d'Aure et du Louron

- Les points clés du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement
- Le scénario de développement établi pour les 10 prochaines années
- Les axes stratégiques de développement portés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Des zooms par secteur pour organiser spatialement le développement

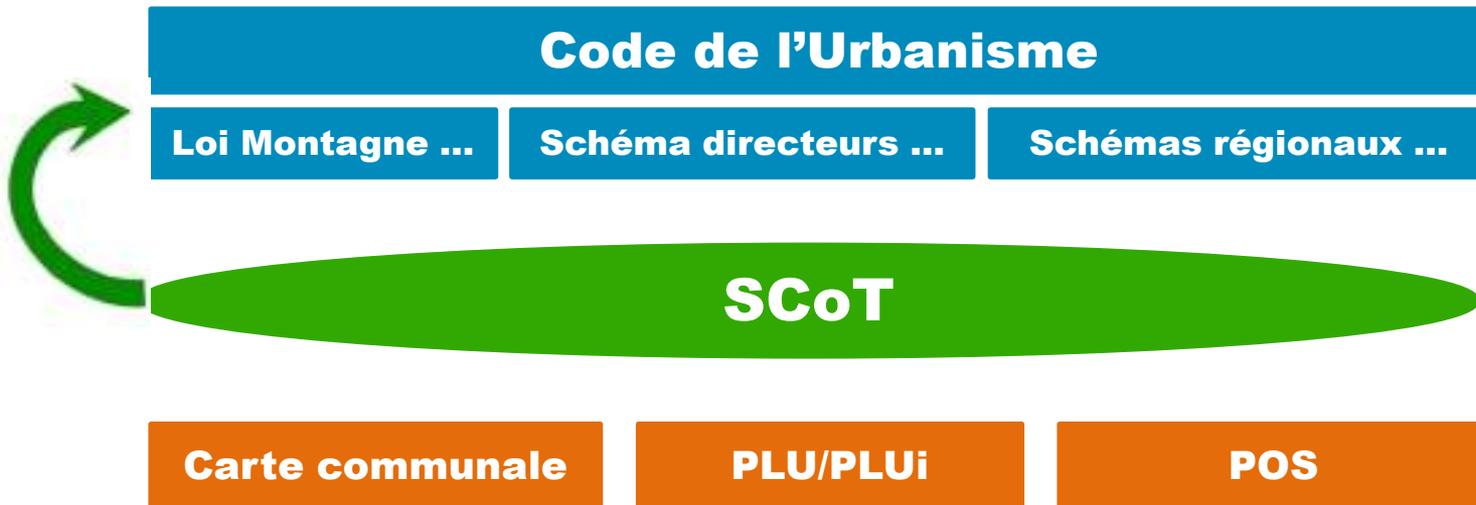
Du SCoT ...

UN SCHÉMA = un document qui fixe les grandes orientations d'aménagement pour les 10 à 20 ans à venir et donne un cadre aux documents d'urbanisme

DE COHÉRENCE = qui prend en compte toutes les problématiques de l'aménagement du territoire (environnement, paysage, habitat, économie, déplacements, équipements...)

TERRITORIALE = à l'échelle d'un territoire de projet cohérent

Il est compatible ou prend en compte



Il s'impose

... Au PLUi valant SCoT

Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un outil Pour déterminer les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 10 prochaines années ET Pour règlementer l'occupation des sols et les droits à construire sur chaque parcelle du territoire

PLUi valant SCoT ? Un contenu identique à celui d'un PLUi mais qui doit aussi intégrer des éléments propres au Schéma de Cohérence Territoriale.



| Thématique | SCoT | PLU(i) | PLUi ayant les effets d'un SCoT |
|---|--|---|--|
| Déplacements | PADD : approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement (L. 122-1-3) | PADD : thématique des déplacements | Le PADD du PLUi ayant les effets d'un SCoT prend en compte les temps de déplacements, en complément du PADD d'un PLU(i) classique |
| Objectifs chiffrés de consommation d'espace | Déjà dans le DOO? (L. 122-1-5) | PADD (L. 123-1-3) | PADD |
| Densification | Le RP « identifie les espaces dans lesquels les PLU devront analyser les capacités de densification » (L. 122-1-2) | Le RP « analyse la capacité de densification et de mutation de tous les secteurs bâtis et expose les dispositions qui favorisent la densification » (L. 123-1-2) | Dans le RP : identification des espaces mais surtout analyse de la capacité de densification |
| Commerce | Définition de « localisations prioritaires » (L.122-1-9) | En l'absence de SCoT : OAP ¹ comprenant les dispositions du L.122-1-9 | Le PLUi ayant les effets d'un SCoT reprend les éléments d'un PLU(i) non couvert par un SCoT, : OAP comprenant les dispositions du L.122-1-9 |
| Habitat | Définition dans le DOO des objectifs et des principes de la politique de l'habitat (L.122-1-7) | Le PADD arête les orientations générales concernant l'habitat Si le PLUi tient lieu de PLH ² : outre le PADD qui arête les orientations générales concernant l'habitat, les OAP et le POA ³ comprennent des dispositions portant sur l'habitat | Définit les objectifs et les principes de la politique de l'habitat, comme le DOO du SCoT S'il tient lieu de PLH : il reprend les dispositions habitat dans les OAP et le POA |

LES ÉTAPES CLÉS DE LA PROCÉDURE

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser, Levraut

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

(janvier 2014)

1er forum participatif
10 décembre 2015

PARTAGE DES ENJEUX = PHASE DE DIAGNOSTIC

(juin 2015 à septembre 2016)

2 réunions publiques
2ème forum participatif
avril / mai 2017

DÉFINITION DU PROJET POLITIQUE = PADD DÉBAT DANS CHAQUE C.MUNICIPAL + C.COMMUNAUTAIRE

(septembre 2016 à avril 2017)

PROCHAINE ÉTAPE = ZONAGE ET RÈGLEMENTATION

(juin 2017 à juin 2018)

Nouvelles actions de
concertation

- **RÉUNIONS PUBLIQUES (18 ET 20 AVRIL 2017) :**
 - Expliquer la procédure
 - Présenter les documents produits
 - Prendre l'avis des habitants sur la démarche
- **FORUM CITOYEN (18 MAI 2017 – TERMINUS) :**
 - Débattre des orientations prises par les élus en tables rondes
 - Enrichir et s'appropriier le projet politique

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levrault

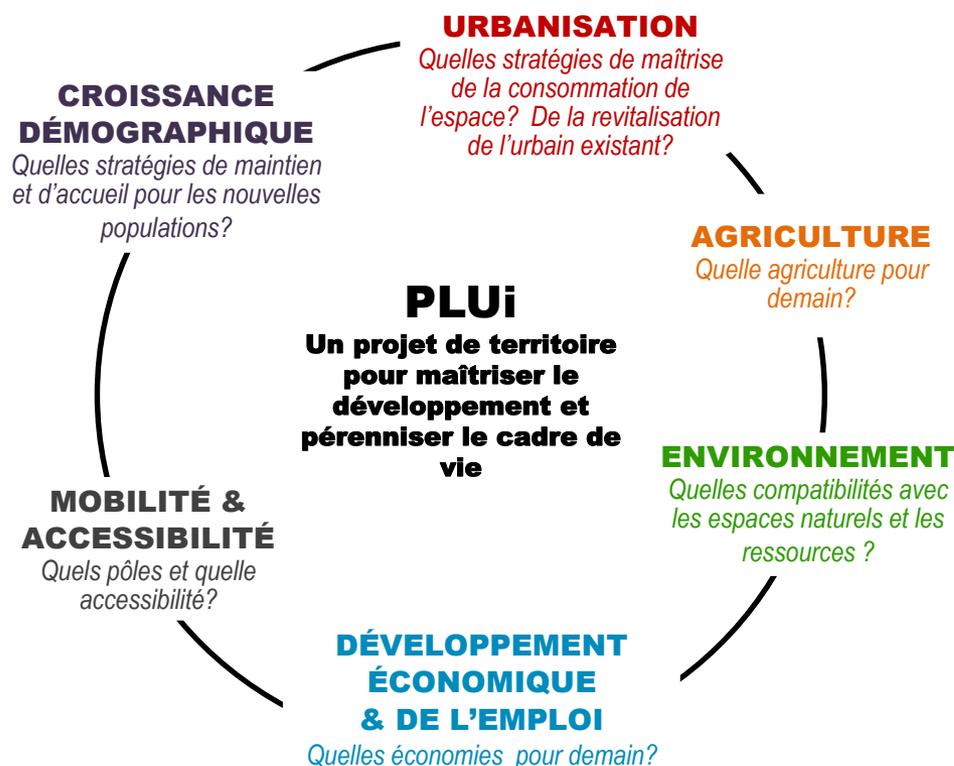
ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

QU'EST-CE QUE LE PLUÏ ?

?

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal ?

- **Document réglementaire qui fixe les règles d'utilisation du sol du territoire considéré.**
- **Outil de planification qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme.**
- **Ambitions de la Communauté de Communes en matière de développement et d'aménagement pour les 10 ans à venir.**
- **Document remplaçant les documents communaux en vigueur (Plans d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme ou Cartes Communales)**



QU'EST-CE QUE LE PLUi?

Pourquoi?

Un PLUi pour :

- ➔ **Affirmer les cohérences territoriales de la Communauté de Communes**
- ➔ **Porter une vision spatiale commune tout en tenant compte de la diversité et des spécificités des communes**
- ➔ **Répondre aux obligations règlementaires (évolution des documents d'urbanisme anciens, dispositions des nouvelles lois du Grenelle de l'Environnement et de la loi ALUR)**
- ➔ **Réaliser une économie d'échelle importante (optimisation de l'accompagnement)**

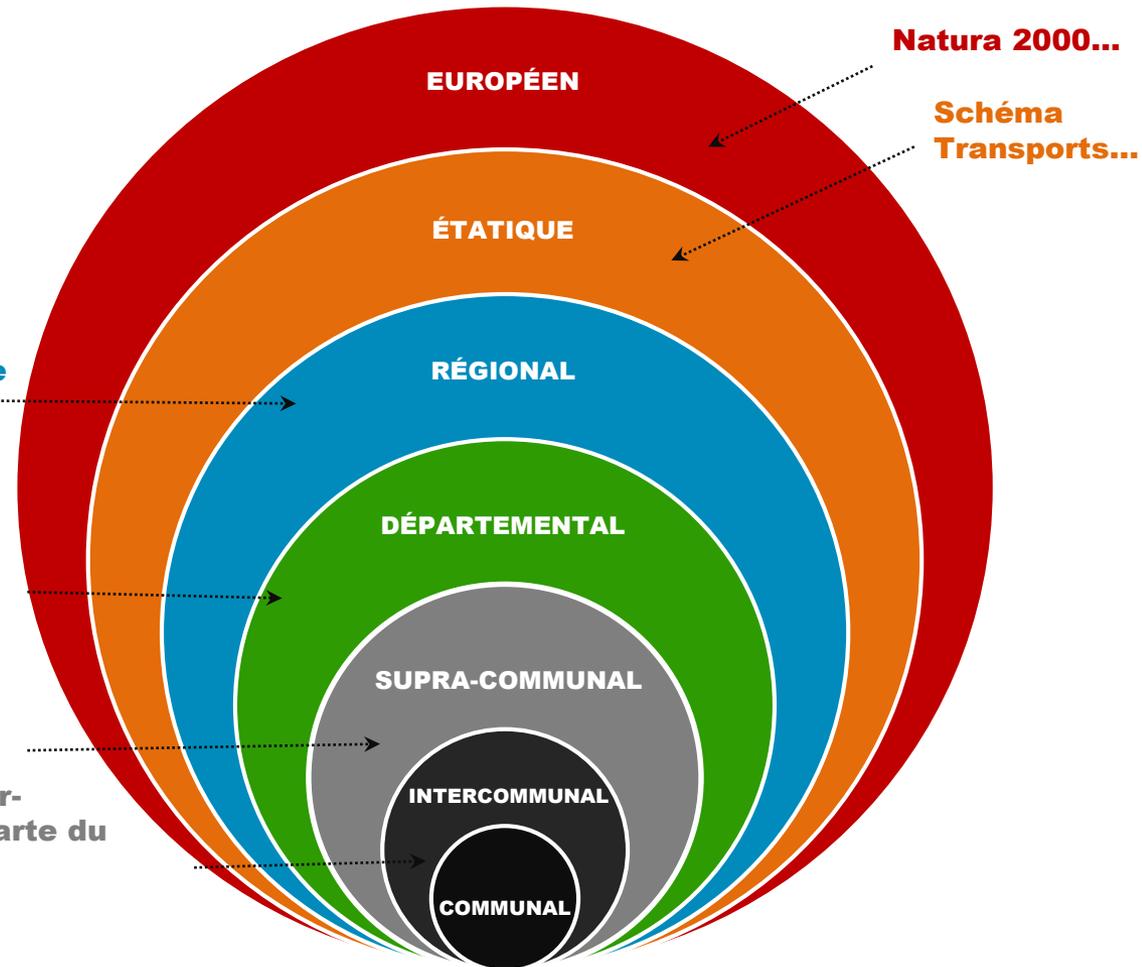
Pourquoi ?

Une obligation d'intégrer et d'harmoniser les politiques locales avec les schémas, chartes et plans des rangs supérieurs.

SRCE de Midi-Pyrénées (approuvé le 19 décembre 2014), **SRCAE de Midi-Pyrénées** (approuvé le 29 juin 2012), **SRADDT** (en cours d'élaboration)

Schéma des carrières...

SDAGE Adour-Garonne, Charte du Parc, ...



Le PLUi, un document concerté

Le rôle de chacun dans la démarche de concertation

- **L'ÉLU** : porte le projet, a la responsabilité des décisions (concertation ne veut pas dire codécision)
- **LE TECHNICIEN** : conseille et anime son élaboration
- **LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES** : émettent un avis, s'associent au projet et le valident
- **LA POPULATION** : apporte sa maîtrise d'usage, exerce un devoir citoyen et nourrit le projet d'attentes spécifiques

Le PLUi, un document concerté

**ASSOCIER LES ÉLUS
À LA DÉMARCHE**

**Les assemblées
des maires**

**Les réunions de
secteurs
(par petit groupe
de communes)**

**Les ateliers et forums
(en phase diagnostic
et de zonage)**

**ASSOCIER LES
PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS**

**Les réunions des
partenaires**

**Les journées
thématiques**

**INFORMER ET
CONCERTE LA
POPULATION**

**Les forums
(en phase de
diagnostic et
de PADD)**

Les réunions publiques

**Les outils de
communication
(site internet, journal,
registre d'observations...)**

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

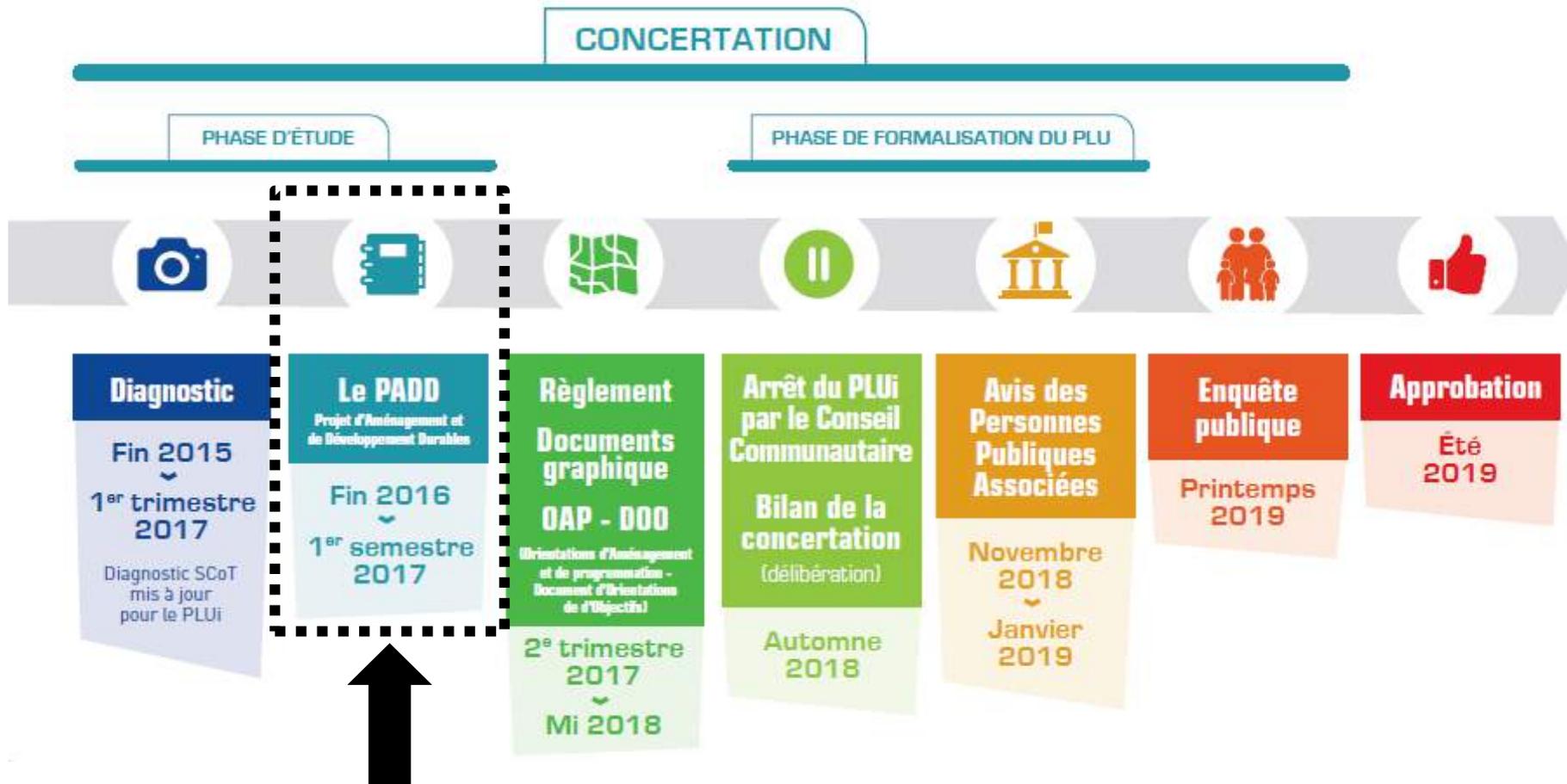
LE PLUS VALANT SCOT DES VALLEES D'AURE ET DU LOURON

De quoi se compose le PLUI valant SCoT des Vallées d'Aure et du Louron?

- Une évaluation en continu
- Une phase finale de validation « administrative »



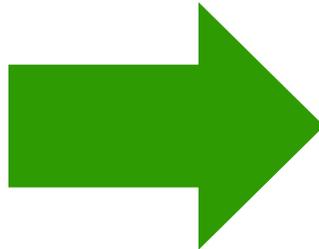
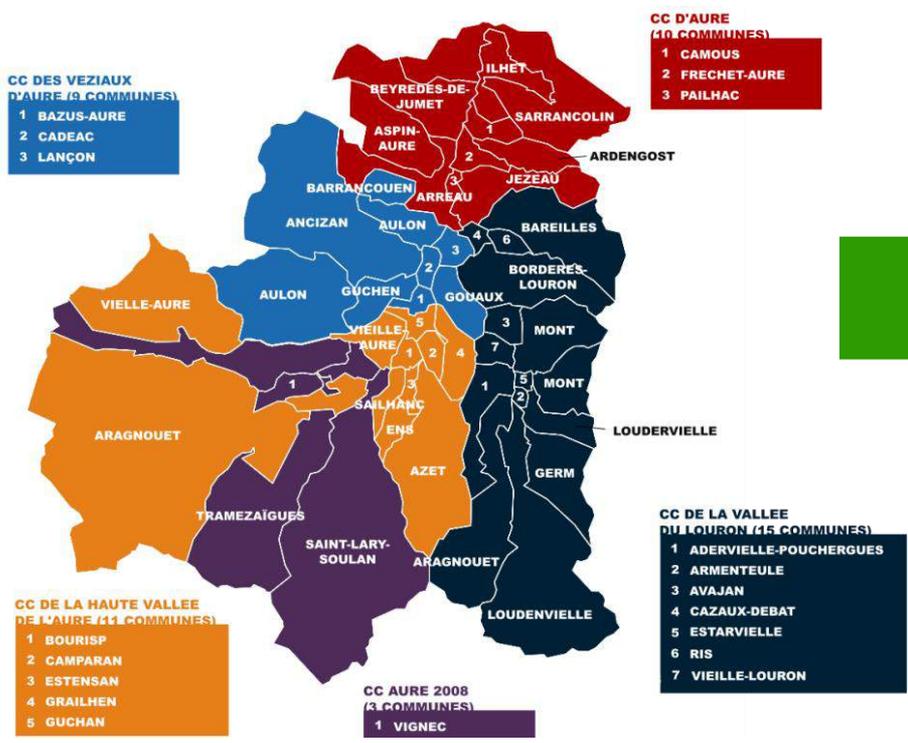
Aujourd'hui, où en sommes nous ?



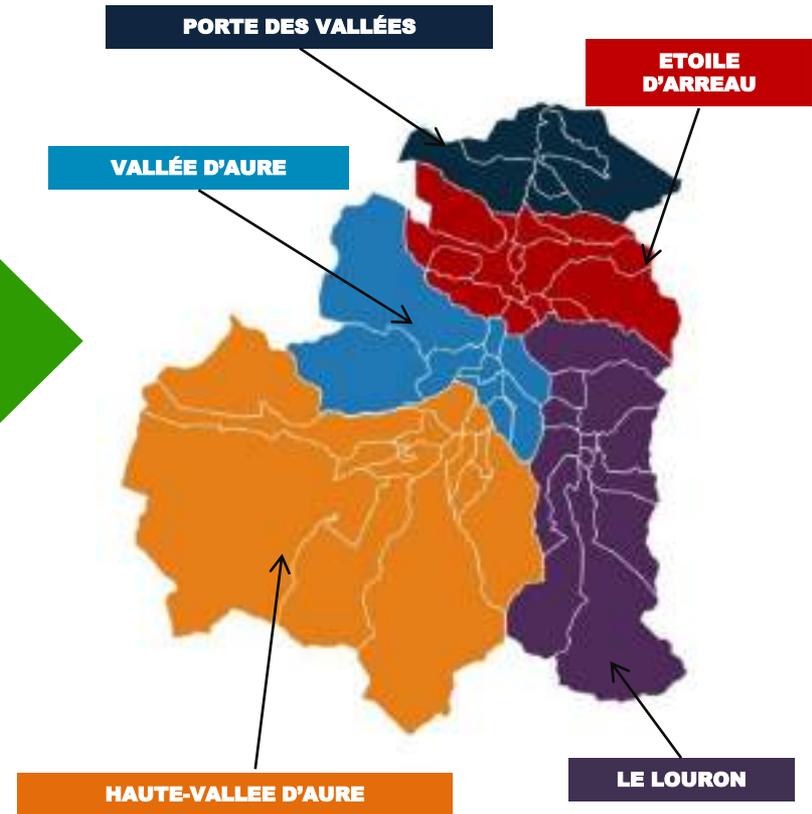
Envoyé en préfecture le 27/11/2019
 Reçu en préfecture le 27/11/2019
 Affiché le 
 ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Un paysage institutionnel renouvelé depuis janvier 2017

Découpage intercommunal antérieur au 1^{er} janvier 2017



Un diagnostic territorialisé par secteurs



Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

LES POINTS CLES DU DIAGNOSTIC ET DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU PLUI

**(présentation complète réalisée en assemblée
des Maires le 28/06/2016)**

PRINCIPALES DONNÉES

DÉMOGRAPHIE

- **7000 à 7100 habitants en 2017 (source communale)**
- **+ 25 habitants en moyenne par an**
- **Une croissance liée à l'apport migratoire à plus de 80%**
- **16 ménages de plus pour 10 habitants supplémentaires en moyenne**
- **Un revenu moyen de 17000€ par ménage (49% des ménages sont imposés)**

HABITAT

- **Environ 15000 logements recensés sur le territoire (23% de résidences principales)**
- **Près de 600 logements vacants en 2012, dont près de la moitié depuis plus de 5 ans (254)**
- **340 logements communaux**
- **Un foncier nu très cher (de 65 à plus de 200 € le m²)**
- **Une inadéquation offre/demande (marché inadapté à la demande locale)**

ECONOMIE

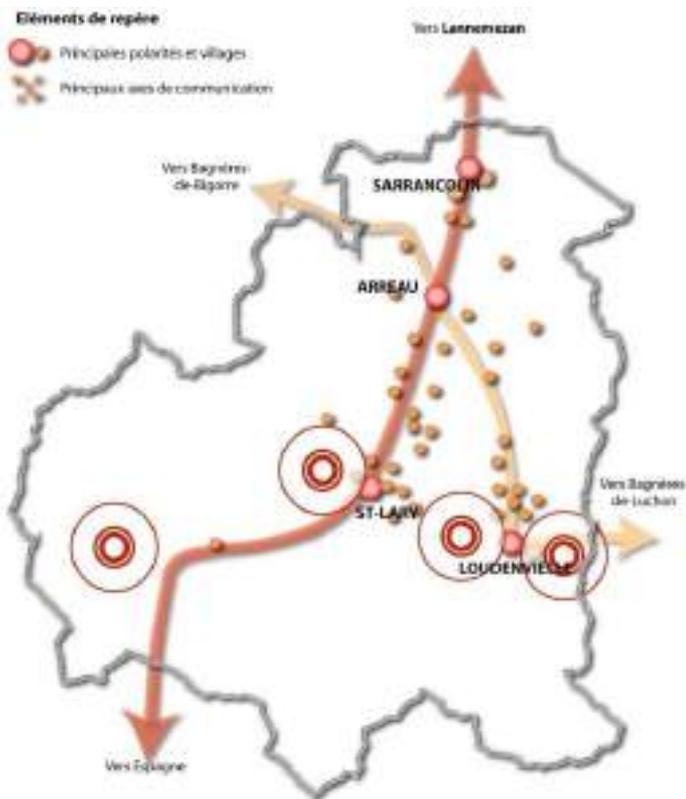
- **3500 actifs sur le territoire (50% des habitants)**
- **Presque 4500 emplois sur le territoire (1,23 emplois/actif)**
- **62% des emplois dans le commerce et les services**
- **Moins de 8ha de foncier destiné à l'activité disponible**
- **Une baisse sensible des exploitations agricoles (-40% entre 1988 et 2010)**

PRINCIPALES DONNÉES

EQUIPEMENTS

- Un très bon niveau d'équipement (au regard de la population permanente présente)
- Des effectifs scolaires en légère baisse ces dernières années (-33 élèves (6%) entre 2011 et 2015)
- Un besoin de renouvellement de l'offre médicale de proximité
- Une offre numérique insuffisamment déployée à ce jour (en cours par le Département 65)
- Une offre de téléphonie mobile encore insuffisante

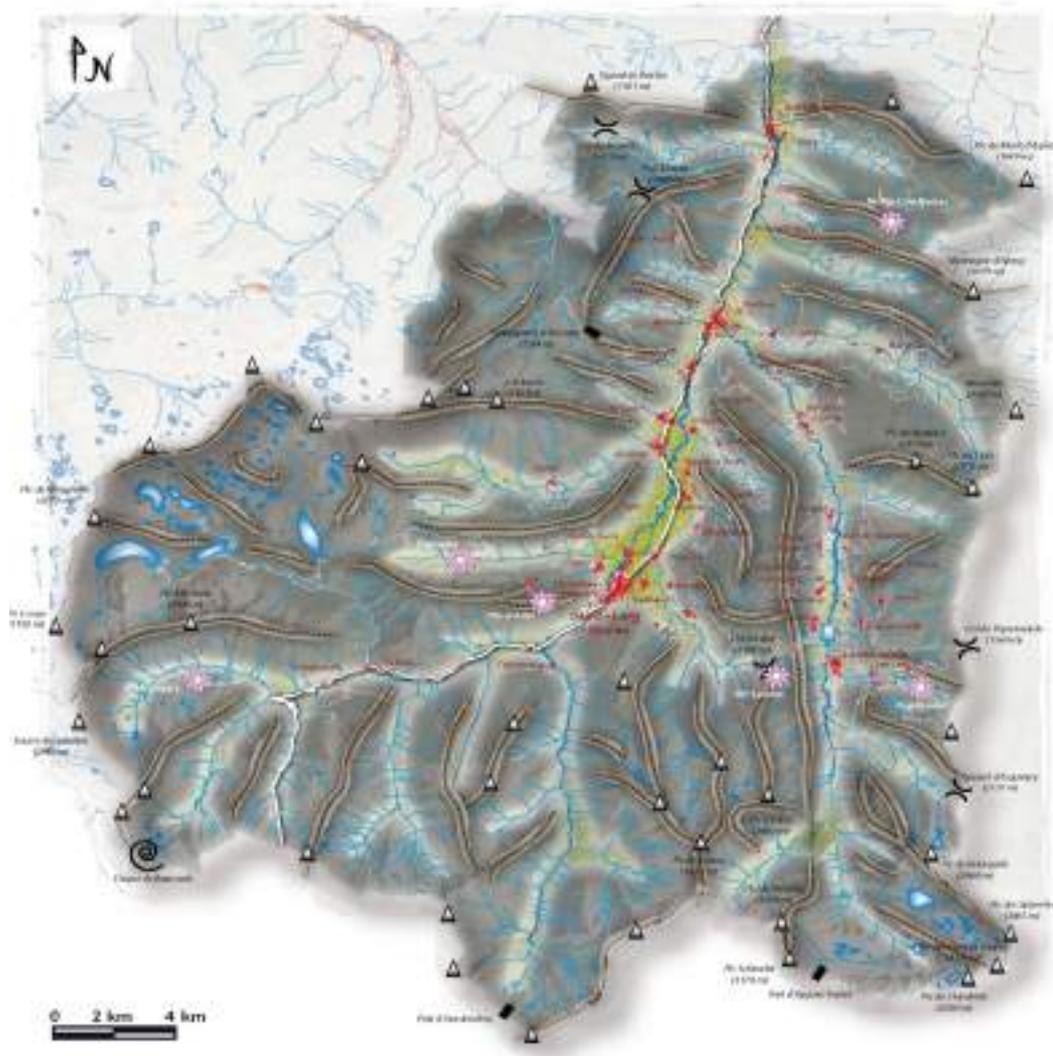
MOBILITÉ



FONCIER

Entre 2001 et 2013

| | SURFACE EN HA |
|--|---------------|
| Tissu urbain dense | 0,44 |
| Tissu urbain individuel groupé | 16,89 |
| Tissu urbain dispersé | 18,31 |
| Espace urbain individuel diffus | 9,04 |
| Sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés | 11,81 |
| Habitat spécifique (résidences de tourisme) | 11,48 |
| Habitat collectif dense | 8,94 |
| Emprises industrielles | 3,35 |
| Emprises commerciales | 3,93 |
| Cimetières | 0,2 |
| Autres emprises publiques | 0,41 |
| Axes routiers principaux et espaces associés | 0,95 |
| Parkings et places publiques | 1,95 |
| Décharges | 0,43 |
| Stades, équipements sportifs... | 1,44 |
| Total | 89,59 |



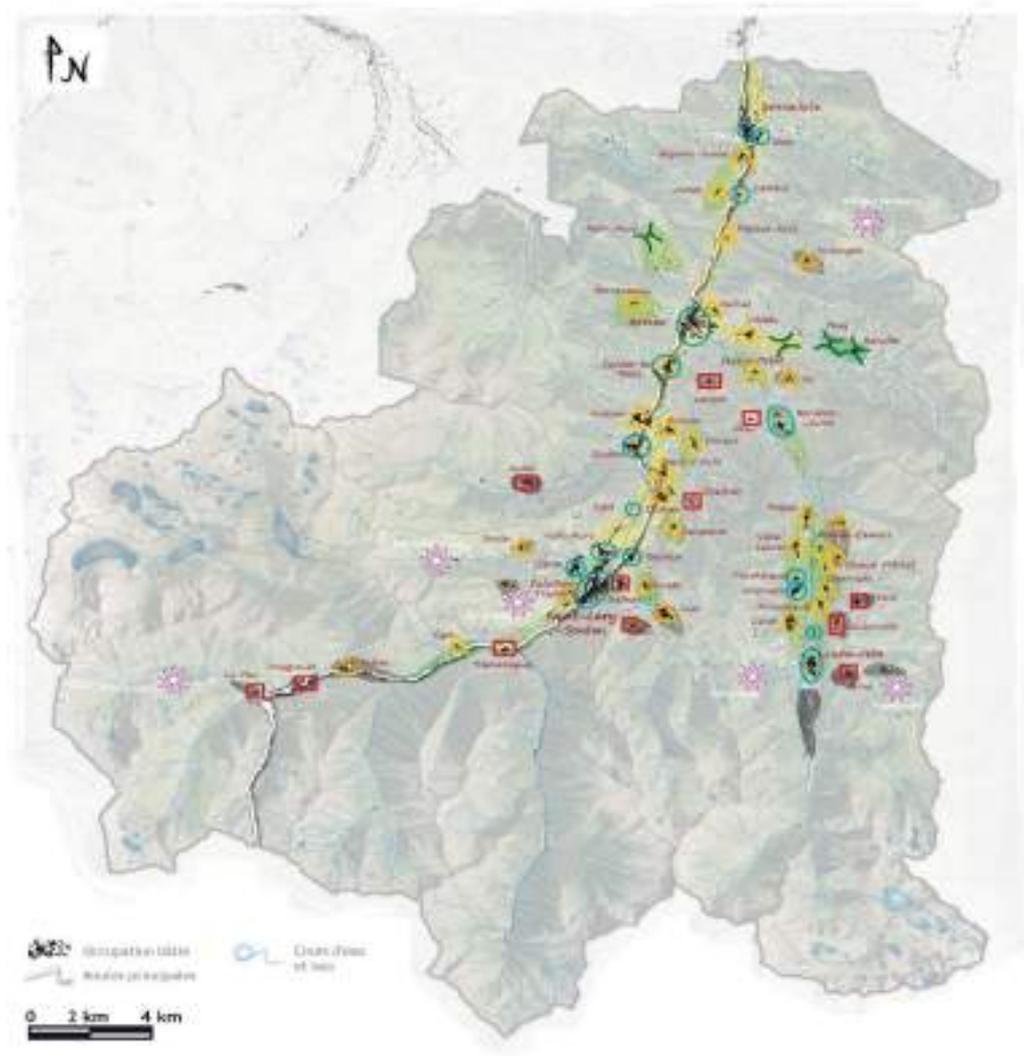
ORGANISATION SPATIALE

Contextualisation environnementale et paysagère

-  Secteur montagneux
-  Vallée glaciaire en auge (en "U")
-  Principales lignes de crête de la chaîne des Pyrénées
-  Principaux sommets et pics
-  Cirques naturels majeurs
-  Principaux cols
-  Principaux ports et fourchettes
-  Cours d'eau (torrents, rivières) et lacs
-  Urbanisation
-  Stations d'hiver de renommée nationale
-  Routes principales

Octobre 2015 





PAYSAGES / PATRIMOINE

 Unité paysagère des Vallées de l'Aure et du Louron, dans les Pyrénées.

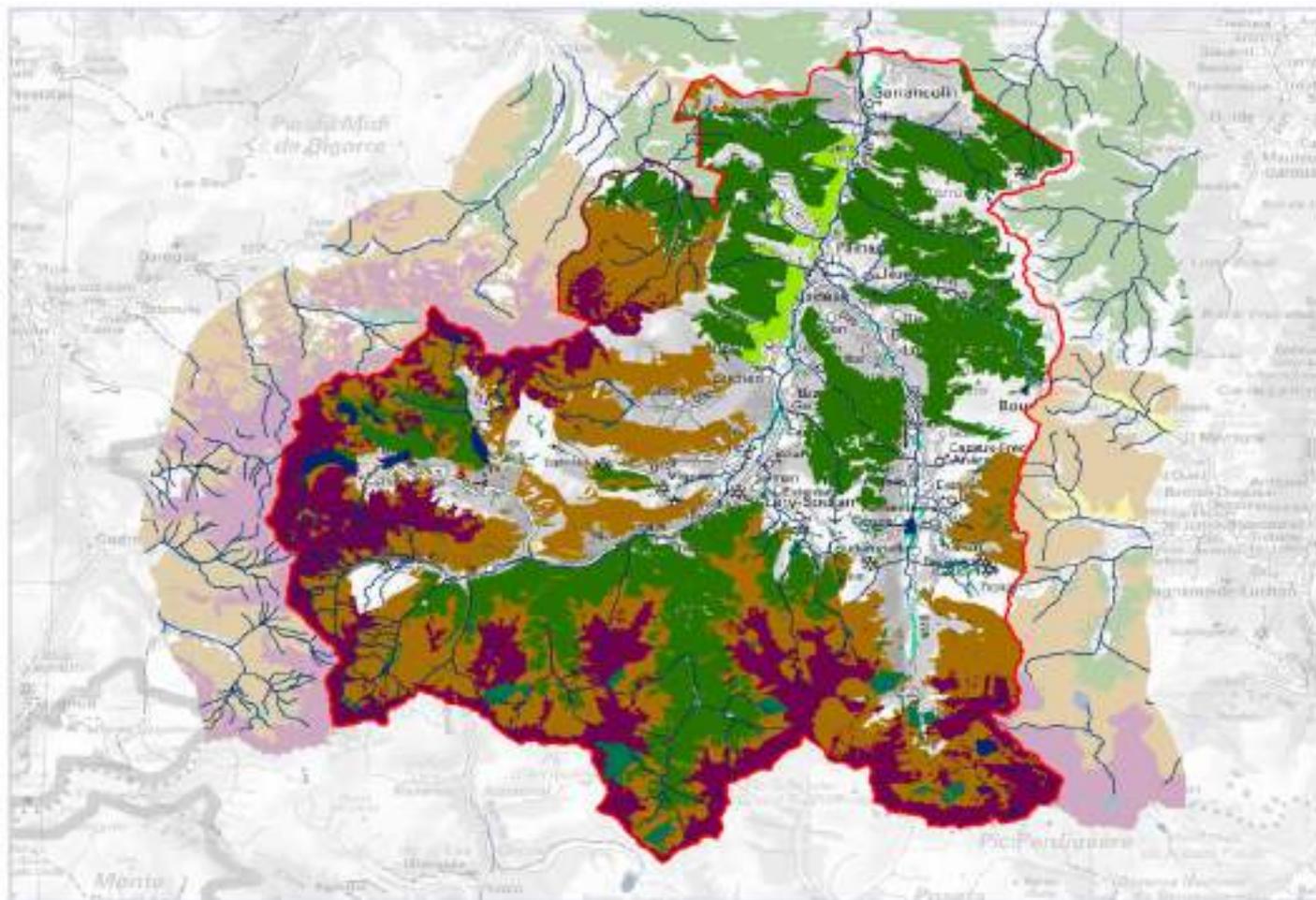
Les paysages du bâti : typologie des villages en fonction de leur implantation au relief

-  Villages de vallée et de - plus - 
-  Villages flanqués sur un versant 
-  Villages perchés sur un versant glaciaire 
-  Villages resserrés dans un repli 
-  Stations d'hiver de haute altitude 

Altitudes des villages

-  Villages entre 600 et 800 m NGF
-  Villages entre 800 et 1000 m NGF
-  Villages entre 1000 et 1100 m NGF
-  Villages entre 1100 et 1200 m NGF
-  Villages au-delà de 1200 m NGF

Réservoirs de biodiversité pressentis



Légende

Périmètre du SCoT

Réservoirs de biodiversité

Boisements de moyenne et haute montagne

Boisements de fonds de vallées et d'étages intermédiaires

Estives

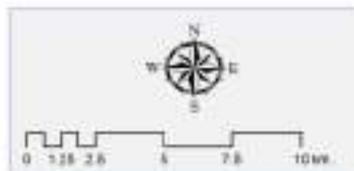
Prairies, cultures et haies de fonds de vallées

Milieux rocheux d'altitude

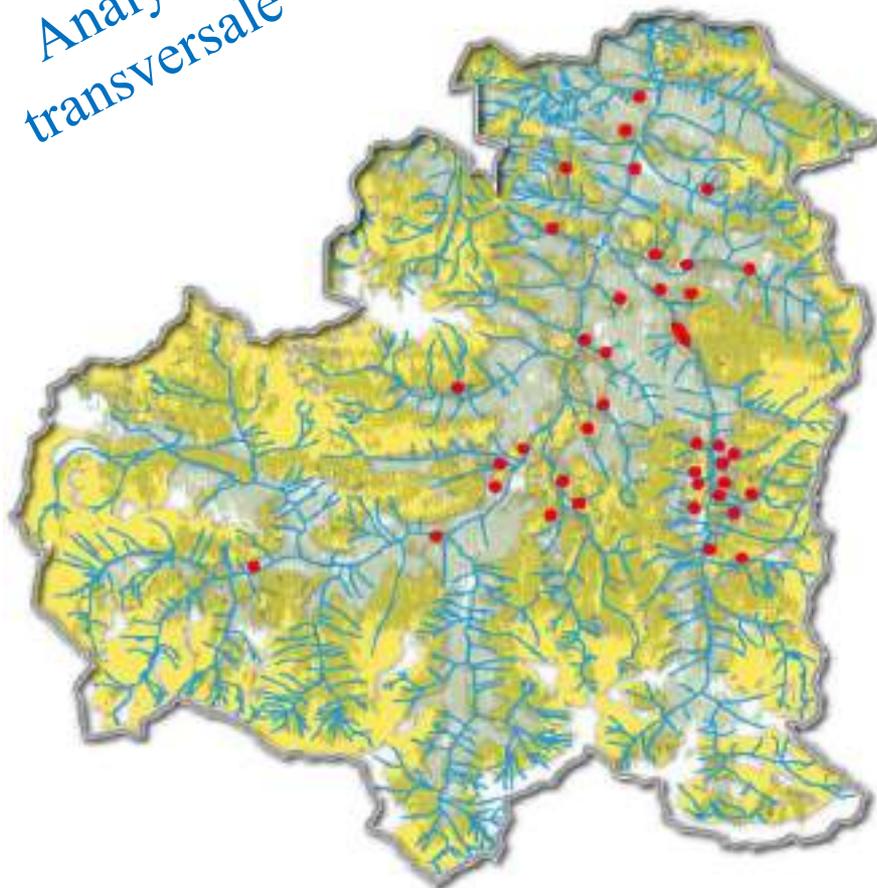
Milieux humides des Nests

Milieux humides d'altitude

Cours d'eau



Analyse transversale



LEGENDE

Environnement - Paysages - Patrimoine



Faire du SCoT un outil d'aménagement et de valorisation des espaces naturels qui ne s'oppose pas mais au contraire contribue aux besoins de développement économique et social du territoire -> Appui sur le développement économique local pour valoriser le capital-nature du territoire (et réciproquement)

Information/communication/sensibilisation autour de la biodiversité et des paysages afin de permettre son appropriation locale et sa valorisation

Signifier et faire valoriser dans le SCoT que l'identité des paysages des Vallées de l'Aure et du Luron est remarquable. Valorisation de l'aspect culturel du territoire-paysage qui est celui des Vallées de l'Aure et du Luron (relations fortes transfrontalières avec l'Espagne, caractère soigné de l'architecture locale, Pays d'Art et d'Histoire, plantations d'alignement...)



Prolonger les villages de manière à rétablir les fonctions fédératrices des espaces publics et les fonctions paysagères des écrans agricoles/naturels bordant les franges. Maîtrise de l'urbanisation qui s'est développée dans les « zones intermédiaires » et qui a contribué à affaiblir l'identité originelle de ces paysages



Organisation de la gestion des cours d'eau dans un souci de valorisation multifonctionnelle :

- lutter contre la « fermeture » des vallées par les arbres (valorisation paysagère) tout en protégeant les fonctions écologiques de ces milieux,
- protection de la biodiversité liée aux cours d'eau et zones humides tout en autorisant certains aménagements liés au développement durable du territoire (production énergétique sous forme adaptée aux enjeux écologiques : plutôt petites structures de production),
- maîtriser les risques,
- garantir le maintien d'une ressource en eau de qualité satisfaisante, ...



Maintien du pastoralisme notamment dans les « zones intermédiaires » (installation d'agriculteurs en fonds de vallées)

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

LE PADD : DÉCLINAISON DES AXES STRATÉGIQUES DU PLUi

Clef de voûte du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- **Définitions des orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire des Vallées d'Aure et du Louron.**
- **Cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement**
- **Le règlement et/ou les orientations d'aménagement et de programmation, déclineront les objectifs du PADD.**



Axes de développement, orientations stratégiques & objectifs retenus

Cartographie schématique des secteurs de projet

Scénarii de développement : étude & tendances d'évolution de la population et de la construction pour définir les besoins à venir et la capacité d'accueil du territoire.

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

SCENARIO DE DEVELOPPEMENT POUR LES 10 PROCHAINES ANNEES

Rappel des tendances observées au cours des décennies passées

Comme la majorité des territoires ruraux et montagnards, le territoire des Vallées d'Aure et du Louron a été touché par un exode démographique important dans les années 50 à 80.

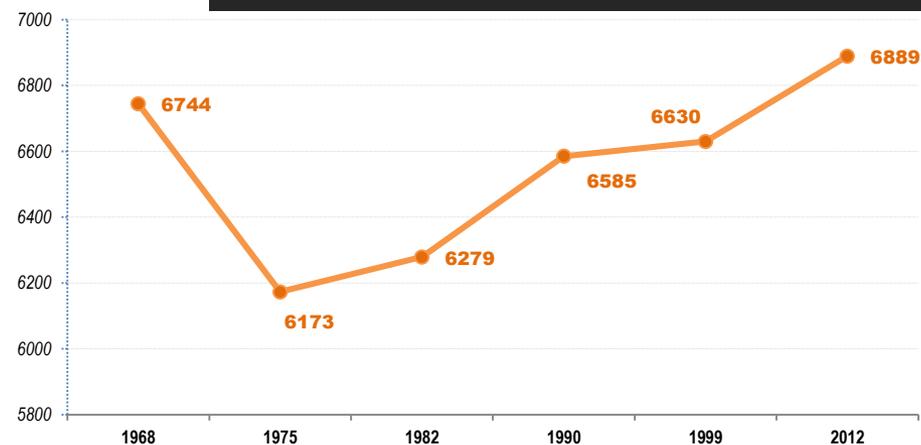
Toutefois, la tendance s'inverse peu à peu au fil des années. Aujourd'hui, le territoire a su se redynamiser. C'est au cours de la période 1999 / 2012 que le nombre d'habitants a le plus augmenté; la population permanente est ainsi redevenue équivalente à celle des années 60. Durant cette dernière décennie, le territoire intercommunal a connu une hausse annuelle de 0,3%, soit 259 habitants supplémentaires en 10 ans.

Plus dynamique que certains territoires intercommunaux voisins qui perdent de la population, le territoire s'inscrit dans les tendances départementales. C'est notamment les secteurs de l'entrée de la Vallée d'Aure et de la Vallée du Louron qui attirent le plus de population permanente.

A l'inverse, les communes situées sur les pentes et les stations (hormis Loudenvielle) ont perdu plus d'habitants même si elles connaissent une forte croissance du parc de logement.

Selon cette tendance, et après croisement avec les estimations faites dans chacune des communes, la population peut être estimée à 7105 habitants environ au 1^{er} janvier 2017.

EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1968 ET 2012





SCENARIO TERRITORIALISÉ PAR SECTEURS

**Chiffres
indicatifs**

Porte des Vallées

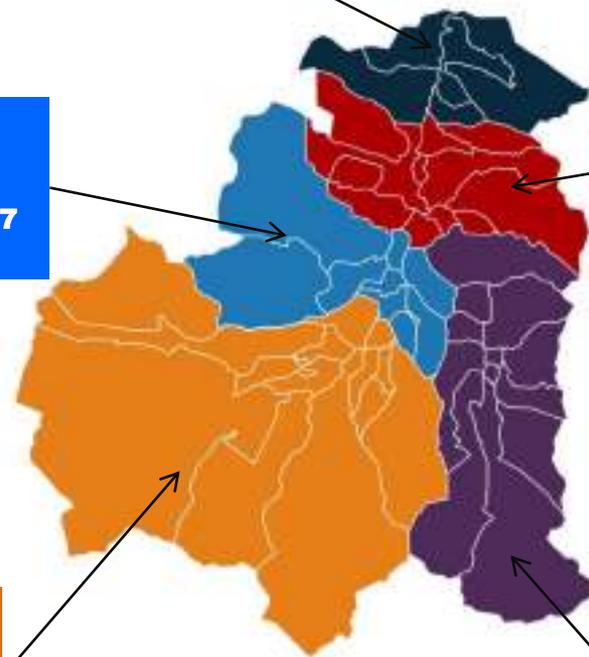
- **RAPPEL POPULATION 2017 :**
962 habitants
- **BESOINS EN LOGEMENTS D'ICI 2027**
: 53 logements soit env. 5 logements / an

Vallée d'Aure

- **RAPPEL POPULATION 2017 DU SECTEUR :** 1090 habitants
- **BESOINS EN LOGEMENTS D'ICI 2027**
: 106 logements soit env. 10 logements / an

Etoile d'Arreau

- **RAPPEL POPULATION 2017 DU SECTEUR :** 1542 habitants
- **BESOINS EN LOGEMENTS D'ICI 2027**
: 98 logements soit env. 9 ou 10 logements / an



Haute-Vallée d'Aure

- **RAPPEL POPULATION 2017 DU SECTEUR :** 2375 habitants
- **BESOINS EN LOGEMENTS D'ICI 2027**
: 989 logements soit env. 99 logements / an

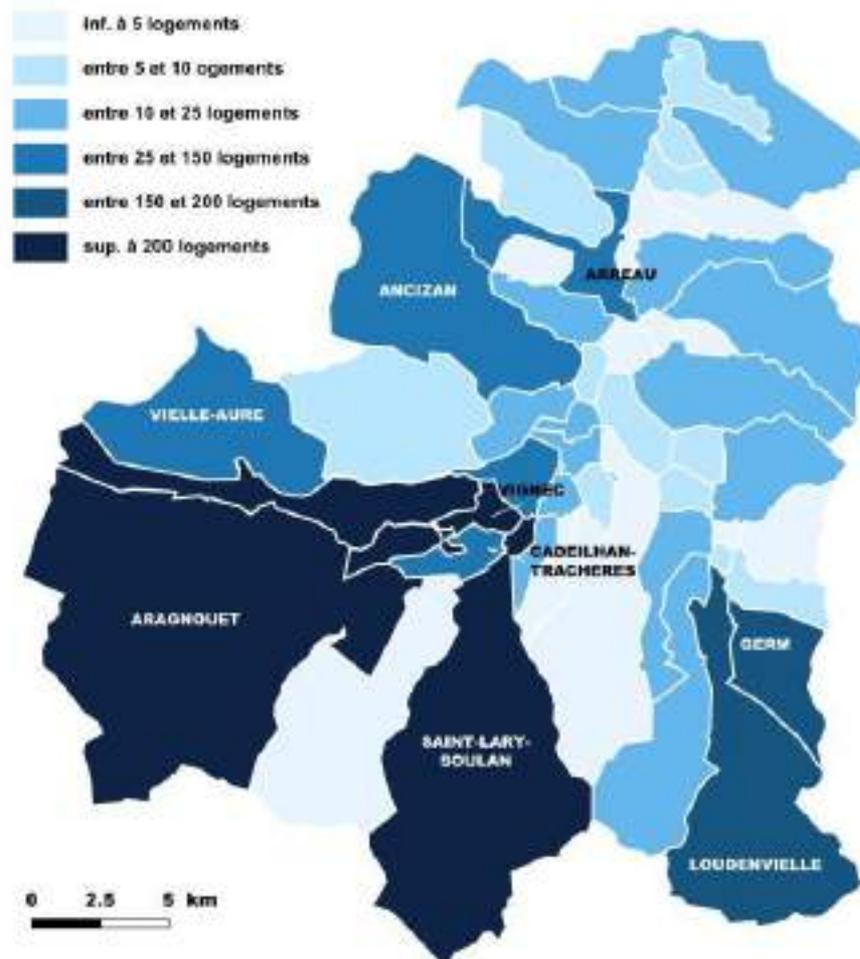
Vallée du Louron

- **RAPPEL POPULATION 2017 DU SECTEUR :** 1154 habitants
- **BESOINS EN LOGEMENTS D'ICI 2027**
: 476 logements soit env. 48 logements / an

SCENARIO TERRITORIALISÉ PAR COMMUNE

BESOINS EN LOGEMENTS PAR COMMUNE DANS 10 ANS

Sources : CITADIA



**Chiffres
indicatifs, sans
caractère
prescriptif.
Base de travail
pour travailler
sur la
traduction
réglementaire**

Déclinaison des axes stratégiques

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Communauté de Communes des Vallées d'Aure et du Louron s'articule autour de quatre grands axes de réflexion :

AXE 1 : UN TERRITOIRE POUR VIVRE « À L'ANNÉE »

Les principales thématiques abordées

- La structure multipolaire du territoire ;
- Le maintien de la population et l'attractivité démographique du territoire ;
- La politique habitat ;
- Le maillage et l'offre en équipements, services et commerces ;
- L'organisation des déplacements internes.

AXE 2 : UNE ÉCONOMIE À DÉVELOPPER, DIVERSIFIER ET ACCOMPAGNER

Les principales thématiques abordées

- L'économie présentielle dont le tourisme ;
- L'accès à la formation ;
- L'agriculture et le pastoralisme ;
- L'industrie et l'artisanat ;
- La desserte numérique et son rôle économique.

AXE 3 : DÉVELOPPER L'URBAIN TOUT EN PRÉSERVANT UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Les principales thématiques abordées

- Les atouts patrimoniaux et paysagers ;
- Le réinvestissement des centres-bourgs ;
- La qualité des extensions urbaines ;

AXE 4 : UN CAPITAL NATURE MONTAGNARD À VALORISER

Les principales thématiques abordées

- Les risques ;
- La gestion globale de la ressource en eau ;
- La biodiversité, les milieux naturels, les Trames Verte et Bleue ;
- L'exploitation des sous-sols ;
- Les énergies.

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Axe 1

UN TERRITOIRE POUR VIVRE « À L'ANNÉE »

OBJECTIF 1.1 : Consolider la structure multipolaire du territoire

Le territoire des Vallées d'Aure et du Louron est organisé autour de plusieurs pôles principaux dont il est important de renforcer leur rôle structurant:

- Saint-Lary-Soulan,
- Loudenvielle,
- Arreau / Sarrancolin.

Le PLUi devra créer les conditions pour conforter la structure territoriale autour de ces pôles. Le document d'urbanisme veillera également à redonner du dynamisme à la vie locale en composant avec les singularités territoriales comme les solidarités établies entre les vallées et les stations de ski. **Ces liens vallées/stations doivent être soutenus et consolidés.**

OBJECTIF 1.2 : Accueillir nos jeunes et renouveler la population

Attirer la population, c'est, par exemple, **diversifier les types d'offres en matière d'habitat pour répondre à tous les besoins des nouveaux habitants**. Les coûts actuels du foncier et de l'immobilier, impactés par la forte présence de résidences secondaires sur le territoire, limitent les possibilités d'implantation des jeunes familles à l'année. Il est important, à travers le PLUi et les orientations d'aménagement qui seront proposées, **de garantir une accession à la propriété et une offre locative à l'année**, pour assurer le maintien des populations. **Par ailleurs, le développement des services à l'enfance sur le territoire participera à pérenniser l'installation de ces jeunes ménages.**

Sous réserve de faisabilité, **favoriser la création d'un parc de logements accessibles et à caractère social** du territoire serait un moyen supplémentaire pour répondre à une demande non satisfaite. La mise en place d'un parc accessible aux faibles revenus et de qualité peut faciliter l'installation de jeunes ménages et offrir une offre adaptée aux personnes âgées, isolées ou handicapées.

Les initiatives engagées pour le logement des saisonniers est également une politique à maintenir et accompagner.

OBJECTIF 1.3 : Impulser et accompagner les actions de rénovation du parc de logements

Des actions en faveur du renouvellement urbain et de la requalification de l'habitat ancien doivent être envisagées pour redynamiser les centres-bourgs et favoriser la création de logements en accession ou locatifs adaptés à la demande de populations permanentes.

Il s'agit de :

- Faciliter le changement de destination des sites immobiliers fermés dans les villages;
- Inciter la réhabilitation du bâti résidentiel situé au cœur des villages;
- Lutter contre la précarité énergétique du parc résidentiel;
- Accompagner la mutation du bâti existant situé dans les zones à risques identifiées dans le PPR;
- Favoriser la rénovation et la restructuration des hébergements ou résidences touristiques afin d'allonger les périodes de fréquentation.

OBJECTIF 1.4 : Structurer l'offre d'équipements et de services pour tous les ménages

Le phénomène de vieillissement, la résidentialisation de jeunes ménages et jeunes actifs... sont autant d'éléments qui génèrent des besoins en équipements et qui nécessitent d'être anticipés et pris en compte dans les politiques et actions que la Communauté de communes. Il est donc nécessaire **de conserver, d'adapter et de renforcer l'offre selon les dynamiques démographiques actuelles et à venir**.

Pour cela, il est important de :

- **Maintenir, pour tous les ménages du territoire, les services et équipements existants situés, en premier lieu, sur les pôles ;**
- **Palier les « zones blanches » tant sur la présence de services médicaux, sur la desserte numérique que sur la desserte téléphonique ;**
- **Développer les services liés à l'enfance ;**
- **Renouveler l'offre médicale concentrée à l'échelle des vallées.**

La traduction réglementaire du scénario de développement visera notamment à conforter les principaux équipements du territoire localisés dans les pôles principaux, secondaires et les stations de ski.

OBJECTIF 1.5 : Développer les stratégies d'accessibilité et de mobilité au sein du territoire

Le développement du dynamisme de la vie locale passe également par **l'amélioration de l'accessibilité du territoire et plus précisément des échanges entre vallées et piémonts.**

Il est ainsi question :

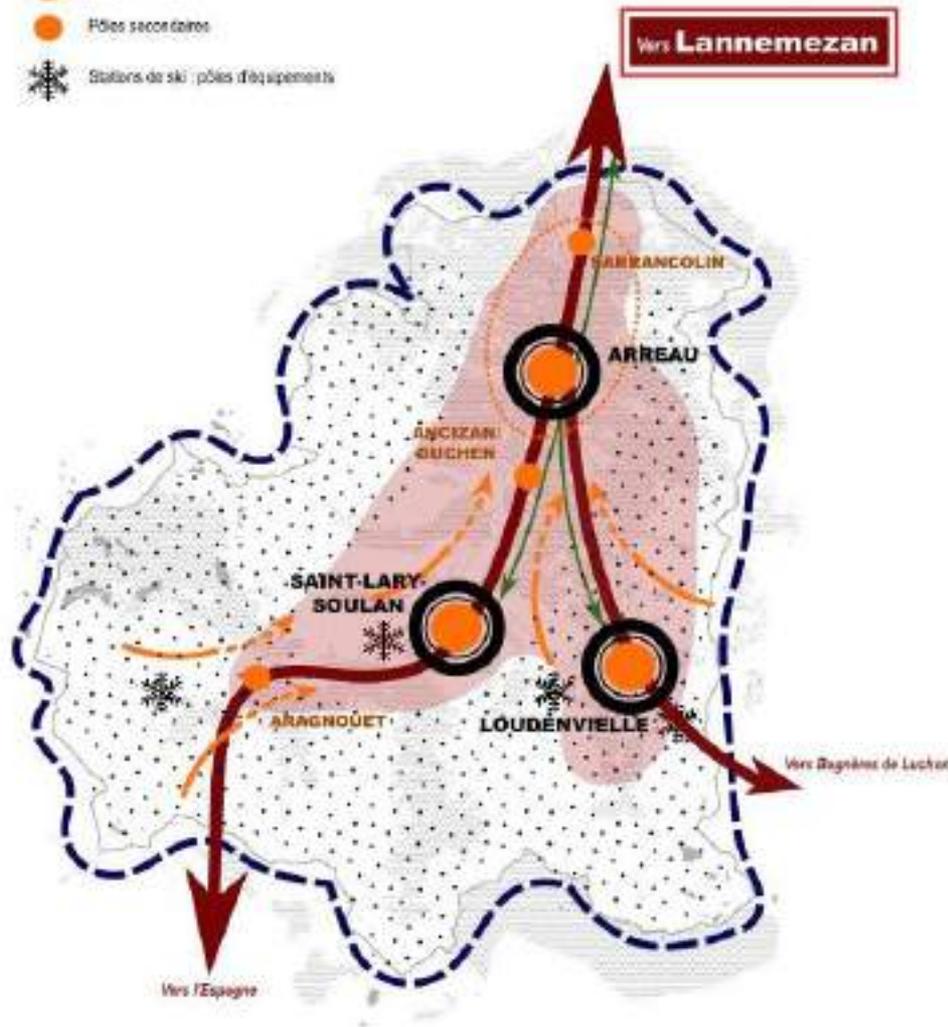
- **D'améliorer la fluidité et la sécurisation du trafic routier actuel depuis Lannemezan, des traversées des villages et des sentiers piétons/cycles;**
- **De garantir un accès de toutes les communes à l'année** (sécurisation en période hivernale des zones d'avalanche, chutes de blocs, glissement de terrains, villages et hameaux desservis par un seul accès...)
- **De développer des alternatives aux déplacements en véhicule individuel** comme le transport à la demande (TAD), le covoiturage ou les déplacements doux pour les déplacements de proximité (et notamment la création d'une voie verte structurante en fond de vallée);
- **De créer les conditions du maintien d'une offre en transports en commun sur le territoire** (meilleure mutualisation des transports internes et externes, meilleure coordination des transports en matière d'horaires...);
- **D'optimiser la gestion des stationnements pour éviter les conflits d'usages et faciliter la réhabilitation de logements dans les centre-bourgs,** avec un possible fonctionnement à l'année.

L'accessibilité est aussi un enjeu d'attractivité touristique. **Rendre plus accessible les liaisons douces telles que la Voie Verte le long de la Neste, les circuits VTT ou de cyclotourisme, et les chemins de randonnées existantes et à venir** est un point clé du projet politique en matière de déplacements et de développement touristique (poursuite de la diversification, engagée depuis une dizaine d'années).

AXE 1 : UN TERRITOIRE POUR VIVRE

Éléments de repère :

-  Pôles structurants
-  Pôles secondaires
-  Stations de ski ; pôles d'équipements



- 
 - Attirer de nouveaux ménages et jeunes actifs sur le territoire tout en maintenant la population
 - Renforcer l'offre de services selon les dynamiques démographiques et le développement local
 - Impulser les actions de rénovation et de qualification et autres politiques en matière d'habitat
 - Garantir une accession à la propriété et une offre locative à faible coût
 - Proposer des logements de qualité accessibles financièrement aux faibles revenus
- 
 - Renforcer le rôle des pôles principaux : Saint-Lary, Loudenvielle et Arreau/Sarrancolin
 - Maintenir les services et équipements existants
- 
 - Renforcer les liens valles/stations
 - Améliorer l'accessibilité des vallées vers le piémont
- 
 - Favoriser la mutualisation des transports pour une meilleure coordination des différents transports sur le territoire
- 
 - Optimiser la gestion des stationnements pour éviter les conflits d'usages
 - Valoriser le développement des transports alternatifs
- 
 - Renforcer l'attractivité touristique via le développement des itinéraires doux
- 
 - Éviter les "zones blanches" météorologiques
 - Restaurer l'offre numérique sur tous les villages

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Axe 2

UNE ÉCONOMIE À DÉVELOPPER, DIVERSIFIER ET ACCOMPAGNER

OBJECTIF 2.1 : Appuyer le développement des activités présentes sur le territoire

Il s'agit de **conforter les activités touristiques existantes autour des stations de sports d'hiver, des activités thermales ou balnéo-ludiques ...** mais cette pérennisation ne doit, pour autant, bloquer la volonté de diversification des produits touristiques existants. Les actions menées chercheront à **développer une complémentarité de l'offre proposée en matière de tourisme sur les stations et plus largement sur l'ensemble du territoire.**

La préservation des écosystèmes et la valorisation des paysages pyrénéens représentent un des enjeux principaux du PLUi. Il est donc essentiel de **maintenir les activités pastorales**, essentielles contre la fermeture des milieux agricoles et naturels. Les Associations Foncières Pastorales (AFP) ont un rôle clé dans la structuration de ces activités pastorales et notamment dans le maintien des troupeaux en estive. Leur implantation sur le territoire est donc à encourager et développer pour permettre et faciliter la réhabilitation des sites pastoraux.

Plus globalement, l'activité agricole est une activité économique importante du territoire qui doit être pérennisée, elle génère des emplois directs mais également, des productions agro-alimentaires qui offrent une image valorisante du territoire. Pour ce faire, il faut **permettre aux structures professionnelles d'exister et de se renouveler**. Cela passe notamment par :

- **La préservation des surfaces existantes qui ont un intérêt agricole avéré, notamment à proximité des villages qu'il y ait ou non un repreneur sur l'exploitation;**
- **La préservation des outils de production;**
- **Le développement des énergies renouvelables;**
- **L'aide à la construction de bâtiments agricoles nécessaires aux exploitations;**
- **Le développement de la filière agroalimentaire et de projets complémentaires** (vente de produits locaux, gîtes à la ferme...).

OBJECTIF 2.2 : Diversifier l'économie locale et favoriser l'innovation

La montée en gamme de certains équipements, commerces et services génère des emplois qualifiés sur le territoire. L'accès à la formation professionnelle est un enjeu important pour répondre aux besoins économiques locaux que la Communauté de communes souhaite favoriser et soutenir.

Afin de dynamiser l'économie locale, le projet du PLUi vise à :

- **Attirer les activités proposant des emplois « à l'année » ;**
- **Faciliter le développement de nouvelles activités en lien avec l'économie sociale et solidaire** (tiers lieux, initiatives de développement économique alternatifs, ...);
- **Encourager et accompagner la création et/ou la reprise des entreprises ;**
- **Conforter les commerces et services de proximité, sur les villages autour des établissements existants tout en favorisant l'implantation de nouvelles activités;**
- **Développer d'autres formes de tourisme sur l'ensemble du territoire**, comme le tourisme vert ;
- **Structurer certaines filières encore inexploitées ou sous-exploitées** comme la filière bois.

Pour ce faire, des stratégies sur l'amélioration de l'accessibilité et le foncier économique doivent être mises en place dans le PLUi et sa traduction règlementaire.

OBJECTIF 2.3 : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire

Renforcer l'attractivité économique, c'est avant tout donner les moyens techniques aux entreprises pour pouvoir s'installer sur le territoire. Le PLUi doit viser à :

- **Proposer un foncier à vocation d'activités adapté aux besoins des petites structures du territoire, en permettant par exemple de développer des activités dans les villages et hameaux dès lors qu'il n'y a pas d'impacts fonciers majeurs ou de contraintes techniques**
- **Renforcer la desserte numérique du territoire, au-delà des villages et des stations de ski**
- **Favoriser de nouveaux modes de travailler** comme le télétravail.
- **Accompagner la réhabilitation des logements touristiques (nécessaire adaptation aux attentes des clientèles)**

Le territoire bénéficie d'un patrimoine naturel, paysager et architectural de qualité, qu'il est important de mettre en valeur. L'objectif est de **promouvoir un tourisme local qui préserve et met en valeur les richesses et atouts du patrimoine et des milieux naturels. L'objectif sera donc de s'appuyer sur les acteurs locaux, en veillant à conforter et diversifier les activités.**

Renforcer l'attractivité touristique, c'est aussi **structurer son offre en fonction des clientèles qui seront les plus réceptives à ce que propose le territoire**. Il sera nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil globale du territoire en matière de lits touristiques mais en s'attachant à développer des « lits chauds » afin d'avoir de réelles retombées sur les acteurs économiques locaux. Dans le cadre du volet SCoT du PLUi valant SCoT, les **Unités Touristiques Nouvelles (UTN)**, sur chaque station de ski, seront confortées, voire développées.

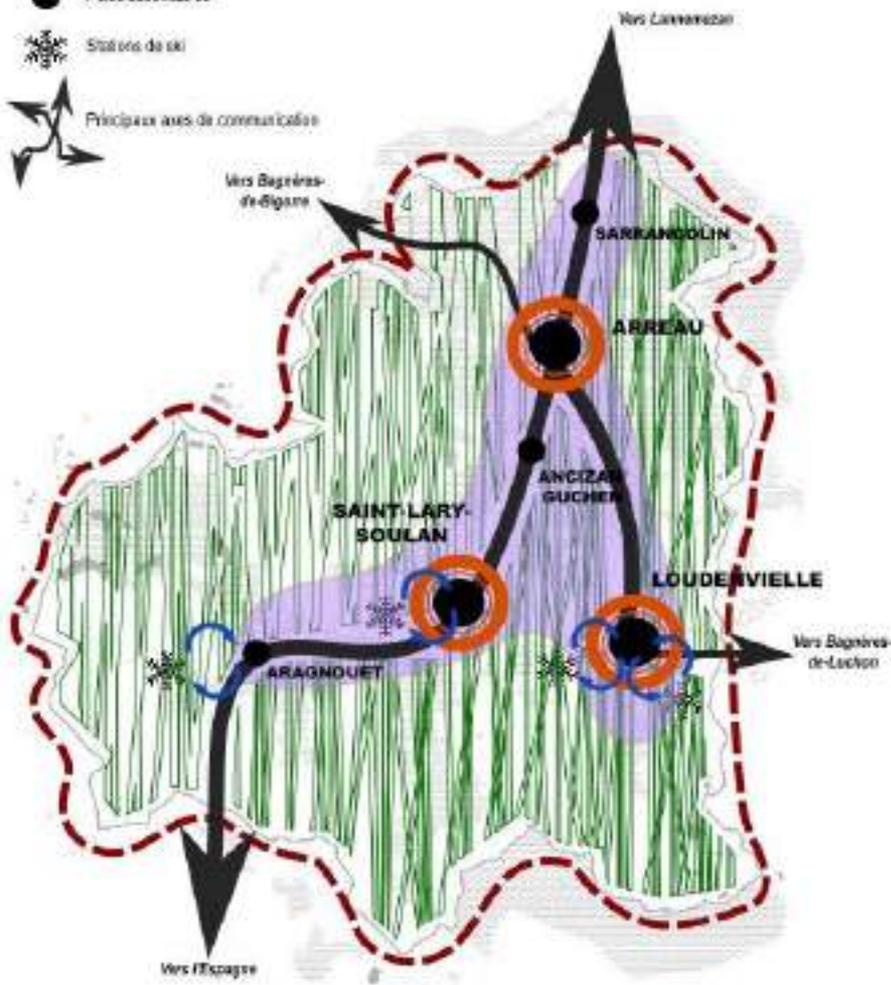
Il est donc essentiel de **créer une stratégie marketing à destination touristique mais plus largement économique du territoire** pour que l'offre proposée soit lisible et visible depuis l'extérieur. Il est nécessaire de faire front commun et de développer les vallées d'Aure et du Louron comme un ensemble, en s'attachant à pointer les points communs mais également les spécificités de chaque secteur.

Pour appuyer et consolider plus largement cette stratégie, une coopération touristique avec les territoires voisins (les stations de ski de Nistos, de Payolle, de Bagnères de Luchon et la région Espagnole de l'Aragon) est à mener.

Envoyé en préfecture le 27/11/2019
 Reçu en préfecture le 27/11/2019
 Affiché le 
 ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Éléments de repère :

-  Pôles structurants
-  Pôles secondaires
-  Stations de ski
-  Principales axes de communication



-  Favoriser l'accès à la formation professionnelle des jeunes actifs du territoire pour répondre aux besoins économiques locaux.
 Attirer les activités proposant des emplois "à l'année"
 Créer une stratégie dynamique de la vie économique du territoire : être lisible et visible
 Mettre en avant et utiliser les atouts du territoire
 Structurer l'offre touristique locale selon les clientèles cibles
 Renforcer la desserte numérique du territoire
-  Pérenniser l'activité touristique autour des stations de sports d'hiver, des activités par la complémentarité économique "vallée-station"
-  Préserver les commerces de proximité, gage d'attractivité des bourgs-centres
-  Proposer un foncier à vocation d'activités adapté pour accueillir de nouveaux professionnels
-  Favoriser le maintien des activités agricoles et pastorales
 Développer le tourisme vert



Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Axe 3

DÉVELOPPER L'HABITAT TOUT EN PRÉSERVANT UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ (OU DE MANIÈRE RESPONSABLE)

OBJECTIF 3.1 : Consommer moins d'espace par logement en diversifiant les formes urbains

Depuis quelques années, le territoire attire de nouveaux habitants grâce à la qualité du cadre de vie qu'il propose. C'est un développement qu'il est important de cadrer et organiser de manière responsable.

Le PADD vise à fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace adaptés au rythme annuel de développement de chaque commune. Le territoire des Vallées d'Aure et du Louron souhaite **modérer sa consommation foncière de 25% par rapport à la dernière décennie**. Selon les besoins des communes estimées pour les 10 années pour lesquelles le PLU est dimensionné (tous logements confondus, qu'ils soient en résidence principale, résidence secondaire ou de tourisme), cet objectif sera décliné comme suit:

| | |
|--|----------------------------------|
| Communes qui accueilleront moins de 10 logements | 600m²/logement |
| Communes qui accueilleront de 10 à 15 logements | 500m²/logement |
| Communes qui accueilleront 15 à 25 logements | 400m²/logement |
| Communes qui accueilleront plus de 25 logements | 200m²/logement |

Un réflexion sur la définition des formes urbains, sur le respect du principe de mixité et sur la reconquête d'une partie du parc de logements participeront également à cet objectif.

Aujourd'hui, le parc est partiellement adapté à la demande de ménages qui souhaitent s'installer pour une retraite paisible (peu de logements locatifs, parc orienté sur des logements de grande taille, prix du foncier et de l'immobilier élevé, espaces extérieurs limités...). Il est important que le PLUi **permette la diversité et la mixité en proposant des logements correspondant à la demande de la population permanente**, notamment des familles avec enfants. Le PLUi devra permettre et favoriser l'émergence d'une offre diversifiée.

OBJECTIF 3.2 : Réinvestir en priorité les centres-bourgs et hameaux déjà structurés

Cibler le réinvestissement des centres-bourgs et des hameaux déjà structurés si le bourg ne peut être support de l'ensemble de l'urbanisation future est une priorité de ce projet.

Dès lors, il est **nécessaire d'accompagner la mutation de ces espaces :**

- **En valorisant le bâti ancien et patrimonial tout en restant vigilant sur la qualité architecturale et urbanistique des extensions contemporaines limitrophes (une analyse fine du potentiel des logements vacants est en cours) ;**
- **En accompagnant la mutation du bâti traditionnel en lien avec de nouveaux usages** comme le changement de destination du patrimoine bâti agricole par exemple;
- **En favorisant, au profit de la rénovation énergétique, l'adaptation des logements aux matériaux nouveaux, ainsi que l'intégration de dispositifs de production d'énergie renouvelable ;**
- **En maintenant la cohérence urbaine des bourgs et des quartiers en favorisant des extensions urbaines de qualité en lien avec les noyaux urbains existants;**
- **En préservant les jardins présentant un intérêt particulier** (intérêt paysager, espace de respiration...).

AXE 3 : DÉVELOPPER L'URBAIN TOUT EN PRÉSERVANT LE PAYSAGE

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

GÉRER ET ASSURER LA PERTINENCE PAYSAGÈRE DES EXTENSIONS URBAINES

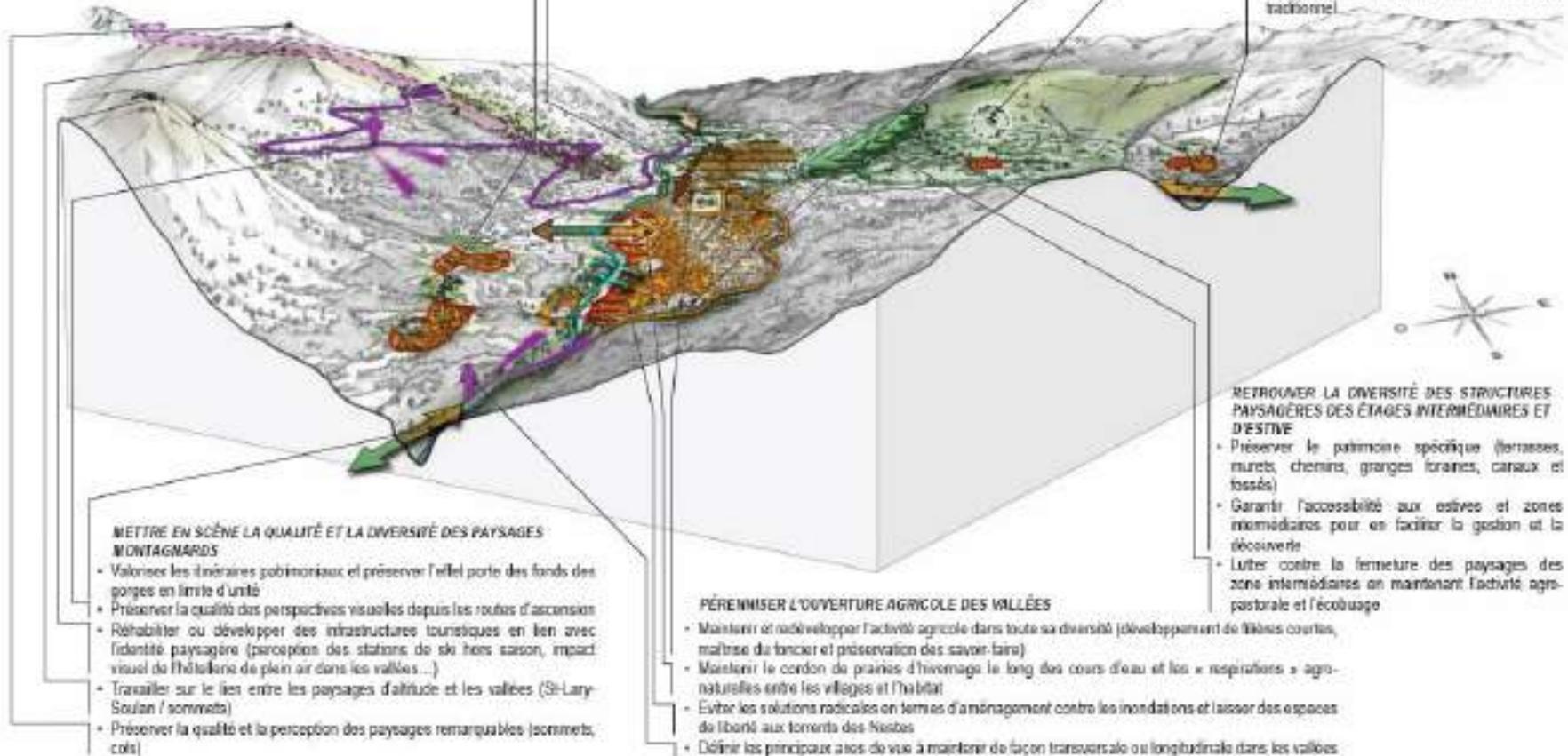
- Limiter la banalisation urbaine et architecturale dans les extensions nouvelles
- (Re)composer l'urbain avec les éléments du paysage (choix d'espèces locales, travailler avec la pente et l'exposition, valoriser le patrimoine lié à l'eau)
- Préserver les formes urbaines et les repères : accompagner les évolutions urbaines pour qu'elles aient du sens par rapport au paysage
- Éviter les continuités urbaines à l'appui des infrastructures (préserver des coupures d'urbanisation)

REVALORISER LES ESPACES ÉCONOMIQUES EXISTANTS

- Réinvestir en priorité les friches industrielles avant de consommer l'espace rural
- Travailler l'insertion du bâti industriel monumental dans les vallées
- Travailler une stratégie d'implantation des activités en relation avec la capacité des vallées

VALORISER LE BÂTI CIEN

- Accompagner les mutations des granges en lien avec les nouveaux usages
- Accompagner la mutation des centres bourgs afin d'éviter leur abandon ou leur déstructuration
- Valoriser le bâti ancien par une cohérence entre le bâti traditionnel et le bâti contemporain et par des actions de restauration du bâti traditionnel



METTRE EN SCÈNE LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES MONTAGNARDS

- Valoriser les itinéraires patrimoniaux et préserver l'effet porte des fonds des gorges en limite d'unité
- Préserver la qualité des perspectives visuelles depuis les routes d'ascension
- Réhabiliter ou développer des infrastructures touristiques en lien avec l'identité paysagère (perception des stations de ski hors saison, impact visuel de l'hôtellerie de plein air dans les vallées...)
- Travailler sur le lien entre les paysages d'altitude et les vallées (St-Lary-Soulan / sommets)
- Préserver la qualité et la perception des paysages remarquables (sommets, cols)

PÉRENNISER L'OUVREURE AGRICOLE DES VALLÉES

- Maintenir et redévelopper l'activité agricole dans toute sa diversité (développement de filières courtes, maîtrise foncière et préservation des savoir-faire)
- Maintenir le cordon de prairies d'hivernage le long des cours d'eau et les « respiratoires » agro-naturelles entre les villages et l'habitat
- Éviter les solutions radicales en termes d'aménagement contre les inondations et laisser des espaces de liberté aux torrents des Nivets
- Définir les principaux axes de vue à maintenir de façon transversale ou longitudinale dans les vallées

RETROUVER LA DIVERSITÉ DES STRUCTURES PAYSAGÈRES DES ÉTAGES INTERMÉDIAIRES ET D'ESTIVE

- Préserver le patrimoine spécifique (terrasses, murs, chemins, granges foraines, canaux et fossés)
- Garantir l'accessibilité aux estives et zones intermédiaires pour en faciliter la gestion et la pérennité
- Lutter contre la fermeture des paysages des zones intermédiaires en maintenant l'activité agropastorale et l'écolouage

Croquis issu de l'Atlas Paysager des Vallées de l'Aure et du Louron, 2015

OBJECTIF 3.3 : Adapter les logiques d'urbanisation aux caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire

Cadrer, c'est aussi mieux réfléchir à l'adéquation des logiques d'urbanisation avec les caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire des Vallées d'Aure et du Louron. En effet, il est essentiel d'**assurer une pertinence paysagère dans les choix d'opérations et d'extensions urbaines pour donner du sens à l'urbanisation future.**

Pour ce faire, il faut :

- **Éviter les continuums d'urbanisation uniquement guidés par des principes de desserte en réseaux;**
- **Adapter les logiques d'urbanisation en fonction des logiques de site**, soit aux caractéristiques du site qui les accueille (topographique, armature urbaine traditionnelle, vues sur les paysages, inondabilité...)
- **Valoriser les entrées des bourgs** (héritage architectural, patrimoine vernaculaire...)
- **Prendre en considération en amont des choix retenus d'aménagement et d'urbanisme, les effets de co-visibilités entre les villages visibles au loin**, en raison de leur implantation sur les versants ou les promontoires.

Le PLUi doit porter un urbanisme de projet et non réglementaire. C'est pourquoi, à travers sa traduction réglementaire, il devra **favoriser l'adaptation des constructions dans leur environnement**, en **composant notamment les zones constructibles avec les éléments paysagers.**

Le PADD identifie les secteurs à enjeux de développement afin de travailler, dans un second temps, sur les choix de développement « urbain » (à venir avec les réunions de secteurs)

OBJECTIF 3.4 : Préserver les espaces agricoles et naturels en évitant le mitage de ces espaces par l'urbanisation

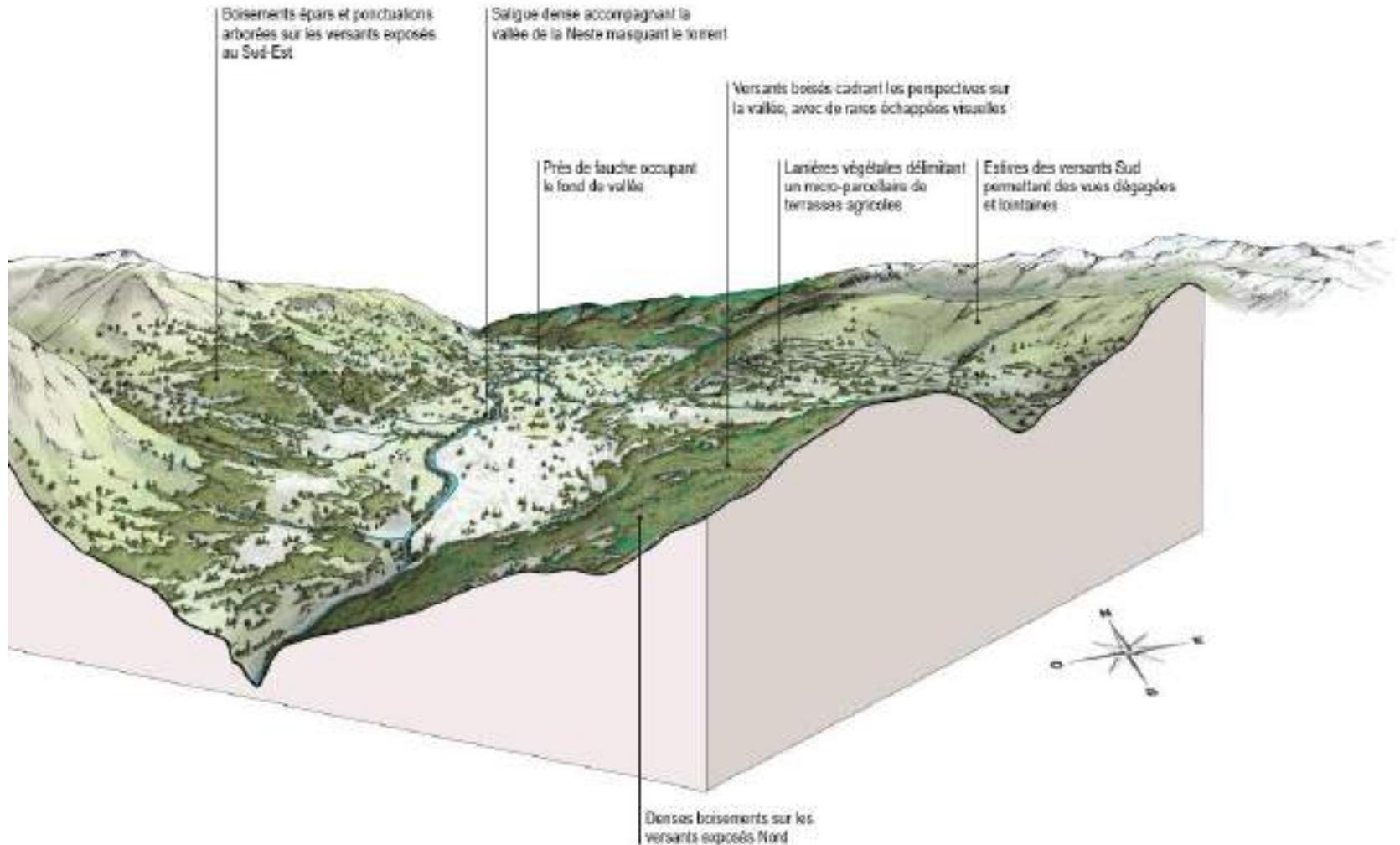
Le territoire dispose de paysages riches et variés, tant en vallées, espaces collinaires, qu'en espaces agricoles, qui contribuent à son attractivité. Le développement urbain ne doit pas venir altérer cet environnement de qualité. Ainsi, il importe dans le projet de PLUi de protéger ou de valoriser plus largement le cadre de vie des habitants du territoire. Plusieurs orientations vont dans ce sens :

- **Identifier et protéger les espaces agricoles et forestiers pérennes** : estives, prairies de vallées (pâtures d'hivernage le long des cours d'eau), forêts d'exploitation ;
- **Acquérir le foncier agricole stratégique afin d'assurer le maintien de l'activité sur le long terme**
- **Préserver les espaces agricoles et naturels en évitant le mitage de ces espaces par l'urbanisation**, notamment dans les fonds des vallées et sur les versants :
 - **Qualifier les espaces intermédiaires** entre le fond de vallée et la haute montagne;
 - **Protéger les prairies alluviales** qui constituent aussi l'écrin paysager des villages...
- **Maîtriser la pression touristique et l'accessibilité des sites emblématiques dans la continuité des efforts déjà engagés** (gestion du stationnement, implantation des unités d'hébergement).

OBJECTIF 3.5 : Veiller à une meilleure intégration paysagère des espaces économiques de production (ZAE, carrières)

- **Intégrer des principes d'intégration paysagère et environnementale dans la composition des sites destinés à accueillir des zones d'activités économiques**, notamment au niveau des entrées de village ;
- **Réduire l'impact visuel des grands bâtiments artisanaux, agricoles et commerciaux et veiller à un aménagement qualitatif de leurs abords** ;
- **Garantir une meilleure intégration paysagère et environnementale des sites d'exploitation minière** (carrières de Beyrèdes-Jumet, d'Ilhet, de Sarrancolin et de La Courbie)

Bloc-diagramme des structures végétales de l'unité paysagère « Les vallées d'Aure et du Louron »



Croquis issu de l'Atlas Paysager des Vallées de l'Aure et du Louron, 2015

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Axe 4

UN CAPITAL NATURE MONTAGNARD À VALORISER

OBJECTIF 4.1 : Préserver les zones de mobilités des cours d'eau et prendre en compte les différents risques connus

Dans le cadre de la définition du projet de développement urbain, il est nécessaire de bien anticiper la prise en compte des risques et nuisances, notamment liée **aux chutes de blocs, aux mouvements de terrains et à l'inondabilité de certains terrains**. Par respect du principe de précaution, **les terrains inondables et/ou soumis aux avalanches, glissements de terrains et chutes de blocs seront rendus inconstructibles** dès lors que l'aléa **est clairement identifié et jugé non maîtrisable** (et non une simple localisation dans le cadre de la ClZI, **non justifiée**). Il sera par ailleurs nécessaire de :

- Assurer la sécurité des populations soumises aux risques connus
- Accompagner l'adaptation des logements existants situés sur les zones à risques;
- Maîtriser l'urbanisation vis-à-vis des zones d'éboulement, d'avalanche et de glissement de terrain;
- Maîtriser l'urbanisation vis-à-vis des zones de mobilité des cours d'eau : préserver les zones d'expansion des crues et raisonner l'imperméabilisation des surfaces dans les secteurs implantés en amont;
- Réduire l'exposition aux diverses pollutions et nuisances (nuisances sonores).

OBJECTIF 4.2 : Garantir une bonne adéquation entre les ambitions d'accueil de nouvelles populations (nouvelles constructions, nouvelles activités économiques) et la gestion de la ressource en eau

Etant sur un territoire situé en tête de bassin versant et ayant un Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) au sein de son périmètre, **la question de la gestion de la ressource en eau est importante**. Le développement, qu'il soit résidentiel ou touristique **devra se faire dans le respect de cette ressource vitale pour le territoire** (écosystèmes, production énergétique, tourisme, thermalisme, ...), selon les capacités mobilisables sans porter atteinte aux équilibres hydrauliques. Il sera nécessaire de :

- Garantir la capacité des différentes communes à assainir les effluents d'eaux usées et des eaux pluviales
- Fournir une gestion raisonnée de la ressource en eau du territoire
- Assurer l'approvisionnement en eau potable (poursuite des efforts engagés dans ce sens)
- Assurer l'équilibre entre le développement économique, les loisirs, les installations hydroélectriques et la gestion de la ressource en eau

OBJECTIF 4.3 : Choisir un urbanisme conciliant le développement des activités humaines et la valorisation des continuités écologiques des Trames Vertes et Bleues

La biodiversité, d'une richesse exceptionnelle sur le territoire, est elle aussi un élément d'attractivité et doit, par conséquent, plus qu'ailleurs peut être, être préservée. Le PLUi prévoit donc de :

- **Maîtriser le caractère « fragmentant » du développement urbain et ménager les continuités écologiques des Trames Vertes et Bleues : protéger de manière différenciée les différents milieux naturels en fonction de leurs intérêts (réservoirs, corridors) et de leur situation (espaces de vallées, zones intermédiaires, secteurs de montagne)**
- **Lutter contre la déprise agricole qui est également source de fermeture des paysages et facteur d'appauvrissement de la biodiversité**
- **Prendre en compte des enjeux écologiques au sein des projets d'aménagements résidentiels, économiques, touristiques, sportifs : intégrer des principes de restauration de continuité dans la composition des projets**

OBJECTIF 4.4 : Valoriser les aménités paysagères montagnardes au service du tourisme et réciproquement

La préservation des paysages, déjà mentionnée dans le volet habitat, est un élément central du projet. A travers le développement urbain (mentionné en partie 3) mais plus largement des actions sur les éléments patrimoniaux et le grand paysage, le PADD pointe ce volet comme un élément sensible. Il est donc proposer de :

- **Préserver la diversité du patrimoine vernaculaire et des motifs paysagers liés à la tradition des vergers et des pâturage d'estives : aménagements en terrasses sur les versants et les monts, murets, cheminements, sentiers pavés, canaux et torrents de montagne, granges et refuges en matériaux traditionnels, moulin...**
- **Mettre en valeur les itinéraires patrimoniaux de découverte du territoire des Vallées de l'Aure et du Louron**
- **Préserver la qualité paysagère des routes d'ascension, grâce à des choix d'urbanisme appropriés**

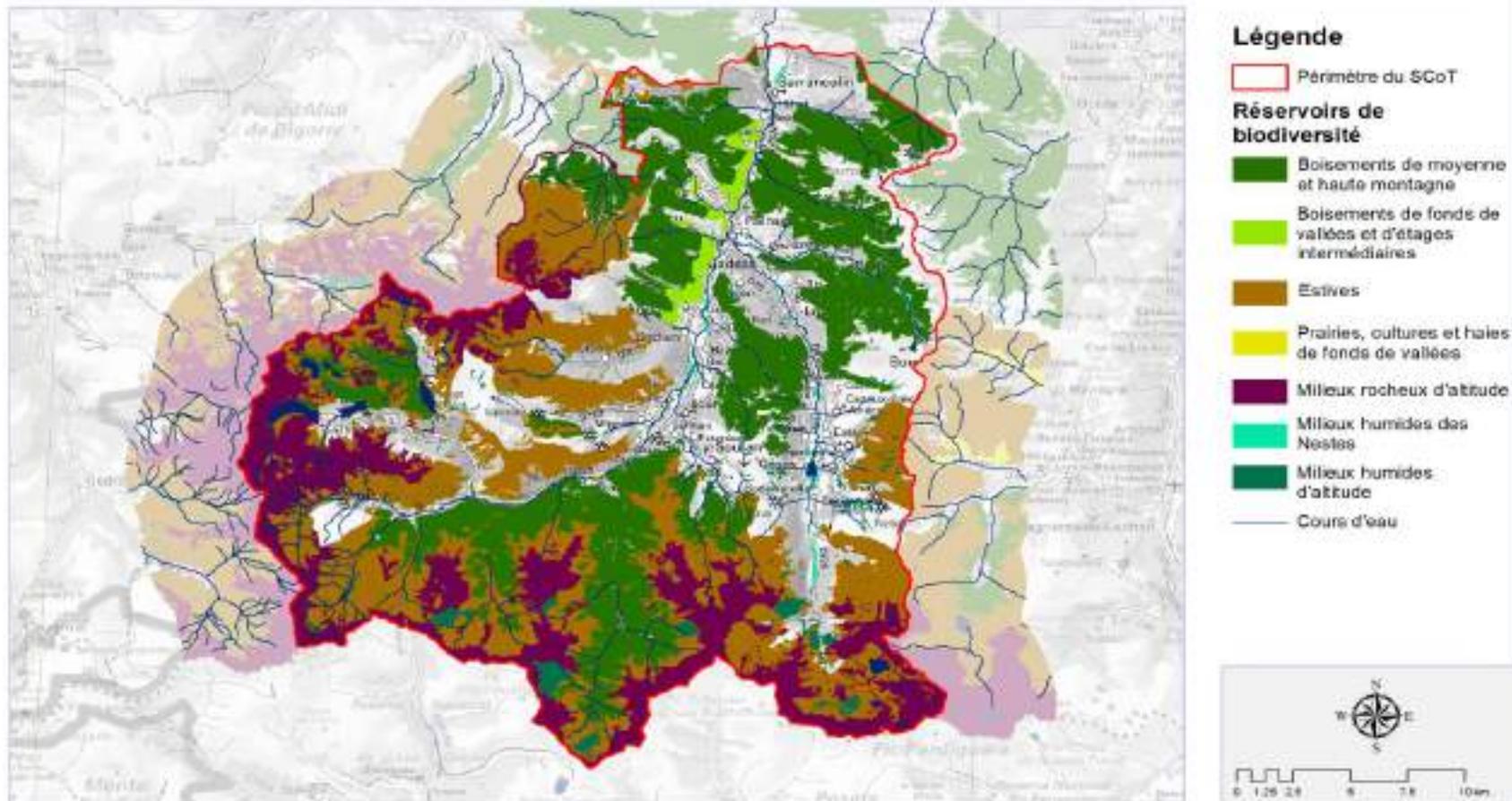
Objectif 4.5 : Poursuivre les engagements en faveur de l'adaptation au changement climatique

Le réchauffement climatique a des conséquences mondiales, qui peuvent être perçues à moyen terme plus directement sur le territoire des vallées d'Aure et du Louron (évolution des écosystèmes et des échanges entre montagne et vallées, évolution des pratiques touristiques, etc.). Si les actions ne peuvent être uniquement locales pour limiter le réchauffement, le territoire peut, à travers ses politiques de développement et d'aménagement, veiller à limiter la consommation énergétique et à produire des énergies renouvelables. Les ambitions sur ce volet concernent :

- **La recherche de sobriété énergétique en privilégiant des formes urbaines bioclimatiques (lutte contre la précarité énergétique)**
- **La valorisation du potentiel de production d'énergies renouvelables localement, tout en prenant en considération les sensibilités environnementales dans le choix des dispositifs d'énergie renouvelable (hydroélectricité, biomasse, solaire...);**
- **L'accompagnement de la modernisation du parc de logement, notamment en matière d'isolation et de chauffage**

SCoT des vallées de l'Aure et du Louron

Réservoirs de biodiversité pressentis



ECOTONE et ses partenaires 2019

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

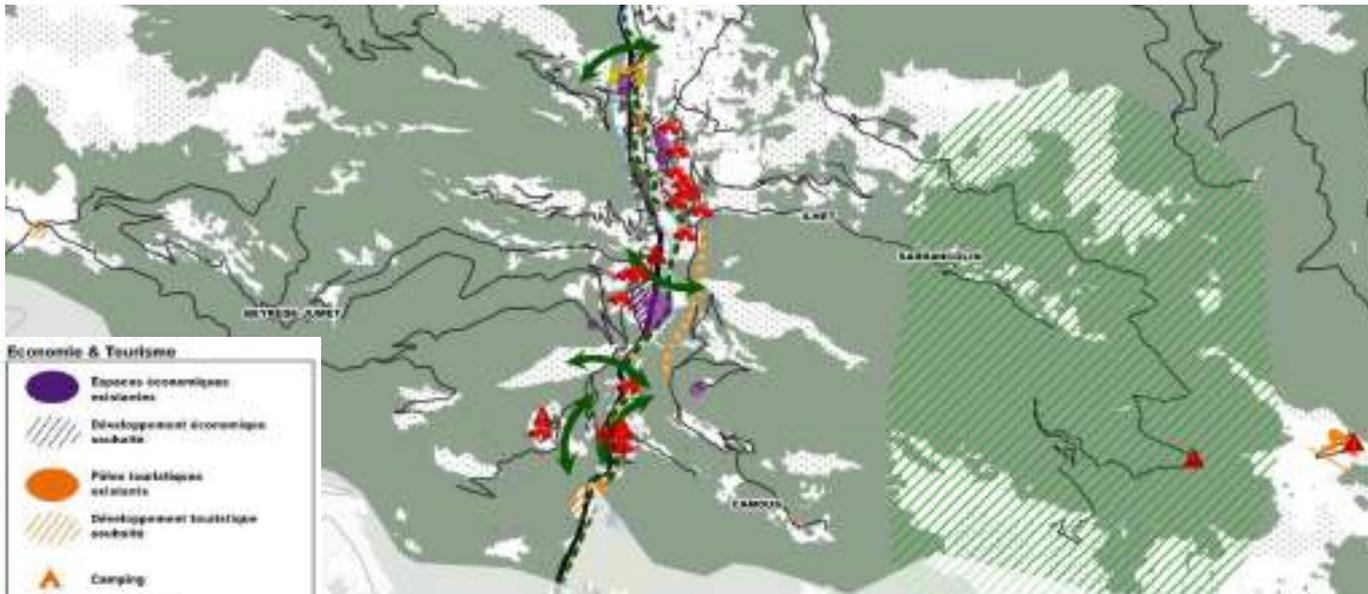
Affiché le

Berser
Levraut

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

ORGANISER SPATIALEMENT LE DÉVELOPPEMENT

LES ZOOMS PAR SECTEUR (zooms communaux en préparation)



Economie & Tourisme

- Espaces économiques existants
- Développement économique souhaité
- Pôles touristiques existants
- Développement touristique souhaité
- Camping
- Stations de ski
- Secteurs liés à une activité touristique à développer et structurer
- Chemins piétons le long de la Neste à créer et aménager en Voie Verte
- Tronçons de chemins entre villages à créer ou réouvrir

Agriculture

- Exploitations agricoles en activité
- Développement et/ou préservation agricole souhaités

Patrimoine & Environnement

- Coupures naturelles et agricoles à conserver
- Préservation naturelle souhaitée
- Eaux identifiées en matière de ressources en eau
- Passerelles et points de vue à valoriser
- Petits patrimoines à préserver et mettre en valeur

Habitat & Transport

- Habitat à développer avec réserve de faisabilité
- Réseau identifié à conforter et préserver
- Concessions nouvelles à développer
- Espace de stationnement à développer ou requalifier
- Points de vigilance à prendre en compte

- Forger une identité territoriale à l'image des spécificités du territoire en :
 - Valoriser les sentiers de randonnées (routes historiques et forestières, chemins de mi-pente, chemins aux enjeux patrimoniaux....);
 - Aménager et sécuriser la Voie Verte et les chemins piétons et cyclables le long de la Neste;

- Un développement résidentiel à organiser en privilégiant la réhabilitation du bâti existant et le comblement des espaces intégrés dans les espaces bâtis ;
- Sécuriser et fluidifier les flux routiers au niveau des entrées de bourgs et les traversées de villages ;
- Conforter et développer les activités artisanales en entrée de territoire (entrée de ville de Sarrancolin);
- Créer un pôle d'attraction touristique :
 - en développant les activités touristiques (secteur de la Plagne, Col de Beyrède, Station de Nistos...);
 - en valorisant les spécificités patrimoniales et naturelles du territoire (carrières de marbre de Sarrancolin, d'Ilhet et de Beyrède-Jumet, cabanes pyrénéennes...)
- Préserver et faciliter l'implantation de l'activité agricole (maraîchage à Camous);
- Impulser et favoriser les projets en matière d'énergies renouvelables (hydro-électricité notamment).

Habitat & Transport

- Habitat à développer sous réserve de faisabilité
- Rambeau identifié à contacter et préserver
- Conception routière à développer
- Espace de stationnement à développer ou requalifier
- Points de vigilance à prendre en compte

Patrimoine & Environnement

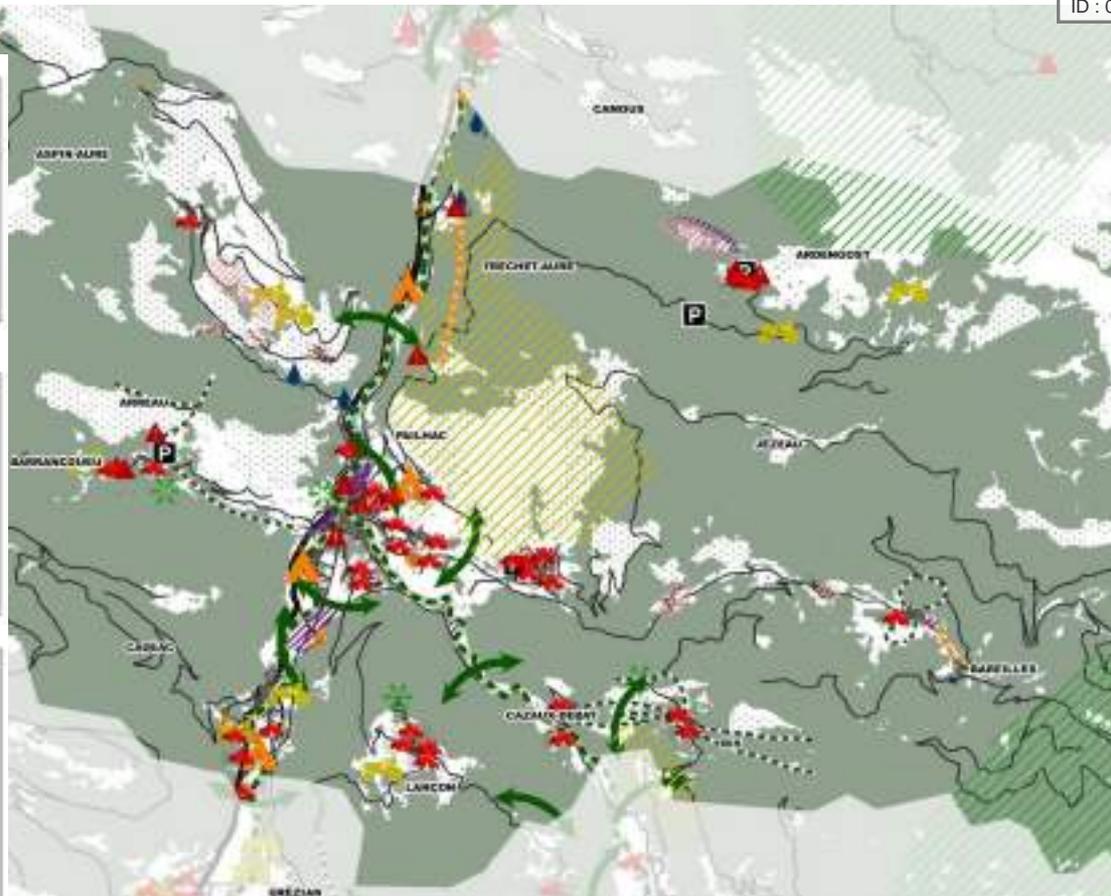
- Capteurs naturels et agricoles à conserver
- Préservation naturelle soustée
- Sites identifiés en matière de ressources en eau
- Parcours et point de vue à valoriser
- Petit patrimoine à préserver et mettre en valeur

Economie & Tourisme

- Espaces économiques existants
- Développement économique soustée
- Pôles touristiques existants
- Développement touristique soustée
- Camping
- Station de ski
- Sentiers liés à une activité touristique à développer et structurer
- Chemins agricoles le long de la Meuse à créer et aménager en Vlois Verts
- Tronçons de chemins entre villages à créer ou réouvrir

Agriculture

- Exploitations agricoles en activité
- Développement et/ou préservation agricole soustée



- Un développement résidentiel à organiser en privilégiant la réhabilitation du bâti existant et le comblement des espaces intégrés dans les espaces bâtis ;
- Sécuriser et fluidifier les flux routiers au niveau des entrées de bourgs et les traversées de villages ;
- Développer les capacités de stationnement en continuité des bourgs tout en veillant à leur intégration au sein du paysage (matériaux, mobiliers urbains...);
- Conforter et développer les activités économiques et artisanales (sud d'Arreau et nord de Cadéac);
- Préserver et faciliter l'implantation de l'activité agricole;
- Favoriser la réhabilitation d'anciennes zones agricoles et artisanales (carrière désaffectée, bâtiments agricoles...)

- Gérer et développer les activités touristiques en valorisant les spécificités patrimoniales et naturelles du territoire (église de Jézeau, cabanes pyrénéennes, gouffre de Fréchet et Jézeau, carrière...)
- Valoriser les sentiers créant une interconnexion entre les villages (routes historiques et forestières, chemins de mi-pente...);

Habitat & Transport

| | |
|--|---|
| | Habitat à développer sous réserve de faisabilité |
| | Niveau identifié à contourner et préserver |
| | Constructions routières à développer |
| | Espace de stationnement à développer ou requalifier |
| | Foires de vigilance à prendre en compte |

Patrimoine & Environnement

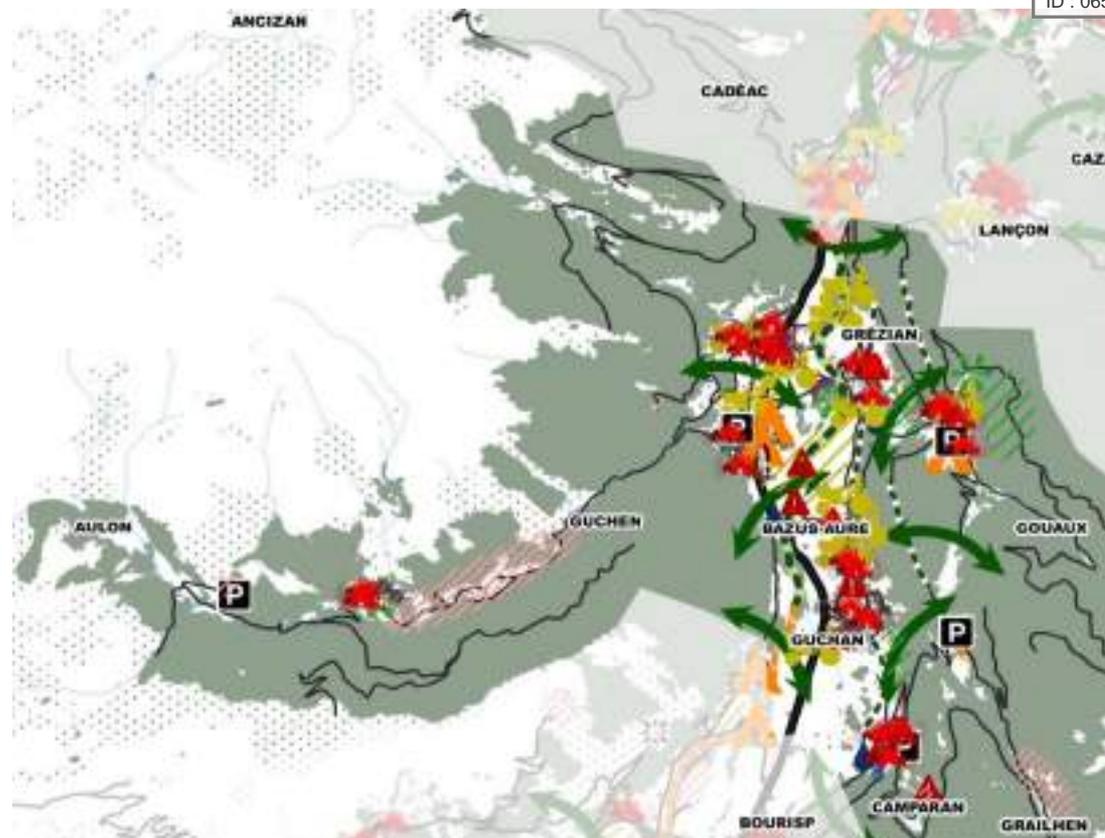
| | |
|--|--|
| | Cousses naturelles et agricoles à conserver |
| | Préservation naturelle souhaitée |
| | Rejets identifiés en matière de ressources en eau |
| | Panorama et point de vue à valoriser |
| | Petit patrimoine à préserver et remettre en valeur |

Economie & Tourisme

| | |
|--|---|
| | Espaces économiques existants |
| | Développement économique souhaité |
| | Pôles touristiques existants |
| | Développement touristique souhaité |
| | Camping |
| | Stations de ski |
| | Sentiers liés à une activité touristique à développer et structurer |
| | Chemins piétons le long de la Neste à créer et aménager ou Voie Verte |
| | Troisques ou chemins entre villages à créer ou réouvrir |

Agriculture

| | |
|--|---|
| | Exploitations agricoles en activité |
| | Développement et/ou préservation agricole souhaités |



- Forger une identité territoriale à l'image des spécificités du territoire en :
 - Valorisant les sentiers créant une interconnexion entre les villages;
 - Aménageant et sécurisant les chemins piétons et cyclables le long de la Neste;
 - Préservant et valorisant les éléments patrimoniaux (formes contenues des villages, chapelle, lavoir...), culturels (maintien du pastoralisme et de son activité) et naturels propres au territoire (panoramas, vergers de Grézian et Guchan...);
 - Valoriser les points de vue et panoramas;

- Un développement résidentiel à organiser en privilégiant la réhabilitation du bâti existant et le comblement des espaces intégrés dans les espaces bâtis ;
- Sécuriser et fluidifier les flux routiers au niveau des entrées de bourgs et les traversées de villages ;
- Développer les capacités de stationnement en continuité des bourgs tout en veillant à leur intégration au sein du paysage (matériaux, mobiliers urbains...);
- Conforter et développer les activités économiques et touristiques existantes et à venir (fromagerie à Aulon, ...);
- Valoriser et gérer l'implantation de productions locales au sein des bourgs ou à proximité ;
- Préserver les activités agricoles, la diversification et la reprise des exploitations ;
- Impulser et favoriser les projets en matière d'énergies



SCHÉMA DE SECTEUR DE LA HAUTE-VALLÉE D'AURE

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser, Levrault

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Habitat & Transport

-  Habitat à développer sous réserve de faisabilité
-  Réseau identifié à conforter et préserver
-  Construction routière à développer
-  Espace de stationnement à développer ou requalifier
-  Points de vigilance à prendre en compte

Patrimoine & Environnement

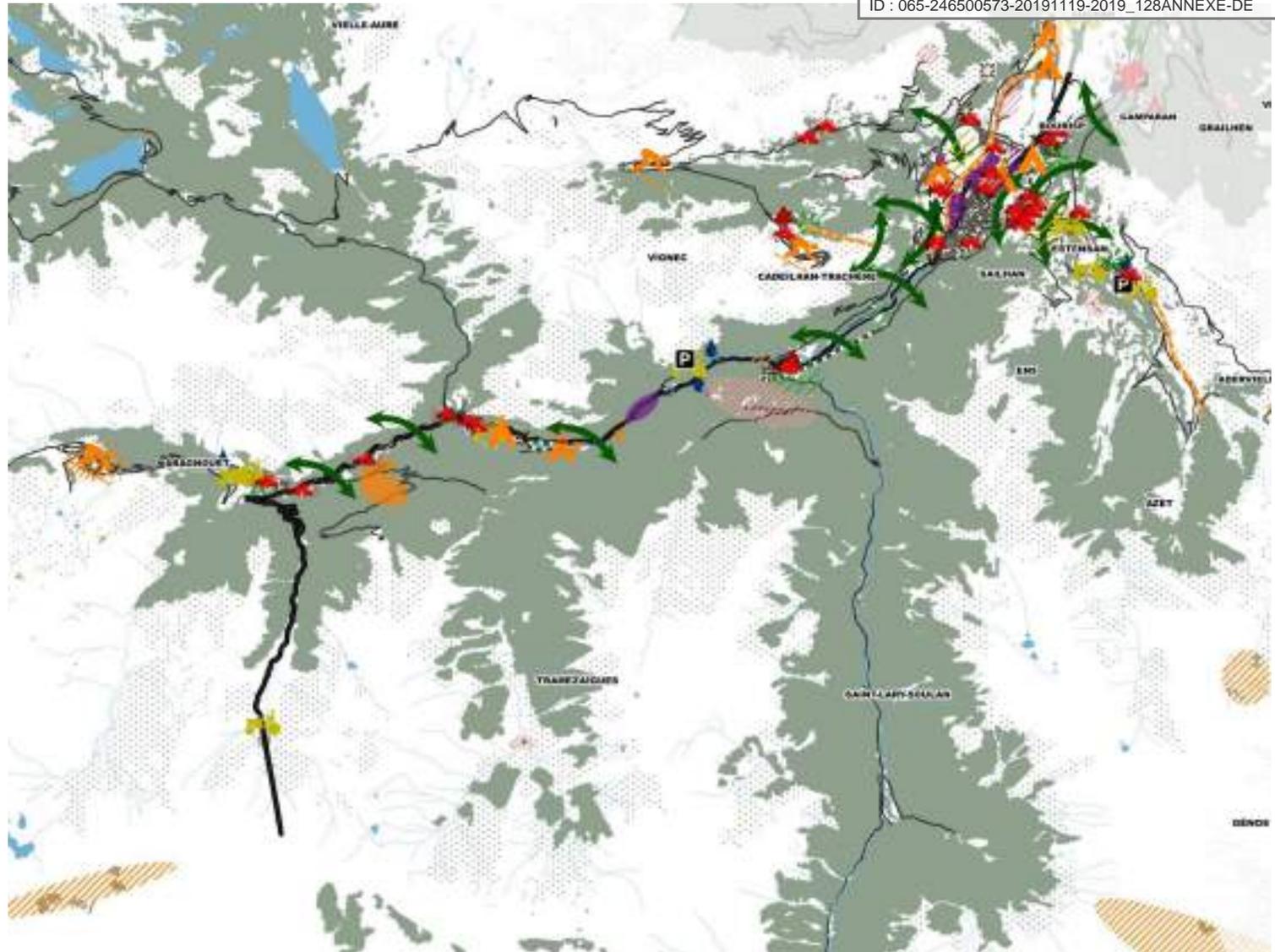
-  Corseaux naturels et agricoles à conserver
-  Préservation naturelle souhaitée
-  Sites identifiés en matière de ressources en eau
-  Parcours et point de vue à valoriser
-  Petit patrimoine à préserver et mettre en valeur

Economie & Tourisme

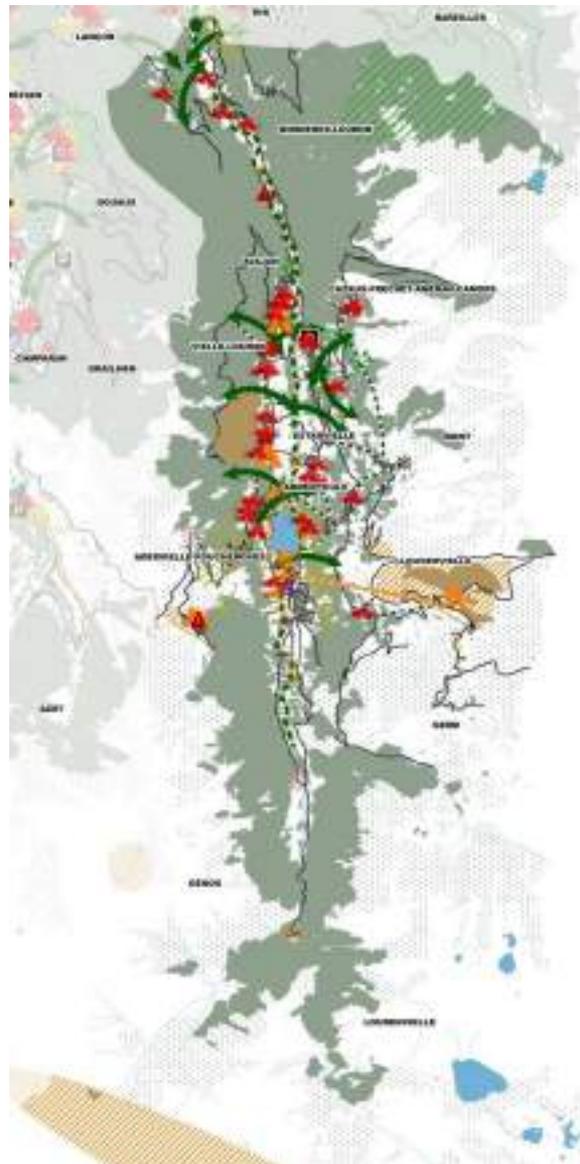
-  Espaces économiques existants
-  Développement économique souhaité
-  Pôles touristiques existants
-  Développement touristique souhaité
-  Camping
-  Station de ski
-  Sentiers liés à une activité touristique à développer et structurer
-  Chemins anciens le long de la Meuse à créer et aménager en Volo Verts
-  Tronçons ou chemins entre villages à créer ou réouvrir

Agriculture

-  Exploitations agricoles en activité
-  Développement et/ou préservation agricole souhaité



- Un développement résidentiel à organiser en privilégiant la réhabilitation du bâti existant, le comblement des espaces intégrés dans les espaces bâtis et le développement de nouveaux quartiers
- Développer les capacités de stationnement en continuité des bourgs tout en veillant à leur intégration au sein du paysage
- Créer des stationnements adaptés à tous les usages (aires de camping-car, stationnement pour les résidents permanents...) pour éviter les conflits au sein des espaces urbains
- Conforter, développer et diversifier les activités économiques et touristiques existantes et à venir (stations de ski de Piau-Engaly et de Saint-Lary-Soulan et la diversification de leurs activités, thermalisme et activités balnéo-ludiques, restauration, hébergements insolites, Maison du Pastoralisme...), favoriser la réhabilitation et permettre le développement et des Unités Touristiques Nouvelles sur les stations
- Organiser et poursuivre le développement commercial sur le pôle de St Lary
- Favoriser la réhabilitation d'anciennes zones économiques et artisanales (friche commerciale située à Vielle-Aure, carrière désaffectée de Tramezaïgues...)
- Conforter les centres bourgs de Saint-Lary-Soulan, de Vielle-Aure et de Vignec
- Développer et diversifier l'offre de services et d'équipements pour toucher toutes les populations du territoire (habitat adapté, équipements socio-culturels, sportifs, loisirs...)
- Améliorer et sécuriser le réseau des sentiers piétons et cyclables, tout en privilégiant les interconnexions entre les villages du territoire (routes historiques et forestières, berges de la Neste, chemins de mi-pente....)
- Valoriser les points de vue et panoramas
- Impulser et favoriser les projets en matière d'énergies renouvelables (réseau de chaleur, hydro-électricité)



- Un développement résidentiel à organiser en privilégiant la réhabilitation du bâti existant et le comblement des espaces intégrés dans les espaces bâtis ;
- Sécuriser et fluidifier les flux routiers au niveau des entrées de bourgs et les traversées de villages ;
- Développer les capacités de stationnement en continuité des bourgs tout en veillant à leur intégration au sein du paysage (matériaux, mobiliers urbains...) et à l'adaptation à tous les usages (aires de camping-car, stationnement pour les résidents permanents...);
- Conforter et développer les activités économiques et touristiques existantes et à venir (hébergements touristiques et insolites, restauration, parc animalier...);
- Préserver et faciliter l'implantation de l'activité agricole (entretien des espaces en voie de fermeture, conserver la vocation des espaces agricoles...);
- Valoriser les sentiers créant une interconnexion entre les villages et aménager des chemins piétons et cyclables en fond de vallée;
- Préserver et valoriser, notamment touristiquement, les éléments patrimoniaux (cabanes pyrénéennes, les ardoisières...) et naturels propres au territoire (forêt de chênes de Mont, espaces boisés de Loudervielle, mines de manganèse, zone Natura 2000...);
- Impulser et favoriser les projets en matière d'énergies renouvelables

Habitat & Transport

- Habitat à développer sous réserve de faisabilité
- Niveau identifié à conforter et préserver
- Construction routière à développer
- Espace de stationnement à développer ou améliorer
- Points de vigilance à prendre en compte

Patrimoine & Environnement

- Couloirs naturels et agricoles à conserver
- Préservation naturelle souhaitée
- Enjeux identifiés en matière de ressources en eau
- Personnes et points de vue à valoriser
- Petit patrimoine à préserver et mettre en valeur

Economie & Tourisme

- Espaces économiques existants
- Développement économique souhaité
- Pôles touristiques existants
- Développement touristique souhaité
- Camping
- Station de ski
- Sentiers liés à une activité touristique à développer et structurer
- Chemins agricoles le long de la Meuse à créer et aménager en Vign de Mont
- Tronçons de chemins entre villages à créer ou réouvrir

Agriculture

- Exploitations agricoles en activité
- Développement et/ou préservation agricole souhaitée

Réunions publiques sur la traduction réglementaire (juillet 2019)



Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi valant SCoT)

Réunion publique
Été 2019

1. Le territoire, les enjeux
2. Les grandes étapes du PLUi valant SCoT
3. La traduction réglementaire du projet
4. Les modalités de concertation

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

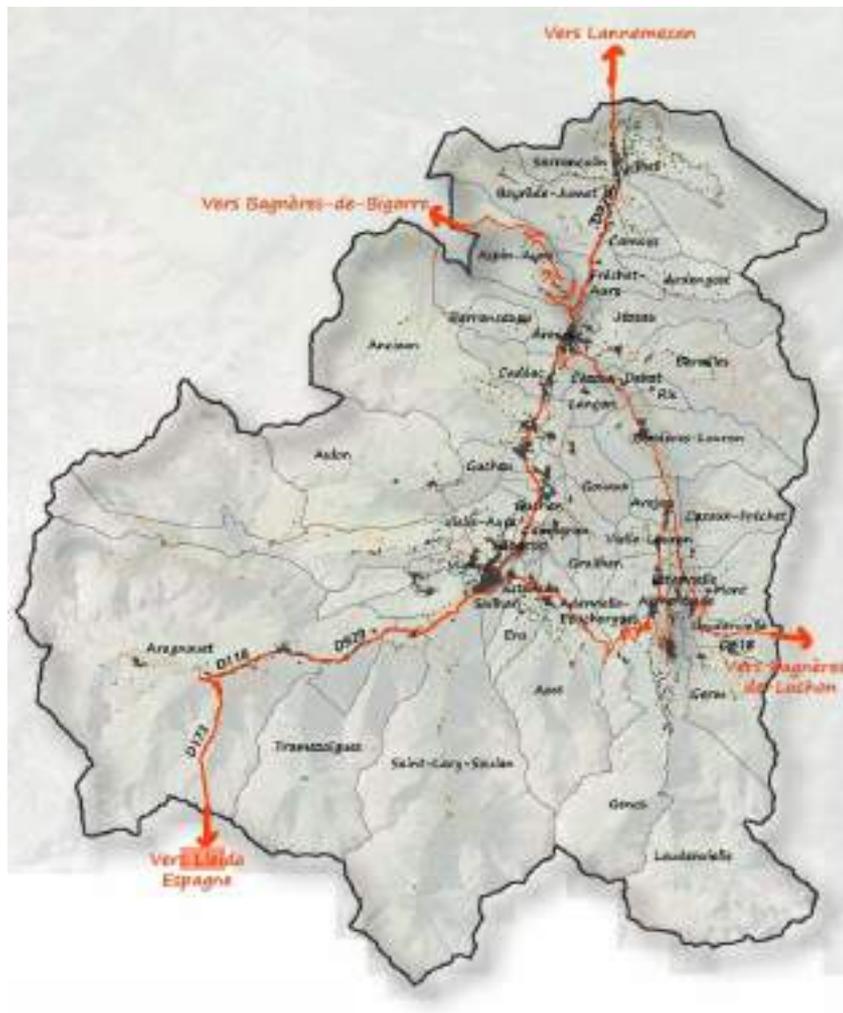
Affiché le

Berser
Levraut

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Le territoire, les enjeux

La Communauté de Communes Aure Louron



46 communes

7000 habitants permanents

+ 25 habitants/an (en moyenne)

+ de 15 000 logements

+ 200 logements/an (en moyenne)

Env. 900 logements vacants

Env. 4500 emplois

1,2 emplois pour 1 actif

Ce que doit permettre le PLUi valant SCoT

- ➔ Favoriser le renouvellement démographique, permettre aux jeunes de vivre et travailler dans les vallées
- ➔ Organiser le développement urbain, en veillant à le maîtriser, afin de conserver un territoire de qualité, attractif
- ➔ Favoriser le développement économique, en organisant les secteurs propices aux extensions et installations d'entreprises, qu'elles soient agricoles, artisanales, industrielles, commerciales, touristiques, ...
- ➔ Préserver et valoriser les ressources naturelles (biodiversité notamment), en intégrant la problématique risques
- ➔ Valoriser l'architecture locale, le grand paysage mais aussi les paysages et le patrimoine de proximité

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

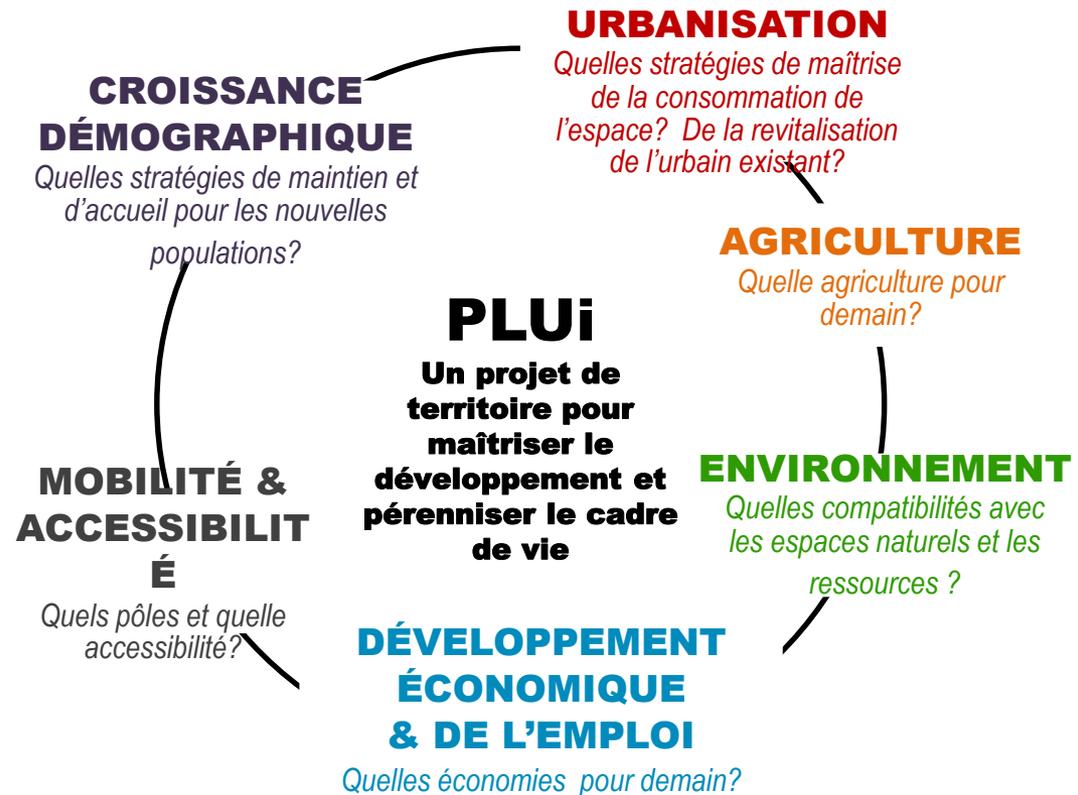
Berser
Levrault

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Les grandes étapes

Le PLUi, une approche complète, complexe

- **Outil de planification qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme à 10 ans.**
- **Document réglementaire qui fixe les règles d'utilisation du sol du territoire considéré.**
- **Document remplaçant les documents communaux en vigueur (Plans d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme ou Cartes Communales)**



Un PLUi pour :

- ➔ **Affirmer les cohérences territoriales de la Communauté de Communes**
- ➔ **Porter une vision spatiale communautaire tout en tenant compte de la diversité et des spécificités des communes**
- ➔ **Répondre aux obligations réglementaires (évolution des documents d'urbanisme anciens, dispositions des nouvelles lois du Grenelle de l'Environnement et de la loi ALUR)**
- ➔ **Réaliser une économie d'échelle importante (optimisation de l'accompagnement)**

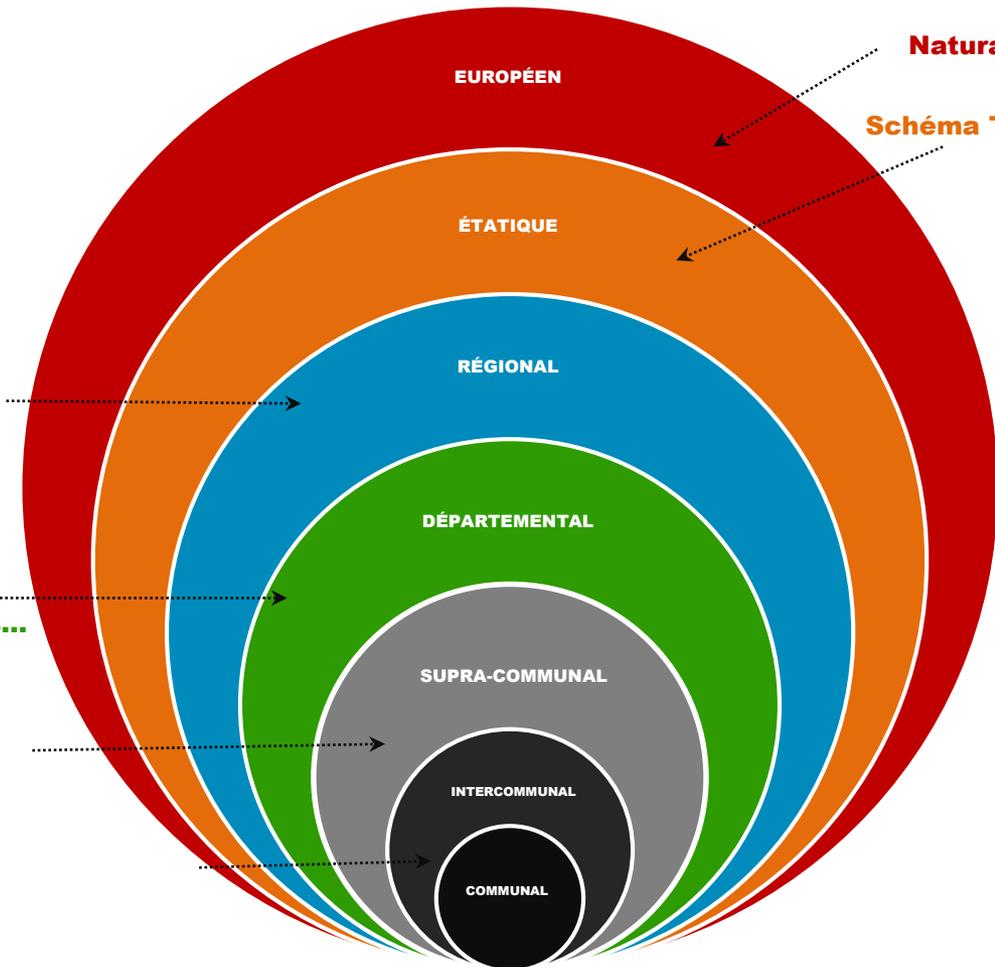


Une obligation d'intégrer et d'harmoniser les politiques locales avec les schémas, chartes et plans des rangs supérieurs.

SRCE de Midi-Pyrénées (approuvé le 19 décembre 2014), **SRCAE de Midi-Pyrénées** (approuvé le 29 juin 2012), **SRADDET** (en cours d'élaboration)

Schéma des carrières...

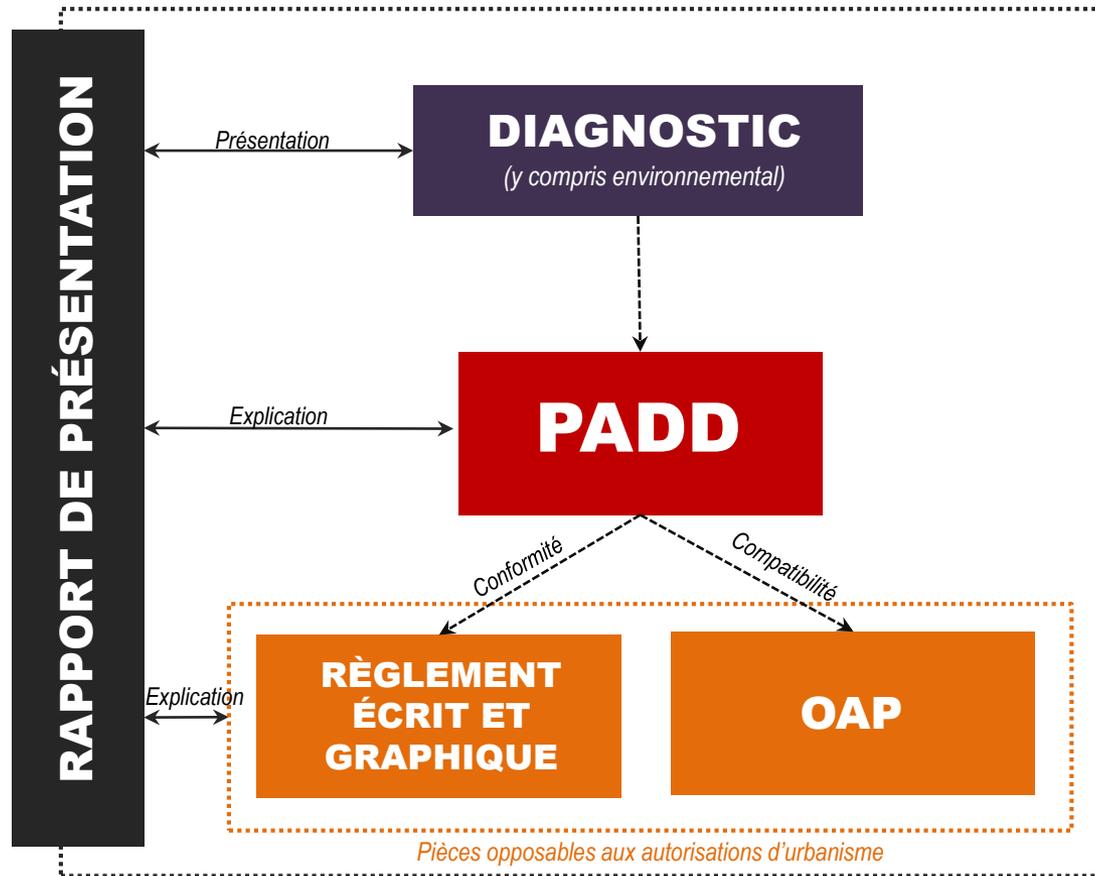
SDAGE Adour-Garonne, Charte du Parc, ...



Natura 2000...

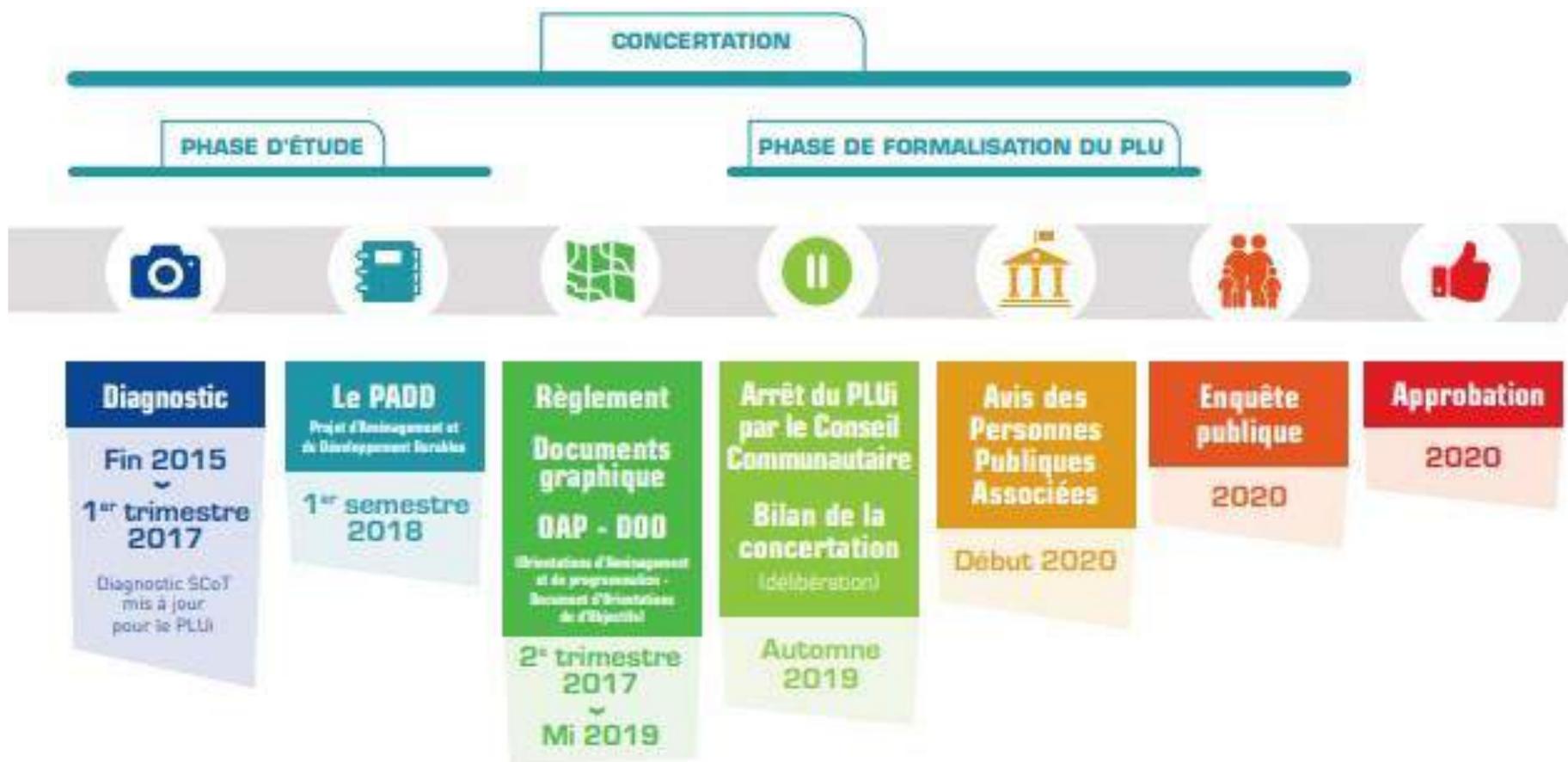
Schéma Transports...

Le contenu du PLUi valant SCoT





Le calendrier d'élaboration



Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Le projet

Le scénario à 10 ans

Porte des Vallées

- Population actuelle : 960 habitants
- Besoin en logements : env. 10 / an

2000 logements

Vallée d'Aure

- Population actuelle : 1090 habitants
- Besoin en logements : env. 19 / an

Etoile d'Arreau

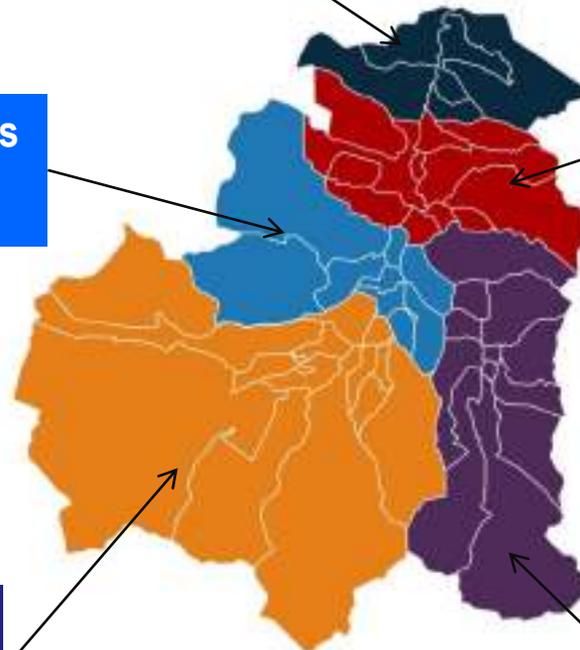
- Population actuelle : 1550 habitants
- Besoin en logements : env. 20 / an

Haute-Vallée d'Aure

- Population actuelle : 1150 habitants
- Besoin en logements : env. 75 / an

Vallée du Louron

- Population actuelle : 1150 habitants
- Besoin en logements : env. 72 / an



Les grandes lignes du projet

AXE 1 : UN TERRITOIRE

POUR VIVRE « À L'ANNÉE »

Les principales thématiques abordées

- La structure multipolaire du territoire ;
- Le maintien de la population et l'attractivité démographique du territoire ;
- La politique habitat ;
- Le maillage et l'offre en équipements, services et commerces ;
- L'organisation des déplacements internes.

AXE 3 : DÉVELOPPER L'URBAIN

PRÉSERVANT UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Les principales thématiques abordées

- Les atouts patrimoniaux et paysagers ;
- Le réinvestissement des centres-bourgs ;
- La qualité des extensions urbaines ;

AXE 2 : UNE ÉCONOMIE À

DIVERSIFIER ET ACCOMPAGNER

Les principales thématiques abordées

- L'économie présentielle dont le tourisme ;
- L'accès à la formation ;
- L'agriculture et le pastoralisme ;
- L'industrie et l'artisanat ;
- La desserte numérique et son rôle économique.

AXE 4 : UN CAPITAL NATURE

MONTAGNARD À VALORISER

Les principales thématiques abordées

- Les risques ;
- La gestion globale de la ressource en eau ;
- La biodiversité, les milieux naturels, les Trames Verte et Bleue ;
- L'exploitation des sous-sols ;
- Les énergies.

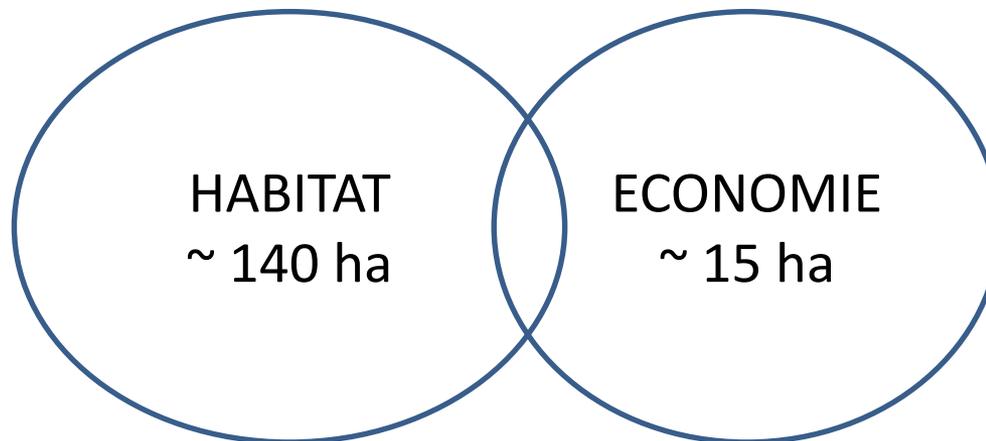
Une nécessaire modération de la consommation foncière

Un cadre réglementaire contraint (objectif national)

Le projet politique actuel de la CC Aure Louron :



Un point central, modérer la consommation foncière d'au moins 25% par rapport à la décennie passée



Attention, le projet actuel peut être modifié par la concertation (publique, des partenaires, ...)

Les positionnements politiques pris



Un projet centré sur les villages (extensions urbaines en lien direct avec les villages, insertion paysagère...)



Un projet pour dynamiser la vie des villages (autorisation de nouveaux commerces uniquement dans les bourgs)



Un projet travaillé à l'échelle de chaque quartier (déclinaisons des besoins en logements, densité, formes urbaines souhaitées ...)



Un projet qui vise à préserver les ressources naturelles et conforter l'agriculture (prise en compte des classements de protection, préservation du caractère groupé du bâti des villages, TVB, classement agricole des zones intermédiaires même en déprise ...)



Un projet qui soutient le développement de la mobilité douce (formalisation d'un itinéraire piéton-cycle en fond des deux vallées inscrit dans le projet de « voie verte »)

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

La traduction réglementaire

PHASE REGLEMENTAIRE

Définition du contenu

DANS LE CODE DE L'URBANISME

« Le règlement délimite **les zones urbaines ou à urbaniser et les zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger.**

Il peut préciser l'affectation des sols selon les usages principaux qui peuvent en être faits ou la nature des activités qui peuvent y être exercées et également prévoir l'interdiction de construire.

Il peut définir, en fonction des situations locales, les règles concernant la destination et la nature des constructions autorisées » (art. L.151-9 du Code de l'Urbanisme)



DANS LES FAITS

Il se compose de **plusieurs parties.**

- Un règlement écrit 1
- Des documents graphiques du règlement (zonage) 2
- Des Orientations d'Aménagement & de Programmation (OAP) 3

1 LE REGLEMENT ECRIT

Définition du contenu

1. Usage des sols et destination des constructions

- 1.1. Destinations, sous-destinations, usages et affectations des sols, natures d'activités interdites
- 1.2. Destinations, sous-destinations et natures d'activités soumises à des conditions particulières
- 1.3. Mixité fonctionnelle et sociale

Anciens articles 1 & 2

2. Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

- 2.1. Volumétrie et implantation des constructions
- 2.2. Insertion architecturale, urbaine, paysagère et environnementale
- 2.3. Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions
- 2.4. Stationnement

Anciens articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 & 13

3. Equipements et réseaux

- 3.1. Conditions de desserte des terrains par les voies publiques ou privées, accès et obligations imposées en matière d'infrastructures
- 3.2. Conditions de desserte des terrains par les réseaux publics d'eau, d'énergie, d'assainissement, et par les réseaux de communication électronique

Anciens articles 3 & 4

LE REGLEMENT ECRIT

Définition du contenu

- Un premier chapitre dédié à la **définition des usages et destinations des constructions**

Art.

1.1.

Qu'est-ce qui est interdit?

Art.

1.2.

Qu'est-ce qui est autorisé mais sous conditions?

Art.

1.3.

Il y a-t-il des particularités sociales ou fonctionnelles souhaitées?

- Un deuxième chapitre dédié à la **définition des caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère**

Art.
2.1.

Comment implanter les constructions sur la parcelle pour dessiner un quartier?

Art.
2.2.

Quelle forme architecturale et quel aspect souhaités au bâti ?

Art.
2.3.

Comment intégrer et/ou préserver la nature et la biodiversité?

Art.
2.4.

Quelle capacité pour le stationnement à prendre en compte?

- Un troisième chapitre dédié à la **définition des caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère**

Art.

3.1.

Quelles connexions routières et accès depuis ces constructions?

Art.

3.2.

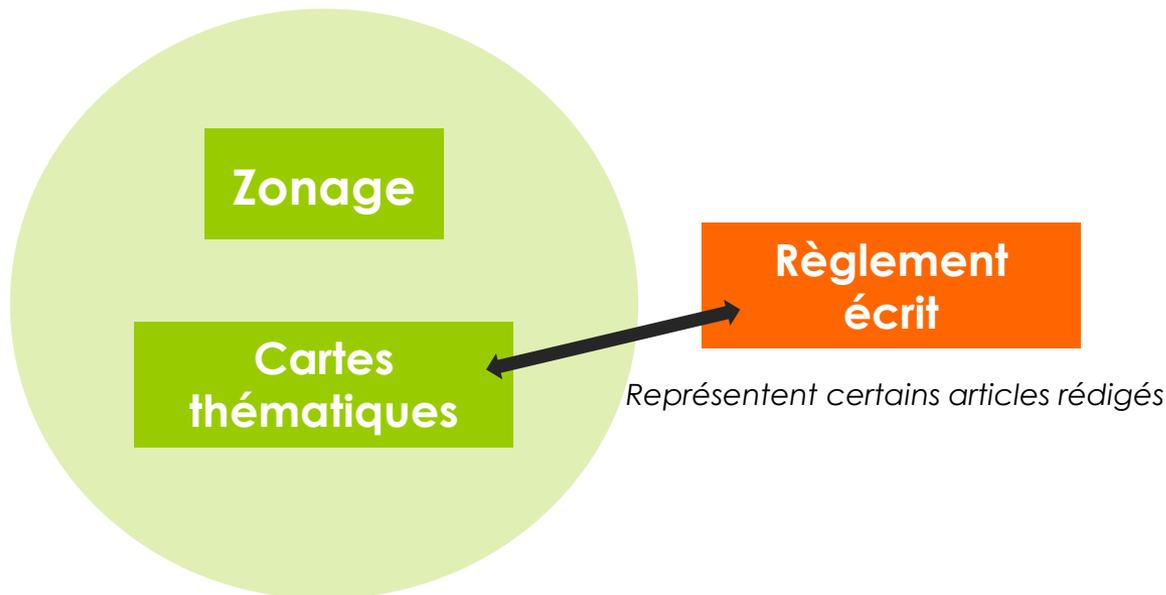
Quels raccordements depuis les réseaux publics d'eau, d'assainissement, d'énergie et de communication électronique.

LE REGLEMENT GRAPHIQUE

Contenu du règlement graphique

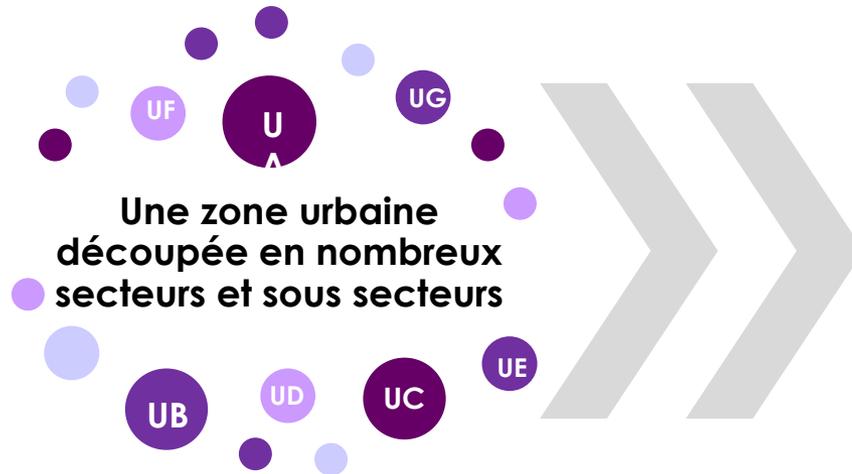
- Le règlement graphique se compose :
 - Du zonage
 - De cartes thématiques

RÈGLEMENT GRAPHIQUE



LE REGLEMENT GRAPHIQUE : ZONAGE

ZONE URBAINE



AUJOURD'HUI

Une seule zone urbaine avec des dispositions écrites communes et des dispositions graphiques adaptées

DEMAIN

ZONE À URBANISER



AUJOURD'HUI

Une seule zone AU avec des dispositions spécifiques liées aux OAP

ZONE AGRICOLE



AUJOURD'HUI

Maintien de la
zone A et des
secteurs
spécifiques
(STECAL)

DEMAIN

ZONE NATURELLE



Maintien de la
zone N et des
secteurs
spécifiques
(STECAL)

- Quatre zones principales qui se distinguent sur plusieurs critères :

La zone urbaine

- Secteurs déjà urbanisés pouvant comporter des constructions à usage résidentiel, industriel, commercial, artisanal, touristique ou d'équipement public ;
- Secteurs desservis par des équipements suffisants (eau, électricité, voie publique...) pour autoriser les constructions à venir ;
- Secteur où un travail de densification doit être porté pour prohiber le mitage

La zone à urbaniser

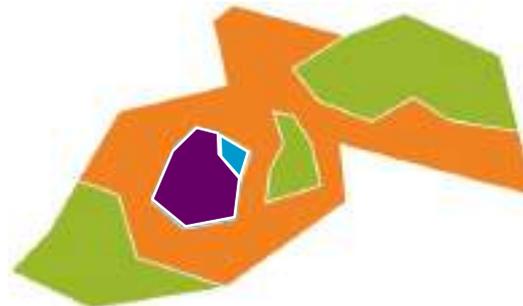
- Les secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation ;
- Secteurs dotés d'équipements de dimension insuffisante (eau, électricité, voie publique...) en périphérie immédiate ;
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) définissent les conditions d'aménagement et d'équipement

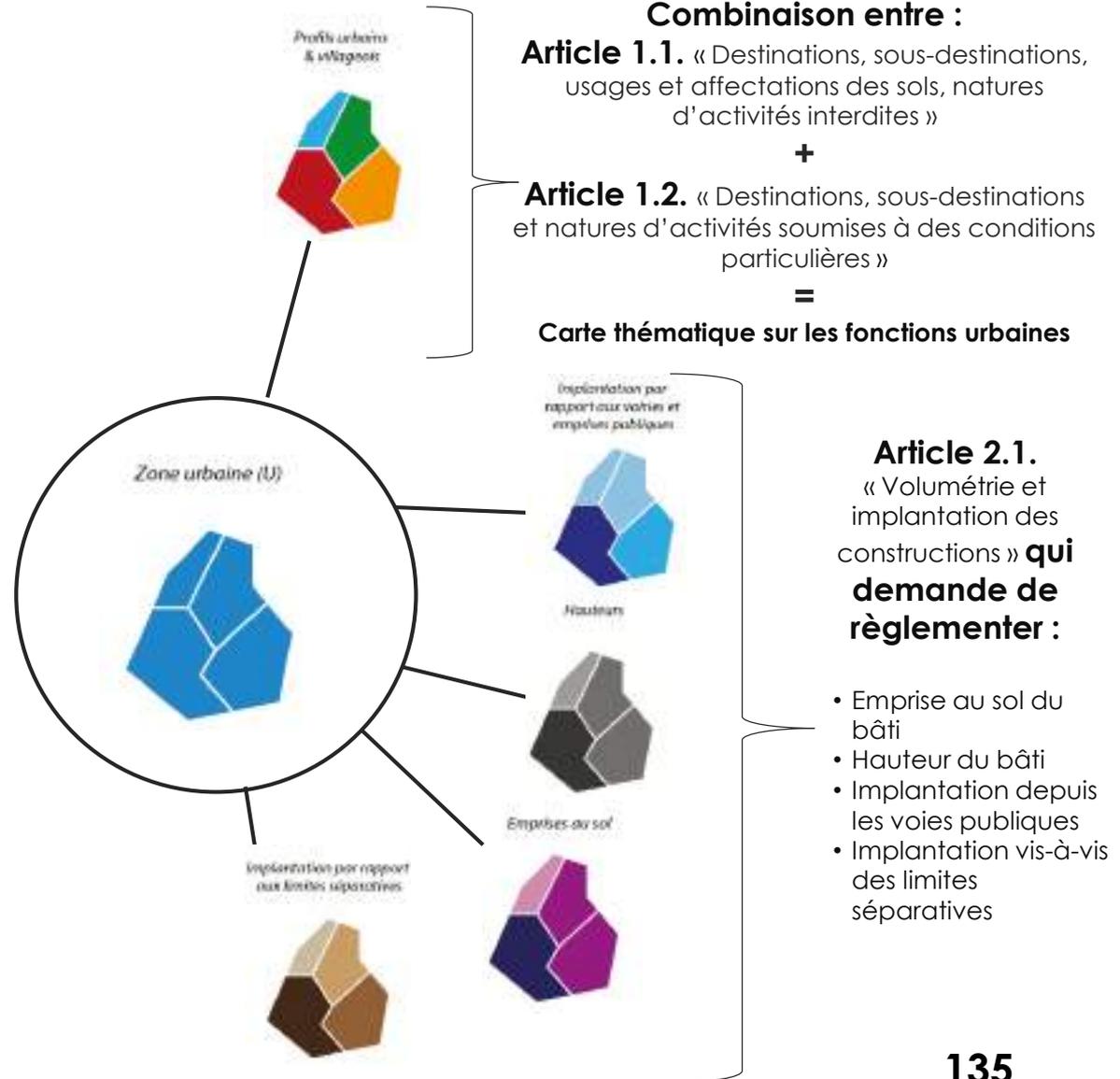
La zone agricole

- Secteurs équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économiques des terres agricoles ;
- Secteurs accueillant des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, aux équipements collectifs ou à des services publics qui ne sont pas incompatibles avec l'exercice de l'activité agricole

La zone naturelle

- Secteurs équipés ou non à protéger en raison de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt (esthétique, historique ou écologique) ;
- Secteurs accueillant seulement des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière, à des équipements collectifs ou des services publics, à l'activité touristique ;
- Secteurs à caractère d'espace naturel.





LE REGLEMENT GRAPHIQUE : CARTES THEMATIQUES

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE



3.1 Sectorielles

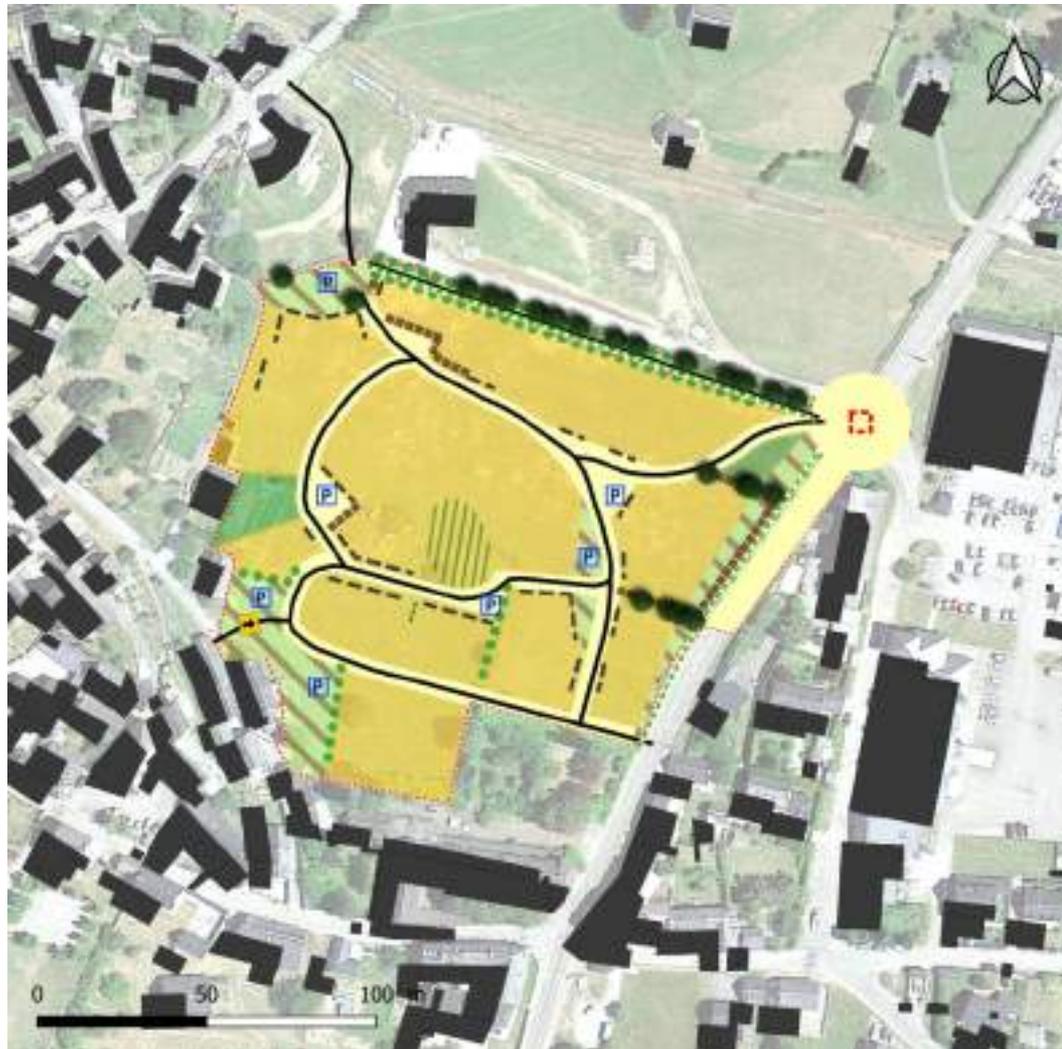
Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE



Ancizan
ANC1 "Village"

Légende

Périmètre d'OAP

Eléments ponctuels

Aire de stationnement public

Entrée / sortie de voie à sens unique
(sens indifférent, cf règlement voirie)

Eléments végétaux à implanter ou à préserver

Eléments linéaires

Front bâti

Haies et espaces de transition paysagère à créer

Aménagement en pierre (mur, clôtures, soulèvement...) à créer ou à préserver

Voie de desserte locale

Voie de desserte locale

Réseau de promenades et modes doux

Perméabilité bâti

Eléments surfaciques

Secteur à dominante d'habitat individuel, densité faible

Espace public et partagé végétal

Espace public et partagé minéral

Espace public et partagé mixte

Espace de nature à créer ou à préserver

Espace à végétaliser

Source: DGFIP 2018
Réalisation Citadix Conseil, le 02.07.2019

3.2 Thématiques

OAP commerce

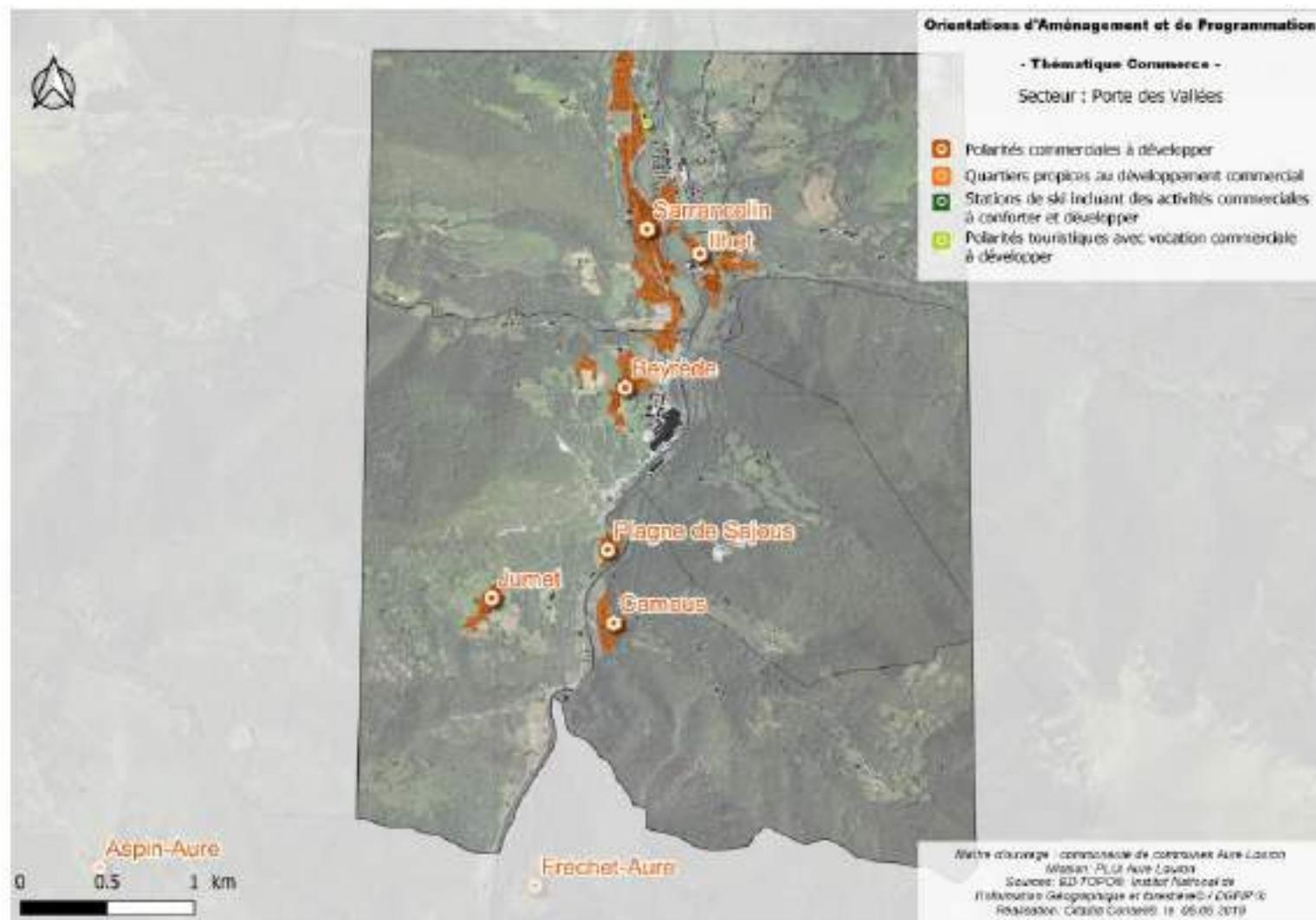
Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE



3

LES OAP

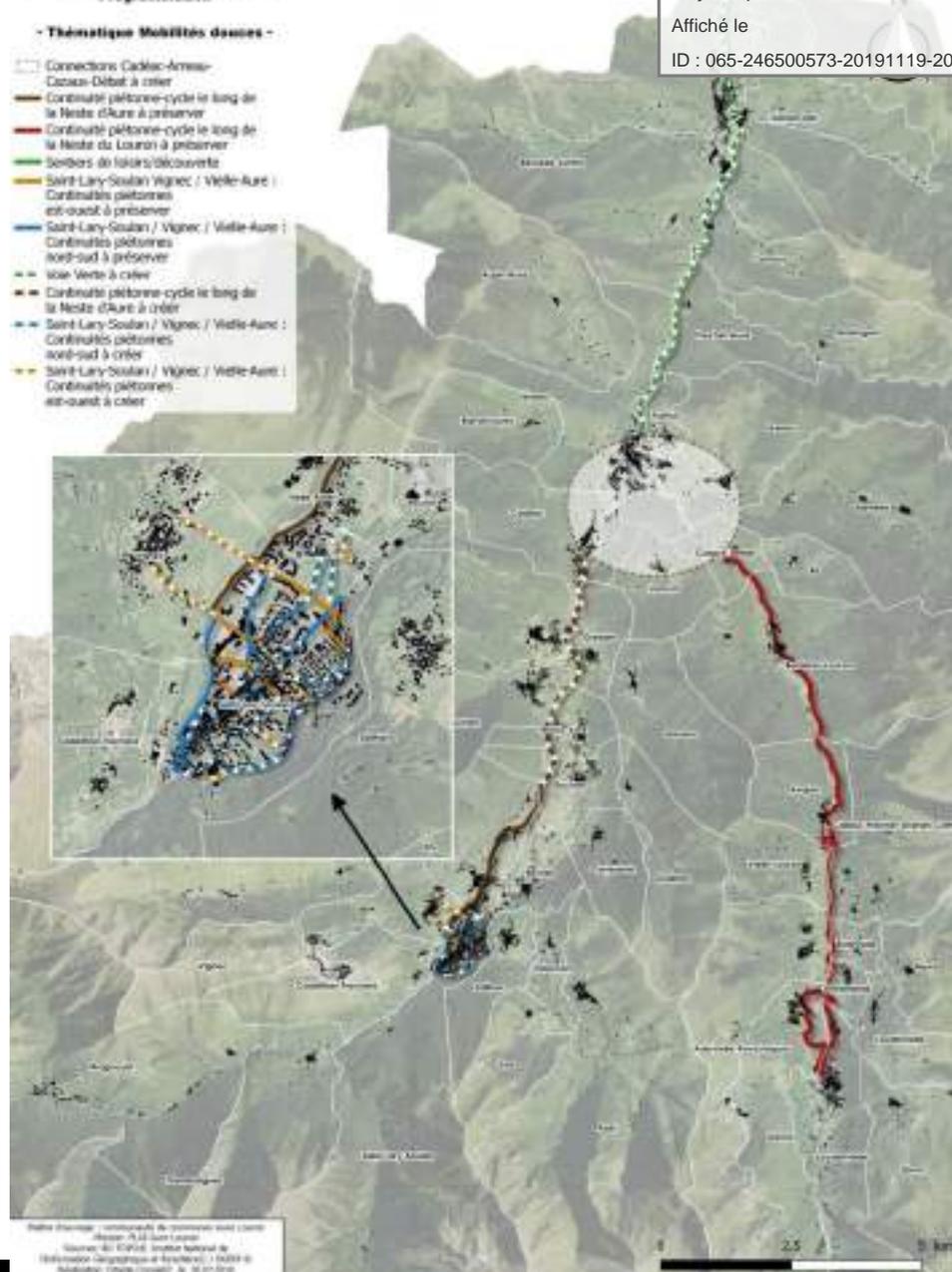
3.2 Thématiques

OAP mobilités

Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Thématique Mobilités douces -

- ☐ Connexions Cadée-Armeu-
Cazou-Débat à créer
- Continuité piétonne-cyclo le long de
la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cyclo le long de
la Neste du Lauron à préserver
- Sentiers de loisirs/découverte
- Saint-Lary-Soulan Viguer / Vielle-Aure ;
Continuités piétonnes
est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan / Viguer / Vielle-Aure ;
Continuités piétonnes
nord-sud à préserver
- Isle Verte à créer
- Continuité piétonne-cyclo le long de
la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan / Viguer / Vielle-Aure ;
Continuités piétonnes
nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan / Viguer / Vielle-Aure ;
Continuités piétonnes
est-ouest à créer



Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 065-246500573-20191119-2019_128ANNEXE-DE

Les modalités de concertation

Consultation

1

Consultation du dossier en ligne à compter du 17 juillet 2019 (échelle intercommunale)

2

Consultation du dossier à la Communauté de Communes à compter du 17 juillet 2019 (échelle intercommunale)

3

Consultation du dossier en mairie à compter du 17 juillet 2019 (échelle communale)

Réactions, questions

Registres en commune, ou au siège de la communauté de communes

Lettre au Président

Email
plui@aure-louron.fr

Permanences
(sur inscription)
les 29 / 30 août
4 / 5 / 6 septembre 2019